



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT FINANCIER
LA MONDIALE 2016**



SOMMAIRE

1. Les faits marquants	4
2. L'activité	6
3. Les perspectives de développement	19
4. Le gouvernement d'entreprise	20
5. Le contrôle interne et la gestion des risques	24
6. Le rapport de responsabilité sociétale de La Mondiale	32
7. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	49
8. Les comptes consolidés	54
9. Les comptes sociaux de La Mondiale	116

RAPPORT FINANCIER 2016

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et sociaux de La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation créée en 1905, société mère du périmètre consolidé La Mondiale. Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats de retraite supplémentaire (individuelle et collective), d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché individuel, des professions indépendantes et des très petites entreprises. Elle est membre de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA.

1. LES FAITS MARQUANTS

L'année 2016 a été riche en événements au plan mondial et européen : conflits armés, crise boursière chinoise, référendum du 23 juin au Royaume-Uni, rejet de la révision constitutionnelle en Italie, élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. La France aura, quant à elle, été marquée par un environnement économique et financier déprimé, et un contexte réglementaire contraignant avec, en point d'orgue, l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

2016 a également été témoin de nombreux paradoxes notamment en assurance vie : au premier semestre le marché craignait que les taux restent durablement bas, voire négatifs ; à la fin de l'année, le marché craignait que ces taux ne remontent brutalement.

Dans ce contexte pour le moins chahuté, l'épargnant a cependant conservé une certaine forme de calme, voire de flegme.

Pour les organismes d'assurance, l'application du nouveau cadre prudentiel Solvabilité 2 constitue un véritable défi à relever. Il intervient en effet alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas ce qui contraint fortement les investissements alors qu'il faudrait les diversifier pour espérer limiter les baisses de rendement. D'un côté, il faut réorienter l'épargne vers les placements « actions », de l'autre il faut renforcer les fonds propres. Pour l'épargnant, il n'y a plus d'autre choix que de prendre une quote-part de risque en direct via les unités de compte (UC) sauf à se résoudre à plusieurs années de très faibles rendements.

« Dans un environnement contextuel et réglementaire particulièrement exigeant, AG2R LA MONDIALE relève les défis auxquels il est confronté sur l'ensemble de ses métiers... », a déclaré André Renaudin, Directeur général.

Spécifiquement pour La Mondiale, l'année 2016 a été marquée par :

- le partenariat entre CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE qui s'est traduit par la mise en place d'une filiale commune nommée ARIAL CNP ASSURANCES suite d'un contrat cadre signé le 15 décembre 2015. Ce partenariat s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 39,95 % de CNP Assurances dans Arial assurance, filiale de La Mondiale, au 1er avril 2016, après une opération préalable de réduction de capital d'Arial assurance par rachat d'une partie de ses propres actions à La Mondiale. L'ensemble de ces opérations a conduit La Mondiale à constater une plus-value nette de 76,1 M€ dans les comptes de l'exercice 2016. ARIAL CNP ASSURANCES regroupe les équipes, les outils, et, sous réserve de l'obtention des agréments relatifs aux dossiers de transferts réglementaires qui seront déposés en 2017, les portefeuilles d'activités des deux partenaires. La société a pour vocation de gérer les régimes de retraite supplémentaire des entreprises. La Mondiale et CNP Assurances ont mis en place des accords de réassurance en quote-part des engagements euros et UC de ARIAL CNP ASSURANCES, les titres en UC restant détenus toutefois par ARIAL CNP ASSURANCES. Le traité de réassurance mis en place avec ARIAL CNP ASSURANCES sur le stock de contrats existant avant le 1er avril 2016 annule et remplace le précédent traité existant sur les engagements techniques en euros, à effet rétroactif du 1er janvier 2016 ;
- la commercialisation par AG2R LA MONDIALE de ses premiers certificats mutualistes qui a démarré en octobre 2016, à hauteur d'une enveloppe maximale de 100 millions d'euros (M€) sur 2016 et 2017 et émis par SGAM AG2R LA MONDIALE. Les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dite « Loi Hamon » pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires. Ils visent à renforcer les fonds propres du Groupe, via le renforcement de ceux de ses membres, par émission de certificats internes. Les certificats, émis par SGAM AG2R LA MONDIALE, d'une valeur nominale de 10 €, sont proposés aux sociétaires et assurés de La Mondiale et ses filiales, ainsi qu'aux adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima. Parallèlement, des certificats mutualistes ont été émis le 1er décembre 2016 par

La Mondiale dont SGAM AG2R LA MONDIALE est l'unique souscripteur, l'enveloppe maximale étant également fixée à 100 M€. Le total des titres émis par La Mondiale et souscrits par la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) s'élève au 31 décembre 2016 à 11,7 M€. La rémunération qui sera versée par La Mondiale à la Sgam au titre des certificats mutualistes permettra à la Sgam de rémunérer les certificats qu'elle a elle-même émis, dans le respect des dispositions réglementaires fixées par le décret n° 2015-204 du 23 février 2015 ;

- l'augmentation du capital de 300 M€ d'AGLM IMMO SAS, la foncière Groupe, souscrite par La Mondiale, son actionnaire unique. Une autre augmentation du capital de 300 M€ est prévue en début d'année 2017 pour rémunérer les apports d'un ensemble immobilier par La Mondiale.
- Enfin, la confirmation par Standard & Poor's (S&P) de la notation A- perspective stable de La Mondiale. Cette note souligne la bonne réputation et les positions de premier plan d'AG2R LA MONDIALE en épargne patrimoniale ainsi qu'en retraite supplémentaire (tant au niveau des contrats collectifs que des contrats Madelin) tout comme le poids important des encours en UC. Elle met également en évidence la consolidation des positions du Groupe en santé (n°3) et en prévoyance (n°3), ainsi que sa capacité à intégrer de nouvelles entités. Elle témoigne que SGAM AG2R LA MONDIALE a su maintenir un niveau de fonds propres et de résultats conforme à sa notation.

La notation tient également compte de la flexibilité financière du Groupe, qui reflète sa capacité éprouvée d'accès aux marchés de la dette, et de l'approbation obtenue pour développer des certificats mutualistes.

Enfin, l'agence de notation juge que la gestion des risques, le management et la gouvernance sont satisfaisants. Elle apprécie positivement le renforcement des liens de solidarité entre les entités d'AG2R LA MONDIALE en 2015 et les moyens engagés afin que le Groupe devienne prochainement prudentiel au sens de Solvabilité 2. S&P encourage AG2R LA MONDIALE à poursuivre dans cette voie.

Le Plan d'entreprise Élan 2018 achève en 2016 sa deuxième année. Un chemin considérable a été parcouru grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes. Les chantiers des périmètres « métiers », tirés en partie par les évolutions

de contexte économique et réglementaire, présentent un avancement significatif par rapport aux périmètres « transverses » qui s'inscrivent pour certains dans des cycles plus longs où les travaux porteront leurs fruits jusqu'en 2020.

2. L'ACTIVITÉ

2.1 L'environnement économique

La croissance mondiale a nettement accéléré en fin d'année (3,4 % au troisième trimestre) après un début d'année un peu faible (respectivement 2,4 % et 2,8 % aux premier et deuxième trimestres).

Aux États-Unis, la consommation privée a ralenti en début d'année malgré la solidité du marché du travail et la faiblesse des prix du pétrole, pour fortement rebondir par la suite. Le commerce extérieur a aussi été un important moteur de croissance au troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la croissance est cependant restée bien inférieure à la moyenne historique en atteignant environ 1,6 %.

En zone euro, l'activité s'est maintenue vers 1,5 % toute l'année. L'économie espagnole est restée très dynamique (environ 3,2 % de croissance annuelle) alors que l'Italie peine à accélérer (1,0 %). En Allemagne, l'activité a ralenti en milieu d'année mais la croissance est tout de même restée à environ 1,8 % en moyenne annuelle. En France, le Produit intérieur brut (PIB) avait fortement progressé en début d'année (2,4 % au 1er trimestre) pour ensuite nettement ralentir, affecté par la faiblesse de la consommation. La croissance annuelle a à peine dépassé 1 %.

En mars, afin de relancer l'inflation et le crédit au secteur privé, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire : une baisse de ses taux directeurs, des opérations de refinancement à long terme des banques et une augmentation des achats obligataires à 80 milliards d'euros (Md€) par mois, dont des titres de dette privée non bancaire.

En décembre, elle a prolongé le programme d'achat d'actifs au-delà de mars 2017, mais à un rythme réduit de 60 Md€ par mois, jusqu'à la fin de l'année 2017 (au moins). Après plusieurs mois de recul des prix, l'inflation est redevenue positive vers le milieu d'année et a atteint 1,1 % en glissement annuel en décembre. Cependant, l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est restée faible (0,9 %).

Au Royaume-Uni, la croissance n'a pas montré de signe tangible de ralentissement depuis l'annonce du Brexit : le PIB a progressé de 2,3 % au troisième trimestre.

Au Japon, la croissance a été plus forte qu'attendue au premier semestre, mais est restée modeste sur l'ensemble de l'année (1 %). En Chine, la croissance a temporairement ralenti au 1er trimestre (4,9 %) mais est repassée au-dessus de 7 % sur le reste de l'année, grâce au dynamisme de la demande domestique.

Le bilan est contrasté parmi les autres pays émergents : l'Inde enregistre toujours une croissance supérieure à 7 %, la Russie semble sortir de récession, mais l'économie brésilienne se contracte toujours.

Les marchés de taux : une fin d'année marquée par la remontée des taux longs

Les taux longs ont baissé dans les pays développés tout au long du 1er semestre 2016, la tendance s'accéléralant fin juin après le vote en faveur du Brexit.

Les marchés ont en effet anticipé des politiques monétaires encore plus accommodantes face à une très faible inflation et à des risques de récession. Les rendements des obligations d'État à 10 ans ont ainsi atteint des points bas historiques au cours de l'été : 1,36 % aux États-Unis, 0,10 % en France et -0,19 % en Allemagne. Cette tendance s'est inversée au cours de l'automne. Les taux longs ont nettement rebondi avec l'émergence du thème de la « reflation » (hausse des volumes et des prix après une longue période de faible activité) et tout particulièrement après la victoire de Donald Trump à la présidentielle américaine.

Les marchés ont alors anticipé un resserrement plus rapide de la politique monétaire américaine, pour compenser une politique budgétaire qui deviendrait plus expansionniste.

La Fed a procédé à une seule hausse de taux dans l'année (décembre), mais elle a durci le ton en indiquant vouloir procéder à trois hausses pour 2017. Les taux longs américains ont atteint 2,44 % en fin d'année. Cette remontée s'est transmise aux obligations de la zone euro, atténuée toutefois par la politique monétaire toujours très accommodante de la BCE.

Les taux à 10 ans en France finissent l'année à 0,68 % et les taux allemands, négatifs tout au long du troisième trimestre, sont remontés à 0,21 %. En Italie, l'incertitude politique et les difficultés du secteur bancaire ont entraîné une remontée plus vive des taux : en baisse jusqu'à 1,04 % en août, les taux à 10 ans finissent

l'année à 1,82 %. Sur l'ensemble de l'année, les taux longs des obligations européennes enregistrent une baisse, qui correspond à une hausse du prix des titres. Les performances obligataires ont donc été positives sur l'année : l'indice des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans progresse de 3,9 %.

Marchés boursiers : impressionnante performance des actions américaines

En début d'année, les marchés boursiers ont enregistré une forte chute, affectés par la faiblesse des prix pétroliers (le baril de Brent est tombé à 25 Dollars US), par les doutes sur la solidité de la croissance mondiale (en Chine en particulier), et par les difficultés du secteur bancaire en zone euro.

Une fois ces inquiétudes dissipées, et malgré un calendrier politique chargé, les marchés boursiers ont rebondi et enregistrent des performances annuelles positives à travers le monde. Les surprises politiques multiples (vote en faveur du Brexit, élection de Donald Trump, victoire du « non » au referendum italien) ont été interprétées positivement ou ignorées.

Les marchés américains ont rebondi dès le printemps pour terminer l'année à des niveaux historiquement hauts. Le S&P 500 affiche ainsi une performance annuelle de 15,3 % (dividendes inclus, en euros).

Les bourses émergentes ont aussi une très bonne performance annuelle (14,5 %). En revanche, les marchés européens ont tardé à se redresser et affichent des performances plus modestes, affectées par les difficultés du secteur bancaire (surtout en Italie) et un calendrier politique chargé en 2017 (en particulier les élections françaises et allemandes). Les actions européennes ont progressé de 4,1 % sur l'année. Les actions françaises affichent des performances nettement supérieures, à 8,9 % (dividendes inclus).

Marché immobilier de bureau

L'immobilier de bureau français est resté bien orienté en 2016, surtout dans le centre de Paris, mais aussi en première couronne. Les loyers effectifs restent sous pression, les accompagnements lors des baux nouveaux sont importants. Mais la baisse des taux de rendement locatifs s'est poursuivie, reflétant la baisse des taux sur les marchés obligataires. Le rendement locatif moyen brut a baissé à 3 % à Paris pour les biens de première qualité, présentant encore une prime substantielle au-dessus des emprunts d'États, dont le rendement à 10 ans hors inflation est nettement négatif (-0,8 %). L'indice de performance de l'Investment Property Databank (IPD) de l'immobilier

d'investissement en France affichait une performance globale de 5,2 % au premier semestre 2016, avec une performance de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'année 2016, principalement alimentée par la hausse des prix des biens.

Marché de l'épargne et de l'assurance vie Niveau d'épargne et de crédits

Le flux de placements hors titres est en hausse, passant de 54,1 Md€ fin 2015 à 60,6 Md€ fin 2016 (soit +6,5 Md€ sur un an).

Les dépôts à vue continuent en 2016 d'être le placement préféré des ménages en raison de l'attentisme des Français face à la baisse des rendements et la volatilité boursière. La collecte nette atteint 33,5 Md€ en baisse de -0,8 Md€. Il est probable que cette situation demeurera tant que les taux resteront très bas.

L'épargne de court terme est en collecte nulle sur 2016 (-0,5 Md€) mais en forte hausse par rapport à 2015 puisqu'elle était à -19,6 Md€. Cette évolution s'explique essentiellement par la bonne performance des Livrets A et bleus. La collecte nette sur ces livrets est redevenue positive (+1,6 Md€) après une année 2015 en très forte décollecte (-9,4 Md€ en 2015 notamment sur le deuxième semestre 2015). Il convient de noter que malgré la forte baisse de l'inflation et des anticipations en la matière, le Gouvernement a maintenu à 0,75 % le rendement des Livrets A en 2016. Les autres livrets défiscalisés (Livrets de développement durable, Livrets d'épargne populaire, Livrets jeunes) ralentissent leur décollecte par rapport à 2015.

La collecte nette en épargne contractuelle reste fortement positive (10,8 Md€ en 2016) mais le ralentissement est important par rapport à 2015, notamment sur les PEL qui collectent 4,9 Md€ de moins par rapport à 2015 soit une baisse de près de -28 %. Les flux d'assurance vie s'établissent à 16,8 Md€, en baisse de -6,7 Md€ par rapport à 2015. Alors que les flux étaient stables sur le premier semestre, la collecte nette a baissé sur le deuxième semestre (4,7 Md€ contre 12,1 Md€ au deuxième semestre 2015).

Assurance vie en France

Au niveau du marché de l'assurance vie en France, l'année 2016 a connu deux périodes : un premier semestre positif tant en terme de chiffre d'affaires (+3,4 % tous supports confondus) qu'en terme de collecte nette (12,1 Md€) et une deuxième moitié de l'année plutôt négative avec une collecte en baisse (-4,8 %) et une collecte nette qui n'atteint que 4,7 Md€. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'année 2016 a baissé de -0,6 % dont -1,5 %

pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et +8 % pour les contrats collectifs avec une opération exceptionnelle en fin d'année.

La part des UC dans le chiffre d'affaires est à 20 % en 2016, stable par rapport à 2015.

Les taux de rachats sont toujours faibles autour de 7,5 %, dans leur moyenne de long terme comprise entre 7,4 % et 8 %.

La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit à 16,8 Md€, dont 2,7 Md€ sur les supports en euros et 14,1 Md€ sur les supports en UC. Comme en 2015, la collecte nette sur les supports en UC est bien supérieure à celle sur les supports en euros, avec une accélération sur les quatre derniers mois de l'année 2016 pendant lesquels la collecte nette en euros a été négative pour -3,8 Md€ alors qu'elle a été positive sur les supports en UC pour 4,9 Md€.

Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 597 Md€ fin 2016, en hausse de 3,1 % depuis fin 2015, dont +1,9 % pour les supports en euros et +8,2 % pour les supports en UC.

Actualité de l'assurance vie

En 2016, l'actualité de l'assurance vie s'est focalisée sur :

- La baisse des rendements des contrats d'assurance vie : à l'occasion d'une conférence organisée par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) le 14 octobre dernier, François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), a demandé aux assureurs de faire preuve de modération et de réalisme dans la fixation des taux de rendement d'assurance vie au titre de l'année 2016 et au vu de la persistance de taux ultra-bas. Malgré un rendement moyen de 2,27 % en 2015 pour les fonds euros (contre 2,54 % en 2014), la baisse « reste encore insuffisante » selon le Président de l'institution. Bernard Delas, Vice-président de l'ACPR, a rappelé que « dans une perspective de moyen-long terme, il n'est pas raisonnable de laisser penser aux épargnants qu'ils peuvent espérer bénéficier durablement à la fois de la garantie du capital investi et d'une rémunération excédant de 2 à 3 points le niveau de l'inflation ». Selon des données de la FFA, la baisse de la rémunération moyenne des contrats en euros a atteint -0,5 % en 2016 (passant de 2,3 % à 1,8 %).

- Le texte de Loi portant sur la « transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique » dit « Sapin 2 », a été définitivement adopté à l'Assemblée nationale le 8 novembre 2016. Le texte prévoit notamment un renforcement des pouvoirs macroprudentiels du Haut conseil de stabilité financière (HCSF) applicables au secteur de l'assurance en cas de risque systémique. Désormais, les retraits des épargnants pourront être suspendus ou limités pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable (le texte ne prévoit pas de plafond de renouvellement). Le Haut Conseil pourra également intervenir sur la rémunération des contrats en modulant les règles de dotation et de reprise de la provision pour participation aux bénéficiaires, afin de renforcer la résilience des entreprises d'assurance face à des variations importantes des taux d'intérêt ou de prix des actifs. Il pourra également restreindre les possibilités de rachats d'assurance vie par les épargnants en cas de menace majeure sur le système financier. Ce dispositif vise à mieux protéger l'épargne des assurés en cas de remontée brutale des taux d'intérêt.

- Les assureurs vie ont par ailleurs continué à faire face au renforcement de la réglementation. La Loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite Loi « Eckert », est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La loi dispose que les sommes d'assurance vie non réglées sont transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), à l'issue d'un délai de 10 ans à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur ou du terme du contrat. Les sommes non réglées seront définitivement acquises à l'État si elles n'ont pas été réclamées au terme d'un délai de 30 ans à compter de la date d'échéance du contrat ou de la date du décès de l'assuré. En toute hypothèse, les assureurs ont l'obligation de conserver les informations et documents correspondant aux contrats non réglés dont les capitaux sont transférés à la CDC. La Loi « Eckert » a renforcé le cadre préexistant visant à limiter la déshérence. Elle a prévu de nouvelles obligations intensifiant les relations entre assurés et entreprises d'assurances et incite fortement les assureurs à rechercher des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réglés en rendant visibles les efforts d'apurement de ces contrats.

A compter du 1er janvier 2016, les organismes d'assurance doivent également déclarer à l'administration fiscale l'ensemble des souscriptions et opérations intervenues sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation. Il s'agit du fichier « Ficovie », pendant du fichier « Ficoba » en matière bancaire, qui doit améliorer la lutte contre la fraude fiscale.

Enfin, toujours depuis le 1er janvier 2016, les entreprises d'assurances doivent procéder à des échanges automatiques d'information (EAI) à des fins fiscales non seulement dans le cadre de l'accord « Fatca » signé entre la France et les États-Unis mais aussi en direction de l'OCDE ou de l'Union européenne.

Ce renforcement de la réglementation implique des développements informatiques importants et la mise en place de nouvelles fonctions (reporting, contrôle des données,...) entraînant une demande de moyens humains et financiers supplémentaires.

- Outre cette réglementation, les assureurs ont dû faire face à la déclaration sociale nominative (DSN) ainsi qu'à la préparation du futur prélèvement à la source qui impacte certains contrats d'assurance vie.

Environnement de la santé et de la prévoyance

L'environnement de l'assurance santé et prévoyance a été marqué en 2016 par :

- L'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (Ani Santé), transposé dans la Loi du 14 juin 2013, qui a rendu obligatoire pour chaque entreprise la mise en place d'une complémentaire santé, dont le contenu du panier de soins minimum est défini par un décret du 8 septembre 2014, pour l'ensemble de ses salariés à compter du 1er janvier 2016. Toutefois, le salarié est en droit de refuser d'adhérer sous réserve qu'il dispose déjà d'une assurance santé individuelle au moment de la mise en place des garanties (ou de son embauche si elle est postérieure, sous conditions) ou d'une assurance santé collective obligatoire, y compris en tant qu'ayant droit. Pour ce faire, il doit notifier sa volonté par écrit à son employeur, ainsi que les éléments permettant de justifier de sa situation. Pour que le salarié puisse s'en prévaloir, les dépenses d'affiliation doivent être inscrites dans l'acte juridique instituant le régime (accord d'entreprise, référendum ou décision unilatérale de l'employeur).

Le salarié peut par ailleurs souscrire, à sa charge, une sur-complémentaire santé. Les entreprises disposant déjà d'un contrat collectif frais de santé doivent ainsi vérifier que celui-ci couvre l'ensemble de leurs salariés, et non pas seulement une catégorie, et comprend bien les garanties minimum imposées par l'Ani Santé. Ce dernier bouleverse le marché de la santé en faisant basculer de nombreux assurés d'un contrat individuel vers un contrat collectif. Il est estimé qu'en 2014, 600 000 entreprises n'étaient pas équipées d'une complémentaire santé, soit 5 millions de salariés et 2,6 millions d'ayants droit (Source : Profideo). Pour répondre à cette obligation, AG2R LA MONDIALE a lancé son offre de complémentaire santé et de services compatible Ani Santé portée par ViaSanté Mutuelle ;

- la mise en place du contrat responsable : le respect du contrat responsable permet de continuer à bénéficier d'un régime fiscal et social avantageux :
 - les cotisations des salariés sont déductibles de leur imposition ;
 - les cotisations patronales sont déductibles de l'impôt sur les sociétés et exonérées de cotisations de Sécurité sociale ;
 - un taux dérogatoire de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) de 7 % est accordé aux contrats responsables tandis que les contrats non responsables sont soumis à une taxe de 14 %.

Le décret du 18 novembre 2014 détermine les nouvelles règles que doivent respecter les contrats de complémentaire santé pour être responsables et ainsi, pour les contrats collectifs obligatoires, continuer à bénéficier des aides fiscales et sociales.

Le nouveau cahier des charges des contrats responsables introduit des planchers et des plafonds de remboursement.

Ces nouveaux critères du contrat responsable sont entrés en vigueur au 1er avril 2015 et doivent être appliqués depuis cette date au moment de la souscription d'un nouveau contrat ou du renouvellement d'un contrat existant.

Dans le cas des contrats dont l'acte de mise en place n'a pas été modifié depuis le 9 août 2014, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 décembre 2017 pour la mise en conformité. Toute modification de l'acte de mise en place aura pour conséquence de soumettre le contrat aux nouvelles contraintes ;

- le marché est également perturbé par la mise en place de la DSN, ainsi que par la généralisation du tiers-payant ;
- l'impact de la baisse des taux sur les provisions de prévoyance : si la baisse des taux en France a des implications très importantes dans le domaine de la retraite et de l'épargne, elle a également des répercussions significatives en prévoyance. En effet, les provisions d'incapacité et d'invalidité non vie sont calculées en actualisant les estimations de prestations futures avec un taux d'intérêt qui, selon la loi, doit être au maximum de 75 % du taux moyen des emprunts d'État sur les deux dernières années.
Sur les 5 dernières années, le taux moyen des emprunts d'État (TME) est passé de 2,5 % à 0,5 %. Les acteurs en prévoyance subissent cette baisse des taux qui dégrade de fait leurs ratios de sinistralité.

2.2 L'activité du Groupe

Premier Groupe de protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que groupe d'assurance de personnes, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale, 111 ans, témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux ont permis de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance.

Plan d'entreprise : « Élan 2018 »

Élan 2018 est le plan d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE lancé en 2015. Élan, parce qu'il implique du rythme, de l'ampleur, du souffle mais aussi de la rigueur et de la méthode. 2018, pour signifier que le Groupe reste en « départ lancé » et qu'à ce premier plan triennal succèdera un second avec de nouvelles ambitions.

Élan 2018 restera le plan fondateur du nouvel AG2R LA MONDIALE. Il s'appuie sur 4 piliers, qu'il s'agira de renforcer encore : **Proximité, Légitimité, Solidité et Cohésion.**

L'identification des objectifs du plan d'entreprise a été finalisée fin 2014 autour de ces quatre fondamentaux en regard de l'ambition stratégique du Groupe de devenir « **le Groupe référent en protection sociale et assurance de personnes** ».

Élan 2018 a été élaboré dans un monde qui connaissait de forts bouleversements aux plans économique, social, financier et réglementaire qui se sont révélés plus forts et plus rapides encore par rapport aux prévisions. Il faut noter à cet égard le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, la digitalisation de nos modes de vie et de travail, les évolutions de la retraite complémentaire, la pression réglementaire et Solvabilité 2 qui changent la donne dans nos métiers.

Proximité

Les objectifs tracés envers les clients, les partenaires et les équipes se déclinent autour de l'amélioration de la connaissance clients, d'une approche commerciale par l'articulation entre les différents canaux de contact, physique et digitaux, de la qualité des produits, services et de la gestion et du renforcement de l'organisation territoriale.

Au plan du périmètre « Digital, Data et Relation client », la gouvernance des données a été mise en place, la relation client s'est améliorée en matière d'accessibilité et de maîtrise des coûts. Le développement de services numériques avec les différents métiers est en cours, et des travaux ont été réalisés et se poursuivent sur le portail groupe et le site vente à distance (VAD) pour plus de clarté et d'efficacité.

Pour la Retraite supplémentaire, les principales réalisations concernent notamment, la mise en production du nouveau socle technique extranet, l'arbitrage en ligne par email et la dématérialisation des annexes financières. En Épargne patrimoniale, il faut noter l'extension de la souscription en ligne pour les partenaires et la nouvelle organisation du service client à La Mondiale Europartner. L'accès aux services digitaux est encore limité pour les clients finaux. La norme de marché s'oriente vers un zéro papier en 2018.

Côté Distribution, le rapprochement des équipes commerciales AG2R et Réunica ainsi que la mise en place de la Direction grands comptes prévoyance santé sont effectifs. Les gammes et offres produits ont été rationalisées pour la majeure partie du Groupe. Sur le Marché des Professionnels, l'accent a été mis sur le développement de la nouvelle offre retraite (gestion par horizon et UC). Le digital arrive au service du réseau de distribution avec les projets liés à l'usage et aux apports des réseaux sociaux ainsi qu'à la dématérialisation de la souscription, attendue pour les conseillers du Marché des Professionnels en 2017. Enfin pour les activités sociales, la mise en place d'une organisation spécifique pour l'accompagnement des territoires et l'animation des activités sociales en région est à poursuivre.

Légitimité

Les objectifs portent sur le développement de notre positionnement de Groupe de référence en retraite et en santé, de nos solutions d'épargne ainsi que sur la mise en valeur de notre engagement social et responsable.

2016 marque le démarrage opérationnel d'Arial CNP Assurances. En Retraite supplémentaire, il a été mis en œuvre une approche transversale à l'ensemble des offres (grilles de gestion pilotée, rentes cycles de vie, SICAV à volatilité maîtrisée, offres de services ...).

En prévoyance santé, les avancées portent en la matière sur l'accroissement du service rendu aux entreprises dans les branches et sur le développement du pôle mutualiste.

En ce qui concerne l'Épargne, l'évolution des chantiers porte sur l'élaboration de solutions nouvelles pour les clients et les distributeurs (nouvelle garantie « Capital protégé »), ainsi que le développement international par la structuration de la succursale italienne à Milan et l'organisation du marché suisse.

Des actions ont été poursuivies quant à l'extension des principes d'application ISR et RSE à toutes les activités du Groupe ainsi que la prise en compte des impacts de l'article 173 de la Loi de transition énergétique.

Enfin, pour les activités sociales, des évolutions dans l'instruction et le suivi des projets nationaux et régionaux et dans la gestion des aides individuelles sont en cours de mise en place dans le cadre de la stratégie d'action sociale proposée aux instances.

Solidité

La solidité financière est à renforcer face à un environnement qui peut devenir moins favorable et une pression réglementaire qui ne cesse de s'accroître.

En 2016, les préoccupations de renforcement des équilibres techniques, de maîtrise des besoins en fonds propres et de solidité opérationnelle et maîtrise des coûts se sont concrétisées par des avancées notables.

Concernant les métiers de l'Épargne et de la Retraite supplémentaire, la rigueur du contexte oblige à une évolution rapide du « business model » et les travaux se sont concentrés sur les mesures d'adaptation à l'univers de taux bas et aux contraintes de solvabilité. Le programme groupe de dynamisation des Unités de Comptes converge vers un plan d'actions stabilisé et partagé.

En épargne salariale, les travaux se poursuivent sur l'évolution de l'offre et l'amélioration du niveau de marge.

Sur les métiers de prévoyance santé, il faut noter de nettes avancées dans les projets de maîtrise des équilibres techniques (socle technologique de données santé, outil de pilotage et segmentation des portefeuilles). Les projets de migrations des portefeuilles, tiers-payant et réseaux de soins ont marqué la fin de l'année.

Pour la retraite complémentaire, le plan d'entreprise se caractérise par la nécessaire conciliation entre les objectifs du Groupe et le cadre fixé par les Fédérations Agirc et Arrco, notamment via l'article 8 de l'Ani de mars 2013 et les contrats d'objectifs et de moyens 2015-2018. Le Groupe est en avance sur la trajectoire de réduction globale des dépenses.

La mise en place d'un groupe prudentiel avec une structure cible Sgam-Sgaps, l'analyse des impacts des différentes adaptations possibles sur les ratios de solvabilité, les travaux liés au dispositif de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) avec intégration progressive des exigences de la 4ème directive, ainsi que ceux associés à la formalisation du conseil sont autant d'actions réalisées en matière de gestion Actif-Passif, Solvabilité 2 et Conformité.

Enfin, la déclinaison des enjeux métiers dans le cadre du Schéma Directeur Informatique a été réalisée sur les sujets prioritaires (connaissance client, commercial, prévoyance santé et retraite complémentaire)

Cohésion

Les objectifs en matière de cohésion visent à rassembler les collaborateurs originaires de chacun des groupes AG2R LA MONDIALE et Réunica autour d'une organisation unifiée. Les principales actions 2016 ont concerné l'optimisation de l'organisation corporate (processus de mise en place d'un Groupe prudentiel), le renforcement de la cohésion des équipes et l'adaptation des ressources humaines aux enjeux du Groupe (avec notamment des actions continues d'accompagnement des Directions dans les évolutions du groupe, le déploiement d'actions de sensibilisation, de formation autour du digital, l'harmonisation des dispositifs RH et la mise en place d'une cartographie des compétences). Enfin, la rationalisation des implantations immobilières et le déploiement de la politique environnementale contribuent également à ces objectifs de cohésion.

Activité du Groupe

Sur l'ensemble de l'année 2016, le chiffre d'affaires du périmètre consolidé La Mondiale a atteint 6 611 M€, en baisse de 2,6 % par rapport à 2015.

Vie Épargne

En assurance vie épargne, la collecte 2016 est en recul de 5,5 % par rapport à 2015 pour atteindre 4 533 M€.

Le chiffre d'affaires en euros (-4,4 %) a été géré tout au long de l'année afin de limiter la dilution de l'Actif général dans un contexte de taux longs durablement bas, particulièrement au deuxième semestre. Cette baisse se retrouve sur toutes les entités du Groupe : -2,5 % pour La Mondiale Partenaire (LMP), -7 % pour La Mondiale Europartner (LMEP) et -3,6 % pour La Mondiale.

En UC, le chiffre d'affaires est en baisse de 7,5 % (avec un recul plus marqué pour LMEP avec -12,9 %). Après une année 2015 très dynamique, la collecte UC de 2016 a pâti de la conjoncture boursière avec la pire entame pour les marchés actions depuis 50 ans et une baisse cumulée de 16 % entre le 1er janvier et le 11 février 2016. Malgré une amélioration par la suite (le CAC 40 terminant l'année 2016 en légère hausse de 5 %), cette volatilité a laissé des traces et le poids du chiffre d'affaires réalisé en UC est ainsi en baisse de 0,7 point (à 33,7 % contre 34,4 % en 2015).

La collecte nette (normes françaises) en épargne du Groupe a atteint 1,1 Md€ dont 0,6 Md€ (57 %, soit 2 points de moins que sur l'ensemble du marché FFA de l'assurance vie) sur les supports en UC et 0,5 Md€ (43 %) sur les supports en euros (avec une collecte nette en euros légèrement négative pour LMP). La collecte nette totale de 2016 représente 2,3 % des encours contre 1,1 % pour le marché français.

Vie Retraite (retraite supplémentaire)

En retraite supplémentaire, le chiffre d'affaires consolidé atteint 1 959 M€, en hausse de 5,6 %, dont +9,3 % pour les contrats collectifs et +1,5 % pour les contrats individuels.

Au niveau des contrats collectifs, les contrats à cotisations définies (art.82 et art.83) sont en baisse de 0,7 % notamment du fait d'un important transfert de portefeuille en 2015. Hors cet effet, la croissance atteint +2,2 %. Le taux d'UC sur ces contrats est en légère hausse (+ 0,7 point) à 15,1 %. La collecte sur les contrats à prestations définies (art.39) est en croissance de 53 % avec un taux d'UC stable à 3 %, tandis que les contrats IFC sont en hausse de 36 % avec un taux d'UC passant de 5 % en 2015 à 31 % en 2016, notamment

du fait de versements exceptionnels en fin d'année pour 45 M€ à 100 % en UC. Les contrats de préretraite sont stables (+ 0,5 %).

Concernant les contrats individuels, les contrats Madelin sont en baisse de 0,7 % par rapport à 2015, qui s'explique notamment par une baisse de 10 % des primes uniques. Le taux d'UC atteint 25,2 % en hausse de 2,4 points, notamment suite au lancement de la nouvelle gamme « Madelin » qui représente 15,8 M€ de chiffre d'affaires avec un taux d'UC de 32 %. Si au final, la retraite supplémentaire individuelle est en croissance malgré la baisse sur les « Madelin », c'est que le Perp de La Mondiale est en croissance très forte de 22 %.

La collecte nette sur les contrats de retraite atteint 0,9 Md€ dont 0,6 Md€ sur les supports en euros et 0,3 Md€ sur les supports en UC.

Autres activités

Les commissions perçues par Aprep Diffusion et Agecim auprès d'entités externes au périmètre consolidé La Mondiale sont stables à 4 M€. Le chiffre d'affaires de la prévoyance au sein de La Mondiale, LMP et d'ARIAL CNP ASSURANCES (114 M€) est en baisse de 15,2 % par rapport à 2015.

En ce qui concerne l'activité financière,

La politique d'allocations d'actifs en 2016 reste guidée par les contraintes actif-passif ainsi que par les conditions de marché. L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées.

Sur la partie obligataire, la durée a été légèrement augmentée à 7,43 par rapport à fin 2015 (7,08). Compte-tenu de la faiblesse des taux cette année, le programme de forward n'a été réinvesti qu'en partie (à partir de juillet 2015) et devrait à nouveau être alimenté en 2017.

En parallèle, les contraintes actif-passif ainsi que la forme de la courbe des taux ont milité pour un allègement des expositions à court-terme afin de renforcer les positions à long-terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit La Mondiale à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

L'allocation des flux en 2016 (allocation du cash sur 12 mois) a été :

Obligations	82 %
Actions	10 %
Immeubles	6 %
Trésorerie	2 %

En 2016, La Mondiale a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même que les années précédentes, la répartition des actifs en stock a continué de privilégier les obligations. Les placements obligataires restent stables et représentent 80% des actifs à fin 2016. Dans le même temps, les actions sont restées stables à 11 %, de même que la part relative à l'immobilier à 7 %. Ces chiffres sont en valeur de marché.

La part des actions au 31 décembre est un peu sous-estimée compte-tenu de la désensibilisation des contrats fonds club et eurothématiques qui n'ont été réinvestis en totalité que début janvier 2017.

La solidité financière du périmètre La Mondiale est appréciée par l'agence de notation S&P. La révision est annuelle. La note attribuée à La Mondiale est A- perspective stable, a été confirmée en novembre 2016. La qualité des actifs de La Mondiale est relevée comme un point fort par l'agence dans ses conclusions.

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE, née en 2005, prorogée une première fois en 2009, a été prorogée pour la deuxième fois par autorisation préfectorale le 9 décembre 2013.

Ses statuts, son nom et le tour de table de ses fondateurs ont été modifiés. Animée par une équipe mise à disposition par le GIE La Mondiale Groupe et dotée d'un budget de 6 M€ pour 6 ans par AG.Mut, La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance - La Mondiale étant engagée à hauteur de 0,5 M€ par an de 2014 à 2019 inclus, la Fondation est présidée par M. Jean-François Dutilleul, M. Olivier Kalis et M. Philippe Soulard étant Vice-présidents. Elle poursuit une vocation : « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie » qu'elle traduit en finançant des actions concrètes selon trois orientations prioritaires : l'autonomie par l'éducation, l'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat, la solidarité entre les générations.

En 2016, la Fondation a reçu 317 demandes de financement, instruit 82 dossiers et financé 41 projets pour un montant global de 0,84 M€.

Depuis 2014, la Fondation a engagé avec Amphitéa, l'association d'assurés partenaires de sociétés du Groupe, une coopération étroite qui prend la forme d'une participation active, financière et opérationnelle, au Comité de sélection des projets et au Jury du Prix annuel. L'extension du réseau des correspondants à l'ensemble des salariés du Groupe a en outre permis d'en doubler le nombre de participants qui sont désormais 80 correspondants bénévoles contre 76 l'année précédente.

Enfin, rappelons que la Fondation est adhérente depuis 2014 au Centre français des fonds et fondations (CFF) et a participé activement à l'élaboration de la Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire.

Le plan d'action de la fondation est mené avec l'appui de nombreux partenaires.

2.3 Les comptes

2.3.1 Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de La Mondiale sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de consolidation pour l'exercice 2016 porte sur les éléments suivants :

L'année 2016 a vu la création de la société immobilière SCI Pacifique, détenue par La Mondiale. Elle a été créée le 13 octobre 2016, détient un immeuble de bureaux et est consolidée par intégration globale dans le périmètre La Mondiale.

Un partenariat entre le Groupe AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Aerial assurance, renommée ARIAL CNP ASSURANCES.

Cette opération a été réalisée au 1er avril 2016. Le pourcentage de contrôle de l'entité ARIAL CNP ASSURANCES par La Mondiale est ainsi passé de 100 % au 31 décembre 2015 à 60 % au 31 décembre 2016.

Dans la mesure où il s'agit d'une situation de contrôle conjoint, ARIAL CNP ASSURANCES, auparavant consolidée par intégration globale, est désormais consolidée par mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires du périmètre La Mondiale s'établit en 2016 à 6 611 M€ contre 6 790 M€ en 2015, soit une diminution de 2,6 %. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel s'établit à 360 M€ en 2016 contre 365 M€ en 2015. Au final, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort en hausse à 288 M€ en 2016 contre 251 M€ en 2015.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation ainsi que la baisse du taux d'impôt différé. En effet, l'article 11 de la Loi de finances 2017 organisant une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28 % en 2020 pour toutes les entreprises, le Groupe a donc adopté une méthode prospective.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres totaux du périmètre consolidé La Mondiale sont de 3 508 M€ au 31 décembre 2016 et s'inscrivent en hausse de 13 %.

Les encours gérés s'établissent à 76 329 M€ (hors participation aux bénéficiaires différée) contre 72 615 M€ en 2015 soit une augmentation de 5 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements positifs comparables, à savoir une augmentation de 4,2 % des encours en euros et de 7,4 % pour les encours en UC. La part relative aux engagements en UC est désormais de 22 661 M€, soit 30 % du total. En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 7 % pour atteindre 90 915 M€ à fin 2016.

À titre d'information, les ratios de solvabilité sont calculés désormais suivant le nouveau régime prudentiel Solvabilité 2 depuis son entrée en application au 1er janvier 2016. Ces ratios feront l'objet de communication au public au niveau du Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF).

Les événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration de La Mondiale a décidé, le 21 janvier 2017, de procéder à l'émission de titres subordonnés remboursables, souscrits pour 530 millions de dollars US, soit un nominal de 499 M€, à échéance 2047, éligible en Tier 2 selon les normes Solvabilité 2. Il a approuvé le programme de couverture de change proposé, pour un montant équivalent, sur une durée de 10 ans, visant à réaliser la couverture du risque de change induit par l'émission de la dette en dollars.

Ces opérations n'ont pas d'incidence comptable sur les comptes consolidés de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016.

Suite à la création fin 2015 de la SAS AGLM IMMO, la foncière du groupe (intégrée dans le périmètre de consolidation), La Mondiale a apporté à la SAS AGLM IMMO au 1er janvier 2017, cinq ensembles immobiliers d'une valeur totale de 895 M€. Ces apports ont été rémunérés par 300 000 actions émises par la SAS AGLM IMMO après augmentation de capital. L'objectif poursuivi est de regrouper les actifs immobiliers au sein d'une structure et de simplifier les structures de détention du patrimoine immobilier du Groupe. Ces apports n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et le 20 avril 2017, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

2.3.2 Les comptes sociaux

La Mondiale

Le chiffre d'affaires de La Mondiale passe à 5 126,5 M€ en 2016 contre 5 475,3 M€ en 2015, soit une baisse de 6,4 %.

Il est notamment composé de 30,6 % d'affaires directes (28,7 % en 2015) et de 69,4 % d'acceptations intra-groupe (71,3 % en 2015), celle-ci portant essentiellement sur la cession par les filiales du Groupe de la majeure partie de leurs primes en euros sur les produits de retraite et d'épargne.

Les affaires directes apportées ont produit un chiffre d'affaires de 1 568,6 M€, stable par rapport à 2015. Le chiffre d'affaires retraite de 1 033,5 M€ est en légère hausse de 1,7 % par rapport à 2015 ; celui de l'épargne de 325,2 M€ en baisse de 5,7 %. Les encours gérés continuent de progresser de 17,6 % pour passer à 22 040 M€.

L'activité d'acceptation de La Mondiale sur son actif général a engendré un chiffre d'affaires de 3 558 M€ en baisse 8,8 % par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par la dégradation de la collecte nette en euros de ses filiales. Les encours ont progressé de 4,5 % pour passer à 31 021 M€. L'effet conjugué d'une baisse du chiffre d'affaires et de la hausse des prestations (+2,9 %) entraîne une baisse significative de la collecte nette qui s'élève à 1 535 M€ en 2016 (-22,7 %).

Le résultat net comptable ressort à **112,3 M€** au 31 décembre 2016 contre 113,6 M€ au 31 décembre 2015. Il est décomposé comme suit :

- la marge de gestion de **-69,5 M€**, est en augmentation de 1,5 M€. Cette hausse est principalement liée à l'accroissement des chargements (+4,4 M€ hors acceptations ARIAL CNP ASSURANCES). La décomposition des chargements est la suivante : 75 % sur la retraite (dont vie individuelle), 13 % sur l'épargne et 9 % sur la prévoyance. La hausse des frais généraux est contenue (+2,4 M€ hors acceptations ARIAL CNP ASSURANCES), soit 0,8 % ;
- la marge d'assurance s'élève à **-1,7 M€**. Elle est constituée par le produit technique sur la prévoyance, en légère augmentation, et par les charges liées aux rattrapages de table sur rentes. Les autres postes sont constitués des droits d'adhésion prélevés et autres éléments ;
- la marge financière s'établit **156,2 M€**. En 2015, les plus-values de cessions exceptionnelles réalisées sur les contrats « Forwards » et les actions (513 M€ au total) avaient été compensées par une forte dotation au fonds de participation bénéficiaire (PB) permettant de se prémunir contre la persistance des taux bas et de préserver les rendements servis aux contrats. Retraité de ces éléments exceptionnels, les produits nets des placements sont en augmentation de 143 M€ ;
- le résultat sur les fonds propres de **54,7 M€** est en diminution, en ligne avec la baisse des produits des placements ;
- les produits et charges non techniques ont une contribution positive de **43,2 M€** et sont constitués des effets impôt des dotations à la réserve de capitalisation répercutés sur les réserves ;
- la charge d'impôts de **70,6 M€** en 2016 a augmenté de 14,2 M€.

Les encours gérés de 54 797 M€ ont progressé de 9,7 % par rapport à 2015 intégrant l'évolution de la production réalisée par le réseau La Mondiale Experts, le développement de l'acceptation provenant de la production en euros de ses filiales et l'impact favorable de l'évolution des marchés sur les encours en UC qui ont généré un ajustement à capital variable (Acav) positif de 269,9 M€.

Les encours en UC restent assez faibles pour La Mondiale ; ils représentent 9,8 % du total des engagements, en légère hausse par rapport à 2015 (5,4 %).

En 2016, une dotation complémentaire de PDD a été constatée pour 21,1 M€. Une reprise de 9,1 M€ a été enregistrée sur l'ensemble du portefeuille et concerne en majorité l'immobilier.

Au 31 décembre 2016, les plus-values latentes s'élèvent à 7 343,4 M€, après la réalisation de 255,9 M€ de plus-values (nettes des moins-values) en 2016, contre 6 302,4 M€ au 31 décembre 2015.

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a pas eu à être dotée au 31 décembre 2016.

La Mondiale n'a pas procédé à un endettement complémentaire en 2016. Néanmoins, une perte de change de 18,1 M€ a été constatée au 31 décembre 2016 sur des TSDI émis en dollar pour 600 million (435 M€) portant ainsi le montant de l'emprunt TSDI initial à 569 M€.

ARIAL CNP ASSURANCES

ARIAL CNP ASSURANCES est un acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie collective.

En matière de couverture des engagements sociaux des entreprises, ARIAL CNP ASSURANCES propose des solutions sur-mesure, ainsi que certains contrats standards distribués principalement par le courtage et le consulting spécialisés, par le réseau du Groupe, ainsi qu'au travers de plusieurs partenariats majeurs.

Sur l'année 2016, les principales tendances observées ont été les suivantes :

- confirmation de la tendance de contraction du marché des dispositifs à cotisations définies même si les Plans d'Épargne Retraite Entreprises (Pere) constituent près de 50 % de l'activité sur la retraite. À noter la poursuite du développement des Versements individuels facultatifs (Vif), qui représentent 40,9 M€ au 31 décembre 2016, en hausse de 8 % due à un bon retour des campagnes déployées en mai et juin ;
- poursuite des reversements significatifs sur les dispositifs de couverture de passifs sociaux pour ajuster la couverture d'engagements dont la valorisation a augmenté mécaniquement avec la baisse des taux ;
- reprise de l'activité préretraite avec les versements significatifs sur les dispositifs mis en place en 2015 et les premiers versements de dispositifs activés en 2016. Cette évolution lourde semble accompagner la restructuration de nombreuses entreprises confrontées à un environnement économique difficile ;
- enfin, la chute des contrats en Branche 24 (fonds collectifs) commercialisés par le réseau MDE après le durcissement des conditions de souscription et l'introduction d'un minimum de 15 % d'UC en adossement du contrat.

Ainsi, le chiffre d'affaires d'ARIAL CNP ASSURANCES est passé à 741,2 M€ en 2016 contre 678,0 M€ en 2015, soit une hausse de 9,3%. La part de l'activité retraite est prédominante dans le chiffre d'affaires d'ARIAL CNP ASSURANCES (99%) et le chiffre d'affaires est en croissance de 11,9%. Le chiffre d'affaires Prévoyance-Santé est en forte diminution à 4,6 M€ en 2016 contre 19 M€ en 2015.

Au chiffre d'affaires propre à ARIAL CNP ASSURANCES et pour disposer d'une visibilité globale sur l'activité, il convient d'ajouter celui réalisé par les autres structures du Groupe : avec plus de 10 Md€ de cotisations, AG2R LA MONDIALE devrait continuer à se situer parmi les premiers acteurs du marché de la retraite supplémentaire collective en France.

La hausse du chiffre d'affaires est essentiellement concentrée sur les contrats IFC (+61%), article 39 et préretraite (+24%). Le chiffre d'affaires au titre du « new business », à date d'effet postérieure au 1er avril 2016, est de 16,6 M€.

La collecte nette a augmenté en 2016 de 42,0 M€ compte tenu d'une hausse plus élevée du chiffre d'affaires (+9,3%) par rapport à celle des prestations (+5,9%) ; elle est positive de 360,2 M€.

Depuis le 1er janvier 2016 et la mise en place des nouveaux traités de réassurance, l'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES est intégralement réassurée. Son résultat net est uniquement constitué des produits financiers (nets d'impôt sur les sociétés) sur ses placements en représentation de ses fonds propres.

Compte tenu de ces évolutions, les résultats de la société ont diminué. Le résultat net comptable de l'exercice 2016 ressort à **2,6 M€** contre 14,1 M€ en 2015.

Le résultat de l'activité Retraite (2,7 M€) est en baisse de 11,4 M€. Le résultat de l'activité Prévoyance est proche de 0.

La contribution technique est en baisse de 10,2 M€ (-24,2%) pour passer à **31,9 M€** incluant un résultat de réassurance de -7,9 M€ (contre +16,1 M€ en 2015).

La société étant réassurée à 100%, elle ne dispose donc pas d'actifs investis sur le marché à l'exception de ceux venant en représentation de ses fonds propres. La marge financière (y compris la rémunération des fonds propres) diminue de 2,7 M€ se portant à **11,2 M€**. La baisse du résultat

financier s'explique par la diminution des encours obligataires qui atteignent 93,7 M€ au 31 décembre 2016 contre 264,4 M€ au 31 décembre 2015 : une partie des actifs (composés à 99% d'obligations) a été cédée sur le 1er trimestre 2016 du fait de la restructuration de la société (baisse des capitaux propres par achat par Arial assurance d'une partie de ses propres actions).

Ces cessions ont généré des plus-values à hauteur 12.8 M€, intégralement dotées à la réserve de capitalisation (impact nul sur le résultat financier).

Les frais généraux ont évolué de +19,1% pour atteindre **38,0 M€** suite à la hausse des coûts informatiques et de la mise en place du partenariat avec CNP Assurances. Les produits non techniques nets des charges s'élèvent à **4,4 M€**, en hausse de 4,0 M€ par rapport à 2015 ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des variations de la réserve de capitalisation. Les charges de commissions (**2,2 M€**) et d'impôt (**4,7 M€**) ont baissé respectivement de 0,7 M€ et 2,9 M€.

Les encours gérés de 9 212,9 M€ au 31 décembre 2016 ont progressé de 7,4% par rapport à ceux du 31 décembre 2015. Ils sont composés de 73,0% de provisions en euros et de 27,0% de provisions en UC.

La production en UC est stable et la hausse des marchés a amené la société à enregistrer un ajustement Acav net de +141,2 M€.

Ainsi, la part des engagements en UC est restée équivalente à celle de 2015, soit 27,0% du total des engagements.

L'actif de la société, quasiment exclusivement composé d'obligations, n'est pas exposé à la provision pour dépréciation durable (PDD), ni à la provision pour risque d'exigibilité (PRE).

ARIAL CNP ASSURANCES a intégralement remboursé, sur le 1er trimestre 2016, ses emprunts qui figuraient au bilan pour 55 M€ au 31 décembre 2015.

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société anonyme d'assurance sur la vie créée en 1979. Elle commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion privée, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuilles.

Compte tenu des perspectives de baisse des rendements pour les fonds en euro, le développement commercial s'est porté sur les UC en privilégiant les formules susceptibles d'apporter un surplus de rendement tout en limitant les risques de perte en capital.

Dans ce but, un nouveau support d'UC « Capital Protégé 2020 » qui permet une exposition de 30 % sur des OPCVM actions tout en bénéficiant d'une protection de la prime investie sur une durée déterminée, a été introduit par une première campagne commerciale menée au cours du 4ème trimestre.

Cette nouvelle offre répond bien aux attentes actuelles de solutions alternatives aux fonds en euros. Elle sera déployée en 2017 en introduisant différentes variantes de la partie risquée du support d'investissement.

La poursuite du contexte de taux bas et la volatilité des marchés actions au cours du premier trimestre de l'exercice ont induit une recherche de sécurité par les assurés qui s'est traduite par une hausse des versements sur les fonds en euro au cours de cette période.

Afin de limiter les effets de dilution des actifs qui en résulte, les conditions commerciales pour les versements sur les fonds en euro ont été restreintes en avril puis en juillet avec un effet sensible de ralentissement de l'activité au cours du deuxième semestre.

Les encours gérés de 30 165,7 M€ au 31 décembre 2016 ont progressé de 2,6 % par rapport à 2015 ; ils sont composés de 63,3 % de provisions en euros et 36,7 % de provisions en UC.

La production en euros a baissé de 2,5 %, les encours gérés augmentent légèrement de 1,1 %.

L'évolution des encours gérés en UC (+5,1 %) est expliquée par une production en UC stable (32,6 % en 2016 contre 31,9 % en 2015) et part une baisse de l'ajustement en valeur des UC qui s'élève à 320 M€ (531 M€ en 2015), soit -39,7 %. La part UC dans le total des encours a légèrement augmenté de 0,9 point par rapport à 2015.

Les prestations sont en hausse de 2 % à 2 140 M€, incluant 28 % d'UC, ce qui mène à une collecte nette en baisse à 142 M€ (220 M€ en 2015) dont 140 M€ en UC.

Les arbitrages des fonds en euro vers les UC qui sont restés limités à de faibles volumes tout au long de l'exercice, ont connu une hausse sensible en novembre et décembre pour atteindre 163 M€.

Au final, la collecte de l'exercice s'inscrit en recul de 1,6 % par rapport à 2015 à 2 282 M€ avec une proportion d'UC en légère progression (33 % en 2016 et 32 % en 2015).

Le résultat net comptable ressort à **39,6 M€** au 31 décembre 2016 contre 78,6 M€ au 31 décembre 2015. Il est décomposé comme suit :

- la contribution technique s'élève à **257,8 M€** en baisse par rapport à 2015 (-3,4 %) ;
- la marge financière (y compris la rémunération des fonds propres) passe de 31,3 M€ en 2015 à **-5,9 M€** en 2016. Elle est composée par :
 - des produits des placements (y compris la rémunération des fonds propres) pour 499,5 M€, en diminution de 22,9 % (-148 M€) ;
 - le fonds de participation bénéficiaire (PB) a été doté pour 6,3 M€, en baisse de 10,9 M€ (-63,5 %) ;
 - la rémunération servie aux contrats (intérêts et PB versés) correspond à une charge de 499,1 M€, en baisse par rapport à 2015 de 99,9 M€ (-16,7 %) ;
- les charges de commissions versées aux apporteurs (hors commissions de réassurance) sont stables à **120,9 M€** ;
- les produits de rétrocessions d'OPCVM s'élevant à **7,6 M€** sont en légère hausse de 0,2 M€ (+3,0 %) ;
- les frais généraux s'élèvent à **78,9 M€** en hausse de 9,4 M€ (+13,6 %) par rapport à 2015 ;
- les produits non techniques nets des charges s'élèvent à **6,5 M€**, stable par rapport à 2015 ; ils sont principalement constitués par des produits non techniques destinés à neutraliser la charge d'impôt sociétés liée à la fiscalisation des variations de la réserve de capitalisation ;
- la charge d'impôts sur les sociétés de **26,6 M€** en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (-15,7 M€). Cette baisse est en ligne avec la diminution du résultat de la société.

Au 31 décembre 2016, les plus-values latentes se montent à 644,8 M€ contre 601,9 M€ au 31 décembre 2015.

Aucune provision pour risque d'exigibilité (PRE) n'a été dotée au 31 décembre 2016.

LMP a renforcé ses fonds propres en 2016 suite à la décision du Conseil d'administration de procéder à l'émission de titres subordonnés

remboursables (TSR) 30 ans avec une première option de remboursement anticipé au terme d'une période de 5 ans de dernier rang d'un montant nominal de 100 M€, portant intérêt à taux fixe. Les titres ont été souscrits par La Mondiale. Ainsi, les emprunts figurent au bilan pour 310 M€ au 31 décembre 2016.

Au niveau organisationnel, l'investissement prioritaire pour les services numériques s'est poursuivi en 2016 avec le lancement du projet de développement d'un site « assurés » de nouvelle génération qui sera accessible par tout type de terminal.

Une première version de nouveau site « assurés » sera mise en service mi 2017. Les développements ont également été poursuivis pour les fonctions de souscription et actes en ligne à l'usage des distributeurs avec pour objectif de parvenir à des processus entièrement dématérialisés à horizon 2018.

La Mondiale Europartner (LMEP)

Le chiffre d'affaires du marché de l'assurance vie au Luxembourg est en baisse de -3,83 % en 2016 avec une augmentation de +2,36 % de la collecte en fonds garanti (TG) et une diminution de -6,62 % de la collecte en UC. Au global, la collecte brute passe à +20,4 Md€ en 2016 contre +21,3 Md€ en 2015. Les encours continuent cependant leur progression dépassant les 160 Md€ en hausse de +7,63 %.

Même si les prévisionnistes s'accordent à penser que la croissance devrait enfin faire son retour dans l'Union européenne en 2017, l'économie mondiale et européenne reste cependant confrontée à de potentiels chocs liés à la mise en place du Brexit ou de la politique économique et commerciale menée par les États-Unis. De nouveaux chocs politiques en France ou en Allemagne pour 2017 ne sont par ailleurs pas à exclure. Le maintien de ce contexte d'incertitude et de risques permettra à l'offre luxembourgeoise en assurance vie de continuer de bénéficier d'une image de sécurité accrue auprès des épargnants.

Filiale de droit luxembourgeois de La Mondiale, La Mondiale Europartner (LMEP), opérateur en assurance vie patrimoniale haut de gamme, est un spécialiste reconnu de la conception, du développement et de la gestion des produits d'épargne retraite patrimoniale et collectifs pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale.

Pour ses partenaires de distribution, LMEP a étendu également une gamme de produits spécifiques et labellisés qui intéressent les segments de clientèle aisée et fortunée.

À fin 2016, LMEP gère désormais un encours global de plus de 13,1 Md€ (+10,73 % par rapport à 2015) et représente, en termes d'encours, maintenant 8,2 % du marché vie luxembourgeois contre 7,9 % en 2015. Avec un chiffre d'affaires de 2 068,3 M€, l'année 2016 a été une nouvelle année de forte production pour LMEP dans un environnement économique et social mouvementé tant au niveau européen que mondial.

Ce chiffre d'affaires s'appuie sur deux marchés majeurs : le marché français individuel toujours très actif et une contribution significative, en nette progression, de la succursale italienne installée à Milan pour 738,4 M€ en 2016 (559,4 M€ en 2015).

Dans cet environnement incertain, LMEP a, au travers d'une politique de promotion des UC, réussi à maintenir un niveau de production de 40 % en UC. Le chiffre d'affaires est en baisse de 10 % par rapport à 2015 ceci en lien avec ce choix d'orientation de la production.

Le résultat comptable 2016 est de **12,9 M€** contre 20,5 M€ en 2015. Il est constitué par :

- des chargements nets qui s'élèvent à **52,8 M€** en amélioration de 7,1 M€ (+15,5 %) ;
- la marge financière (y compris la rémunération des fonds propres et commissions de réassurance) qui passe de 10,2 M€ en 2015 à **7,6 M€** en 2016 ;
- les produits de rétrocessions d'OPCVM s'élevant à **1,8 M€** sont en baisse de 0,5 M€ (-21,7 %) ;
- d'autres charges (essentiellement des provisions pour risques et charges) pour **5,8 M€** en hausse de 2,0 M€ ;
- les frais généraux qui s'élèvent à **37,6 M€**, en hausse de 7,9 M€ (+26,6 %) ;
- la charge d'impôts sur les sociétés - cette charge tient compte de l'impôt commercial communal (ICC) et de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) luxembourgeois et les impôts italiens de 5,9 M€ en hausse par rapport à l'exercice précédent (+1,0 M€). LMEP ne dispose plus en 2016 de déficits reportables fiscaux lui permettant d'alléger sa charge fiscale d'IS.

Les encours gérés s'élèvent à 13 135,7 M€ au 31 décembre 2016. La hausse des marchés a amené la société à enregistrer un ajustement Acav net de +132,3 M€ (contre +140,0 M€ en 2015).

Par ailleurs, la part des engagements en UC a augmenté au détriment de l'euro passant à 47,2 % du total des engagements contre 46,7 % au 31 décembre 2015.

L'actif de LMEP, essentiellement composé d'obligations, n'est pas exposé à la PDD, ni à la PRE.

Afin de renforcer ses fonds propres réglementaires, le Conseil d'administration a décidé le 16 septembre 2016 de procéder à l'émission d'une tranche de TSR pour un montant nominal de 50 M€ dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires de la société le 4 mai 2015. L'émission a été intégralement souscrite le 15 décembre 2016 par La Mondiale. Suite à cette émission, les emprunts figurent au bilan pour 140 M€ au 31 décembre 2016.

En termes de perspectives, l'adaptation au développement de ces dernières années, à travers la poursuite du programme d'industrialisation des outils et d'une approche stratégique orientée sur l'innovation et les nouvelles solutions digitales, le développement de la succursale italienne, le tout en liaison avec les directions françaises du Groupe, sera l'enjeu essentiel pour l'année 2017 et conditionnera les développements futurs.

En matière commerciale, l'ambition de LMEP est de poursuivre son développement en orientant une part toujours plus importante de son activité vers les UC et en portant une attention particulière au marché italien.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

En raison du contexte politique, social, économique, financier et réglementaire, le métier d'assureur est aujourd'hui en mutation. Cependant, une certitude demeure, le financement de l'économie à besoin d'épargne.

Avec le vieillissement de la population, la progression des dépenses d'assurance maladie, de retraite et de dépendance, l'épargne et sa transformation sont des sujets à placer au cœur du débat public dès à présent.

L'année 2017 sera riche en événements politiques (présidentielle, législatives).

Notons que la Loi de finances pour 2017 du 30 décembre 2016 a instauré le prélèvement à la source (PAS) applicable à compter du 1er janvier 2018.

2017 sera l'ultime année de la transition vers la Sgam prudentielle, de la transformation digitale et de lancement d'autres chantiers sur les différents métiers.

Ainsi, concernant l'épargne patrimoniale, le programme pour le développement des UC sera poursuivi en 2017 en recherchant une transformation en profondeur de l'organisation pour de meilleures offres et un meilleur service dans ce domaine. Les chantiers à mener concernent également les outils et la formation commerciale, les processus de gestion et la communication sur les sujets financiers. Pour atteindre ces objectifs, les ressources d'ingénierie et de marketing financier seront renforcées et organisées pour agir en étroite liaison avec les équipes commerciales.

Concernant la retraite supplémentaire, les deux actionnaires d'ARIAL CNP ASSURANCES ont abordé la seconde phase du partenariat qui est constituée principalement du transfert par CNP Assurances d'un portefeuille de contrats d'assurance correspondant à une part substantielle de ses contrats d'épargne retraite collective supplémentaire, ainsi que du transfert par La Mondiale d'un portefeuille de contrats d'épargne retraite collective. L'année 2017 est donc jalonnée par les travaux permettant d'aboutir à un dépôt à l'ACPR d'une demande d'autorisation de transferts des portefeuilles concernées envisagé au cours du deuxième trimestre 2017 pour un passage au collège de l'ACPR en septembre 2017. Indépendamment du transfert des portefeuilles, ARIAL CNP ASSURANCES continue les opérations visant une reprise en gestion administrative, sur les outils d'AG2R LA MONDIALE du portefeuille transféré par CNP Assurances.

Le plan d'entreprise Élan 2018 entrera en 2017 dans sa dernière année, les grands chantiers de ce plan ont été globalement lancés et mis en œuvre et il reste un an pour inscrire les fondamentaux dans la durée en finalisant ou en poursuivant les chantiers en cours, en particulier sur le terrain du digital et de l'expérience client.

Les réalisations dans le cadre d'Élan 2018, palier dans le déploiement de la stratégie du Groupe, renforcent ses fondamentaux et le préparent pour le plan 2018-2020 et pour les défis à anticiper pour ses métiers. D'un plan à l'autre, de transformation en transformation, AG2R LA MONDIALE sera différent en 2020. 2017 sera aussi l'année de construction du plan de transformation 2018-2020.

4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA MONDIALE

4.1 . Présentation de son fonctionnement

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de La Mondiale, prend et assume les décisions majeures, en particulier nomme et révoque le Président et le Directeur général, arrête les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il contrôle les activités de la Mutuelle, à travers le suivi de l'exécution des budgets, et s'assure de la bonne maîtrise des métiers ainsi que du respect de la réglementation tant financière qu'assurantielle. Il s'appuie sur 5 Comités spécialisés qui émettent des avis dans les domaines relevant de leurs compétences : stratégique, investissements, risques, rémunérations et nominations, audit et comptes. Ces avis sont présentés lors des réunions du Conseil qui approuve ou non leurs propositions.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2016 et l'assiduité moyenne est de 79 % pour l'exercice. Le Conseil examine les comptes semestriels et annuels, ces derniers avant qu'ils ne soient adoptés par l'Assemblée générale. Il approuve les rapports formels (rapports d'activités, rapport sur le contrôle interne et de lutte anti-blanchiment, rapports de solvabilité, de politique des placements, et de réassurance) ; par délégation, de l'Assemblée générale, il fixe également les taux de participations bénéficiaires affectés aux contrats.

Le Conseil recueille l'avis de chaque Comité spécialisé dans les domaines de ses compétences. Il y a eu vingt réunions de Comités en 2016.

Le Comité stratégique du Conseil prépare, avec le Directeur général, certains débats du Conseil ; à ce titre, il examine les propositions du Directeur général pour fixer la stratégie du Groupe avant qu'elles ne soient soumises au Conseil. Il est consulté pour la définition des mandats de négociation du Directeur général tant pour la mise en œuvre de partenariats que pour l'acquisition ou la cession d'actifs mobiliers ou immobiliers importants ; il peut également faire des suggestions au Directeur général sur l'organisation générale du Groupe et donner son avis sur les principales orientations du plan d'entreprise avant sa validation par le Conseil.

Le Comité des investissements analyse l'évolution des structures financières du Groupe ainsi que sa solvabilité ; il peut donner son avis sur les objectifs d'investissement ou

les principaux arbitrages envisagés, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, aussi bien que sur les contreparties ou les allocations d'actifs à partir des prévisions de cash-flow. Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes annuels et semestriels des principales entités du périmètre La Mondiale, ainsi que le suivi de Solvabilité 2 et les travaux et missions de l'Audit interne. Le Comité peut convoquer tout responsable du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des hommes clés du Groupe ainsi que sur l'organisation et l'évolution du Conseil d'administration et de ses Comités. Il procède notamment aux contrôles réglementaires attachés à la gouvernance de La Mondiale.

Le Comité des risques examine la cartographie des risques, ainsi que les risques de toute nature, il veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe, notamment en matière sociale, environnementale, fiscale, ainsi que sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt et la sécurisation des systèmes d'information.

S'ajoute le Comité des candidatures chargé de l'examen des candidatures des sociétaires candidats pour être délégués des sociétaires et du bon déroulement des élections de ceux-ci.

La Direction générale de la société est composée de M. André Renaudin, Directeur général, de MM. Sylvain de Forges, Yvon Breton, et Philippe Dabat, Directeurs généraux délégués et de Mme Paule Arcangeli, Directeur général délégué, chargé des ressources humaines. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie du Groupe. Ses membres se réunissent une fois par mois.

Les responsabilités des principaux membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.2 Organes d'administration et de Direction

La Mondiale compte 17 administrateurs, dont un administrateur élu par les salariés, tous sociétaires de la Mutuelle par la souscription de contrats d'assurances aux conditions normales de marché. Parmi les 17 administrateurs, 3 d'entre eux sont des délégués des sociétaires. Les administrateurs sont élus pour un mandat ne devant pas excéder 6 ans. La Mondiale compte également un censeur.

Le Directeur général, les quatre Directeurs généraux délégués, avec les principaux Directeurs constituent le Comité exécutif (ou Comex) d'AG2R LA MONDIALE. Le Comex se réunit hebdomadairement et s'appuie sur le Comité de Direction pour mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par le Conseil.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la désignation des 4 dirigeants effectifs, avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, à compter du 1er janvier 2016. Il s'agit de M. André Renaudin, Directeur général, de M. Jean-Marc Robinet, dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses, de M. Sylvain de Forges, dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie, et de M. Philippe Dabat, dirigeant effectif en charge des assurances de personnes. Les responsables des fonctions clés, au nombre de 4, dont les missions sont rappelées ci-dessous, ont été désignés.

La fonction gestion des risques est chargée de mettre en place le système de gestion des risques de l'entreprise (en particulier la gestion actif-passif, la gestion des risques de souscription, des risques financiers, des risques opérationnels..).

La fonction actuarielle est en charge de la coordination du calcul des engagements, et doit également émettre un avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance.

La fonction conformité est en charge de s'assurer du respect par l'entreprise de l'ensemble des règles normatives qui s'impose à cette dernière.

Enfin, la fonction audit est nécessairement indépendante des fonctions opérationnelles et peut contrôler n'importe quel domaine d'activité de l'entreprise afin d'émettre des recommandations d'évolution à la Direction générale et au Comité d'audit et des comptes.

Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1er janvier 2017, le Conseil d'administration de La Mondiale a nommé le 11 janvier 2017, en qualité de Dirigeants effectifs, Mme Paule Arcangeli et M. David Simon, ce dernier en succession de M. Sylvain de Forges.

En outre, dans une logique commune au Groupe, les désignations suivantes ont été approuvées par le Conseil :

- Mme Hélène Denis pour la fonction gestion des risques à compter du 1er janvier 2017, en succession de M. David Simon ;
- Mme Mathilde Jung désignée, en succession de M. Benoit Courmont, pour la fonction actuarielle ;
- M. Cédric Duchatelle pour la fonction conformité ;
- M. Laurent Domont pour la fonction audit interne.

Chacune de ces fonctions doit en outre avoir un accès direct au Conseil, ce qui est le cas pour les personnes proposées, puisqu'elles participent soit au Comité des risques, soit au Comité d'audit et des comptes.

La composition du Comité de Direction générale reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe.

Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

A. Les membres du Conseil d'administration

M. Jean Castagné, Président

Président du Comité stratégique du Conseil, membre du Comité des investissements, et invité permanent du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- Président du Conseil de surveillance de Prado Épargne
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Dutilleul, Administrateur et Vice-président

Membre du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations et invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité d'audit et des comptes et du Comité des risques

- **Administrateur et Vice-président de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS**
- **Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE**

M. André Renaudin, Administrateur et Directeur général

Invité permanent du Comité stratégique du Conseil, du Comité des rémunérations et des nominations, du Comité des risques et du Comité des investissements

- **Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA**
- **Vice-président du Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES**
- **Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam**
- **Directeur général délégué de Prima**
- **Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE**

M. André-Paul Bahuon, Administrateur

Président du Comité d'audit et des comptes et membre du Comité stratégique du Conseil

- **Président de Créatis Groupe SAS**
- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Vice-président du Conseil de surveillance Interfimo SA**

Mme Laurence Beulin, Administrateur

Membre du Comité des risques

- **Directrice du développement chez Campagnes TV**
- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE**

M. Serge Fautré, Administrateur

Membre du Comité stratégique du Conseil, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations et des nominations

- **Administrateur et Président du Comité de Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)**
- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**

M. Pierre Geirnaert, Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité d'audit et des comptes

- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE**
- **Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne**

M. Christian Gollier, Administrateur

Invité permanent du Comité des investissements

- **Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE**
- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Administrateur de Labex finance et croissance durable**

M. Gilles Guitton, Administrateur

Président du Comité des investissements et membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité stratégique du Conseil

- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Président de SASU GG7**
- **Président de l'Association Neuillienne de soins à domicile (ANSIAD)**
- **Président de GB Corporate Finance**

Mme Manou Heitzmann-Massenez, Administrateur

• **Directeur export de la Distillerie Massenez**

- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Administrateur du groupe GIAC**
- **Présidente de l'Association régionale des industries alimentaires d'Alsace (ARIA)**

Mme Odette Jariel, Administrateur

Membre du Comité des investissements

- **Conjoint collaborateur Cabinet Philippe JARIEL, Conseil & Expertise**
- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE**

M. Thierry Jeantet, Administrateur

Président du Comité des risques et membre du Comité stratégique du Conseil

- **Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE**
- **Vice-Président du Conseil de surveillance de Mutavie**
- **Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE**

M. Philippe Lamblin, Administrateur

Président du Comité des rémunérations et des nominations et membre du Comité stratégique du Conseil

• Directeur des ressources humaines et de la prévention Santé/Sécurité du Groupe Avril

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne Nord France Europe
- Président de la Fondation de la Caisse d'Épargne Nord France Europe
- Membre du Conseil d'administration de la faculté de Médecine de Lille
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interepargne SA

M. Franck Mougin, Administrateur

Invité permanent au Comité des investissements

- Directeur des ressources humaines et du développement durable du Groupe Vinci et membre du Comité exécutif
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA et d'AG2R Retraite Agirc

Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur

Membre du Comité des risques

- **Gérante de société**
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Présidente de la CPME Guyane

Mme Sylvie Reulet, Administrateur

Membre du Comité des risques et Présidente du Comité des candidatures

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE

• Avocate inscrite au barreau de Bordeaux**M. Guy Roulet, Administrateur**

Membre du Comité d'audit et des comptes et du Comité des candidatures

- **Dirigeant et expert-comptable**
- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président d'association Loi 1901

M. Alain Gajan, Censeur

Membre du Comité d'audit et des comptes

- Administrateur de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)

B. La Direction générale et le Comité de Direction générale

Au 31 décembre 2016, la composition du Comité de Direction générale est la suivante :

M. André Renaudin

Président du Comité de Direction générale AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Robinet

Directeur général adjoint AG2R LA MONDIALE

- **Président de la SAS Villadelles**
- Vice-président de la SAS Cadrilège Alizé
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES

M. Sylvain de Forges

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE
- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance Prado Épargne
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Yvon Breton

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE, et Secrétaire général

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat

Directeur général délégué AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Paule Arcangeli

Directeur général délégué, chargé des ressources humaines AG2R LA MONDIALE

- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES

M. Pascal Chaumény

Directeur juridique et fiscal, membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Christophe Combey

Directeur des systèmes d'information, membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE

M. François-Marie Geslin
Directeur adjoint des ressources humaines,
membre du Comité exécutif AG2R LA
MONDIALE

M. Philippe Aziz
Directeur des activités sociales AG2R LA
MONDIALE

M. Patrice Bonin
Directeur de la retraite supplémentaire AG2R
LA MONDIALE
• Directeur général d'ARIAL CNP
ASSURANCES
Mandats d'Administrateur et de membre de
Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R
LA MONDIALE

M. Jean-Louis Charles
Directeur du financement et des
investissements AG2R LA MONDIALE
• Président du Directoire d'Agicam

M. Thierry Chérier
Directeur commercial des marchés de
proximité AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Crestani
Directeur de l'épargne et clientèle
patrimoniale AG2R LA MONDIALE
• Directeur général de La Mondiale Partenaire
• Mandats d'Administrateur exercés au sein
d'AG2R LA MONDIALE

Mme Corinne Dajon
Directeur des systèmes d'information AG2R
LA MONDIALE

Mme Hélène Denis
Directeur du pilotage financier et des risques
AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Pierre Diaz
Directeur santé prévoyance AG2R LA
MONDIALE

Mme Brigitte Filho
Directeur de la retraite AG2R LA MONDIALE

M. Jacques Minjollet
Directeur des institutions de la coiffure AG2R
LA MONDIALE

M. François Ringaud
Directeur des activités retraite
complémentaire AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Ropelewski
Directeur du marketing Groupe, innovation et
vente à distance AG2R LA MONDIALE

Mme Sophie de Saint Étienne
Directeur de Cabinet auprès du Directeur
général et Directeur du Secrétariat aux
instances AG2R LA MONDIALE

M. Denis Saules
Directeur métier santé prévoyance AG2R LA
MONDIALE

M. David Simon
Directeur des risques, de la comptabilité et du
pilotage AG2R LA MONDIALE
• Mandats d'Administrateur et de membre
de Conseil de surveillance exercés au sein
d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Vucékovic
Directeur des marchés de proximité et réseau
AG2R LA MONDIALE
• Président du Directoire de Prado Épargne
• Membre du Conseil de surveillance d'Agicam
• Administrateur de la Mutuelle Générale de
Paris

Mme Béatrice Willems
Directeur de la communication AG2R LA
MONDIALE

5. LE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES.

5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de gestion des risques. Cette responsabilité est déléguée aux membres du Comité de Direction générale, aux managers et aux collaborateurs des différentes directions.

Le Conseil d'administration s'appuie notamment sur deux comités spécialisés pour mener ses travaux.

Le Comité d'audit et des comptes assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le directeur de l'Audit interne et le directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et des rapports réglementaires Solvabilité 2. Il exerce cette fonction pour le compte de toutes les sociétés du Groupe et effectue la restitution de son avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante. La fonction audit interne et le directeur responsable des comptes sont systématiquement représentés lors de ce comité.

Le Comité des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de

toute nature encourus par la société. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôle.

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garants du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles. Elles sont représentées par des personnes ayant donc un rôle essentiel dans la gestion des risques du Groupe. Le système de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE repose ainsi, notamment sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la maîtrise des risques qui s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de l'organisation de la maîtrise des risques. L'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la Directive Solvabilité 2 a permis de formaliser un processus lui permettant :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques autour des 3 fonctions clés de gestion des risques, actuarielle et conformité complété par la fonction clé audit interne ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques au travers de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS).

L'année 2016 aura permis de déployer la gouvernance autour des risques et développer la bonne application des politiques. Des travaux d'amélioration

continue des processus de production des éléments Solvabilité 2 sont en cours.

L'organisation cible est en place pour la production du reporting quantitatif Solvabilité 2 : la Direction des risques et de la solvabilité définit la doctrine Groupe et contrôle sa correcte application.

La Direction de la comptabilité pilote l'ensemble de la production des ratios Solvabilité 2 et du reporting y afférent en mettant à contribution l'expertise d'autres Directions selon la thématique traitée.

L'exercice EIRS 2016 aura permis au Groupe de continuer à développer les outils et les analyses pour AG2R LA MONDIALE. Dans ce cadre, une analyse de son profil de risque a été effectuée. Elle couvre l'ensemble des risques importants auxquels le Groupe est exposé et ne se limite pas au seul périmètre des risques retenus dans le cadre de la formule standard. Ainsi l'ensemble des moyens mis en œuvre (réassurance, suivi technique et opérationnel, plan de continuité et d'urgence..) permet de couvrir les risques importants du Groupe.

De plus, les éléments chiffrés sur la solvabilité de SGAM AG2R LA MONDIALE a permis de proposer des éléments de remédiations, d'aider à la prise de décision par le management et ainsi favoriser au pilotage du Groupe.

5.2 La gestion des risques opérationnels

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions. Le rôle des instances opérationnelles de gestion des risques consiste à aider à la prise de décision. Ces instances pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation au Conseil d'administration.

Le comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales directions du Groupe, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau du dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;

- le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ;
- le comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le comité de conformité de lutte anti-blanchiment ;
- le comité réglementaire.

La Politique de contrôle interne

La démarche de contrôle interne s'appuie sur une politique en déclinaison de la politique de gestion des risques du Groupe qui définit le cadre de mise en œuvre du système de contrôle interne nécessaire à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées. Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées, sur des domaines spécifiques, par :

- la politique conformité ;
- la politique de continuité d'activité (PCA) et le plan de gestion de crise ;
- la politique sécurité des systèmes d'information ;
- la politique de gestion et de maîtrise des activités sous-traitées ;
- la politique qualité.

La cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques d'AG2R LA MONDIALE. Le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches complémentaires « bottom up » et « top down » afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

Les principaux risques opérationnels et les moyens mis en place pour les maîtriser sont recensés ci-après aux § 5.2.1 et 5.2.2. La cartographie des risques « top down » est révisée annuellement avec, notamment, les membres du Comité de Direction générale en intégrant les évolutions de l'environnement réglementaire et économique ainsi que les grands enjeux du Groupe.

La base des incidents

La gestion des incidents majeurs est un élément important d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques qui permet la mise en place d'actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents. Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base de gestion des risques.

5.2.1. Définition des risques opérationnels

Nous retenons pour le risque opérationnel la définition de l'article 13 de la directive Solvabilité 2 qui définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. »

Les risques se répartissent en 3 typologies : stratégique, technique, financier et opérationnel. Cette dernière se décline en 8 catégories dans la cartographie des risques :

- systèmes d'information ;
- sécurité ;
- ressources humaines ;
- organisation opérationnelle ;
- réalisation des opérations ;
- gestion déléguée et fournisseurs ;
- conformité et déontologie ;
- commercial et partenariat.

5.2.2. Principaux risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels se situent dans les catégories suivantes :

1) Risques de pannes, interruption ou défaillance des systèmes d'information

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de la comptabilité, des encaissements ou des versements des prestations, de trésorerie, etc.

Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité et de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique efficaces permettent de réagir dans les meilleurs délais. En outre, des contrôles ont été mis en œuvre afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité. Par ailleurs, compte tenu des enjeux liés aux projets conduits dans le Groupe et de leurs impacts sur les systèmes d'information, un schéma directeur informatique est construit.

2) Risques de sécurité

Les risques de sécurité concernent principalement la protection de l'information et le pilotage de la continuité d'activité.

La stratégie de sécurité porte en priorité sur la réduction des failles de sécurité pouvant affecter la disponibilité du système, la confidentialité et l'intégrité des informations. Le risque d'atteinte à la confidentialité des données est en effet considéré comme majeur compte tenu de la quantité et de la nature des informations détenues sur les assurés.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité au travers de directives qui s'inscrivent dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'actions annuels.

Pour faire face à l'explosion de la menace cybercriminelle, les mesures techniques de surveillance (analyse régulière du niveau d'exposition des sites internet face aux nouvelles attaques) et de protection (dispositifs anti-codes malveillants) ont été renforcées.

Le risque de sécurité considère aussi les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique,...). La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre. Afin de maintenir un dispositif opérationnel, un programme de tests a été mené tout au long de l'année comprenant des tests de reprise informatique et téléphonie avec implication des métiers et de des tests de repli utilisateurs. Pour faire face à la menace terroriste, le Groupe a mis en place un plan d'urgence qui identifie les actions à mettre en place après un attentat sur le territoire français.

3) Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors le risque de non maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe ou de conformité. La nomination d'un « Chief Data Officer » courant 2016 organisera la maîtrise de la donnée via un pilotage transverse en adaptant les processus qui permettent de s'assurer et de justifier la qualité de l'information dans le Groupe. Compte tenu de l'importance du sujet, de nombreuses initiatives liées à la qualité des données sont déjà en cours dans le Groupe dont le schéma directeur informatique qui vise à la simplification et la convergence des systèmes d'information permettant ainsi une meilleure maîtrise des flux de données.

4) Risques liés à la gestion déléguée et aux fournisseurs

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour des assurés. En outre, selon les termes de la directive Solvabilité 2, le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'il sous-traite des fonctions ou des activités. Il doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Une politique groupe définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée. Au niveau du Groupe, un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 660 activités externalisées entrant dans le cadre de la directive Solvabilité 2. Une vingtaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

La criticité s'apprécie selon l'évaluation de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière et la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des outils de consolidation des informations permettant un pilotage au niveau du Groupe ont été mis en place.

Depuis plusieurs années, un processus d'optimisation du nombre de prestataires a été engagé afin de mieux contrôler le recours à la sous-traitance. Face à une situation de dépendance excessive, un plan de retrait progressif est mis en œuvre. Des revues de comptes sont en outre réalisées annuellement avec les principaux fournisseurs.

5) Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation. L'instabilité réglementaire perturbe fortement des activités reposant sur la confiance et la continuité des cadres juridiques et fiscaux et s'inscrivant dans des perspectives à moyen terme. Elle entraîne, de plus, des coûts d'ajustement qui peuvent être importants. Ceux-ci impactent notamment le fonctionnement, les provisions budgétaires, les engagements contractuels, la fiscalité et les moyens du Groupe ainsi qu'une potentielle

dégradation des performances et de la qualité de service.

La mise en œuvre des analyses d'impact avec les métiers permettent d'identifier d'une part les assureurs concernés par les évolutions réglementaires, d'autre part les principales actions à mettre en œuvre. L'approbation des préconisations réalisées et la détermination de l'organisation à retenir pour le déploiement s'effectueront au sein du Comité réglementaire.

Des actions sont engagées visant à maîtriser les principaux risques de non-conformité :

Conception d'un produit

Afin de pallier au risque de non-respect de la protection de la clientèle suite au lancement sur le marché d'un nouveau produit ou service d'assurance, des outils sont en place permettant de vérifier, avant toute commercialisation, que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés.

Protection de la clientèle

Le respect de l'obligation de protection de la clientèle se traduit notamment à travers un dispositif de pilotage des réclamations par le Conciliateur du Groupe et des contrôles de la détection et du traitement des réclamations dans les services en contact avec la clientèle. Un comité d'analyse des réclamations animé par le Conciliateur analyse les causes et les traitements des réclamations, favorise la mise en œuvre d'actions préventives.

La disposition relative à l'obligation de conseil a renforcé le recueil des informations du client et leur exploitation.

Dans le cadre des processus de souscription du Groupe, la conclusion du contrat est réalisée conformément à la réglementation notamment par une documentation contractuelle intégrant ces exigences.

Les commerciaux font l'objet d'un dispositif de formation spécifique ainsi, en 2016, une sensibilisation sur les clauses bénéficiaires a été initiée. Concernant le devoir de conseil en cours de vie du contrat, un chantier a été lancé suivi par la fonction « Vérification de la conformité ».

Afin de maîtriser le risque de non-respect des obligations portant sur le traitement des contrats en déshérence, une procédure spécifique consiste en un rapprochement des bases d'assurés en portefeuille avec le Registre national d'identification des personnes physiques (fichier RNIPP) pour identifier les assurés décédés et une recherche active des bénéficiaires, avec l'aide, si nécessaire, d'un cabinet en recherche généalogique.

Par ailleurs, afin de limiter le risque de

déshérence, des actions préventives ont été identifiées visant à améliorer la qualité des bases de gestion.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Le risque relatif à la LCB-FT est maîtrisé par un processus de détection des dossiers atypiques avant la conclusion de l'opération grâce notamment à l'implémentation d'un scoring. Ce processus a été complété d'un dispositif de vigilance constante et de détection a posteriori des dossiers via un outil d'alerte. Cette solution informatique centralisant l'ensemble des données relatives aux personnes et aux opérations sera progressivement déployée aux différents assureurs du Groupe.

6) Risques financiers liés aux effets du changement climatique

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 définit les objectifs de la politique énergétique (article 173) : cette loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction, par toutes les forces vives de la nation - citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics -, d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Les organismes d'assurances sont concernés par cette loi au titre de leur fonction d'investissement. En effet, les investisseurs institutionnels au titre des fonds qu'ils gèrent, doivent fournir des informations sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG), ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et, enfin, des informations sur l'exercice des droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix.

La démarche d'investissement responsable adoptée par le Groupe, comprend sept principes et objectifs, dont les objectifs sociétaux concilient la performance économique et l'engagement sociétal avec une attention sur l'impact environnemental et social des activités des entreprises dans lesquelles le Groupe investit ainsi qu'à la qualité de leur gouvernance. La première étape de la mise en œuvre de ces principes et objectifs a consisté en une mesure de la performance des portefeuilles du Groupe sur des indicateurs généraux, environnementaux (liés aux changements climatiques), sociaux et de gouvernance.

Ainsi, les éléments relatifs à la prise en compte opérationnelle des enjeux ESG et climat et à la contribution à la transition énergétique font l'objet d'un rapport au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE pour son périmètre de combinaison. Ce rapport est notamment articulé autour d'indicateurs élaborés et calculés par le Groupe à partir de données collectées auprès des agences VIGEO, Oekom et Sustainalytics, pour l'ESG, d'ISS (Institutional Shareholder Services) pour ce qui relève de l'exercice des droits de vote et de Carbon 4 pour le volet climat et transition énergétique.

À titre informatif, AG2R LA MONDIALE a obtenu en 2016 le Label Investissement socialement responsable (ISR) par le Ministère des finances pour 3 fonds gérés par sa société de gestion Agicam. Ces fonds sont emblématiques de la démarche d'investissement socialement responsable d'AG2R LA MONDIALE. Ce label distingue les fonds qui investissent dans des entreprises disposant d'une bonne gouvernance et ayant des pratiques responsables en matière environnementale et sociale. Les sociétés de gestion des fonds labellisés doivent avoir mis en place une méthodologie et des moyens suffisants d'analyse et également prendre en compte les résultats de ces analyses dans la construction de leur portefeuille.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

Le comité actif-passif correspond au comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit sept à huit fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques et de la solvabilité, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements et du financement, Direction de la comptabilité et du pilotage).

Dans le cadre de la gestion des risques, la direction des risques techniques et de la solvabilité met en place les politiques d'identification et de maîtrise des risques.

Le Groupe a établi une cartographie des risques technico-financiers. Elle s'accompagne d'un référentiel méthodologique formalisant le processus de gestion des risques relatif à cet outil.

La cartographie des risques technico-financiers permet notamment d'identifier les risques majeurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Chacun de ces risques techniques majeurs fait également

l'objet d'une note formalisée présentant leurs caractéristiques essentielles.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarii critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarii hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

L'ensemble des politiques au sens Solvabilité 2 a été validé par les Conseils d'administration en 2016. Ainsi, les politiques de gestion des risques par catégorie (souscription, réassurance, investissement, gestion actif-passif, Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité - EIRS) ont été formalisées dès 2015 et sont validées chaque année. Un an après la mise en place de Solvabilité 2, une revue complète des politiques de risques sera effectuée et leur déploiement opérationnel se poursuivra.

Politique de réassurance

L'activité principale de La Mondiale est centrée sur les marchés de l'assurance vie retraite et épargne qui constituent l'essentiel de son passif.

La Mondiale propose également des produits de prévoyance, ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale. Le portefeuille prévoyance est ainsi composé de contrats individuels pour lesquels les capitaux garantis sont connus à la souscription, et de contrats collectifs pour lesquels les capitaux garantis exacts sont connus au moment du sinistre. L'ensemble des contrats de prévoyance fait l'objet d'une sélection (médicale, professionnelle, sportive, résidence). Le portefeuille prévoyance s'est développé depuis 1975. La Mondiale dispose ainsi d'une expérience significative, non seulement en termes de sélection des risques et de tarification, mais aussi de provisionnement de sinistres.

La politique de réassurance répond à la nécessité de protéger les fonds propres de La Mondiale en s'appuyant sur les principes suivants :

- offrir une protection complète permettant de se couvrir contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille de contrats (risques émergents, risques maîtrisés, risques extrêmes et risques d'épidémies) ;
- limiter la rétention à un faible pourcentage du résultat net prévisionnel.

Le Comité de Direction réassurance a pour objet l'échange d'informations sur les différents aspects de la réassurance ainsi que le pilotage et la coordination des actions qui concourent à son développement au sein du Groupe. Il est composé du membre du Comité exécutif en charge de la réassurance, de la Direction de la réassurance, des Directions techniques, de la Direction financière, de la Direction des risques et de l'actuariat d'inventaire.

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Tous les traités sont référencés conformément à l'article A. 342-7 du code des assurances. La rédaction des traités est coordonnée avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risques est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adaptée conformément à la politique.

Les lignes directrices du plan de réassurance de La Mondiale sont arrêtées par la Direction Générale sur proposition du comité de Direction réassurance, puis sont présentées au Comité des risques et soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

La politique de réassurance au niveau d'AG2R LA MONDIALE a été validée par le Comité des risques.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'administration.

Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Les expositions à ce risque de crédit sont détaillées plus loin dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 7.4. – Risque de crédit).

Les provisions pour dépréciation des actifs inscrites au bilan sont définies dans l'annexe aux comptes sociaux (§ 3.1.2.2. – Provisions).

Risque de marché

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les

résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés.

Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en UC.

Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Les expositions aux risques de taux, d'actions et de change sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 7.5. – Risque de marché).

• Indicateurs utilisés pour mesurer le risque de taux et le risque de change

- Baisse des taux

Les éléments de contexte sur les marchés de taux d'intérêts ne permettent pas d'exclure totalement un scénario de taux d'intérêts durablement très bas.

Au-delà de la baisse des taux, le maintien de ceux-ci à des niveaux historiquement bas nécessite d'analyser la capacité du Groupe à servir durablement les taux minimum garantis. La stratégie autorisée sur les achats futurs d'obligations (forwards) s'inscrit comme l'une des composantes d'une couverture à la baisse des taux.

- Hausse des taux

Les études précédentes d'exposition au risque à la hausse des taux ont conclu à une exposition relativement limitée. Toutefois, la croissance régulière des encours de contrats épargne sur l'actif général peut conduire à envisager des couvertures ponctuelles.

Par ailleurs, les dispositions de Solvabilité 2 conduisent à un accroissement de la durée des placements obligataires et consécutivement à l'exposition au risque de hausse des taux.

- Couverture du risque de change

Le risque de change économique naît d'une part des positions en titres détenus, et d'autre part, des engagements liés au traité de réassurance en devises, et enfin de l'émission de la dette subordonnée en dollars.

La charge en capital induite par le Solvency Capital Requirement (SCR) du risque de change a conduit à mettre en place des couvertures sur ce sujet.

Le principe est celui d'une couverture systématique de tous les risques de change dès leur apparition.

• Utilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT)

L'utilisation des IFT par La Mondiale porte sur les instruments suivants :

- swap court terme : en général, ces swaps sont receveurs de taux variables et payeurs de taux fixes avec des échéances ne dépassant pas quelques mois ; ils servent dans le cadre de la gestion de trésorerie pour limiter le risque de taux dans le cadre du réemploi des prêts de titres ;

- change à terme : afin de couvrir le SCR du risque de change et de protéger le compte de résultat de La Mondiale contre la variation du cours des devises, il a été décidé de couvrir les positions des titres en devises, mais également les positions issues du traité de réassurance en devises, ainsi que la couverture des dettes émises par La Mondiale ;

- swap long terme : les swaps sont pour l'essentiel receveurs de taux fixes en euros dans le cadre d'opérations d'asset swaps. Des opérations d'asset swaps ont également été réalisées dans le cadre de la gestion obligataire et du réemploi des pensions livrées à long terme ;

- achats forwards : ces opérations ont pour objectif de permettre de réduire l'écart de durée entre l'actif et le passif. En

exploitant la pente de la courbe des taux, cette stratégie permet de cristalliser des taux futurs plus élevés que les taux actuels. Par ailleurs, comme ces achats portent à ce stade sur les obligations d'État, ils ne génèrent pas de charge en capital au titre du SCR risque de spread.

Les opérations sur instruments financiers à terme sont le plus souvent réalisées de gré à gré. Le règlement Emir, en cours d'implémentation, est venu apporter un certain nombre de dispositions visant à améliorer la sécurité et la transparence de ce type d'opérations.

La position des actifs et des instruments financiers sont respectivement présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 5.3. - Notes sur les placements).

L'analyse de sensibilité sur les obligations et les actions sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés (§ 7.5.4. Analyse de sensibilité).

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

Les échéanciers des dettes de financement des instruments dérivés sont présentés respectivement en annexe aux comptes consolidés dans les § 5.10. et 7.6.1.

L'échéancier des passifs est présenté en annexe aux comptes consolidés au § 7.6.2.

5.4 Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

5.4.1 Gestion des actifs financiers

Les actifs financiers de l'entité sont gérés par la Direction des investissements et du financement (DIF), le cas échéant par l'intermédiaire de deux sociétés de gestion :

- la société de gestion Agicam agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, elle est soumise à des règles d'organisation et des obligations de contrôle renforcées et est dotée d'un Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) indépendant et agréé par l'AMF ;
- et Agecim, société d'administration de biens dont l'activité de gestion et transactions de biens immobiliers est réglementée par la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite Loi Hoguet.

Les gérants d'actifs s'assurent de la bonne gestion des fonds propres et réserves de l'entité. Ils doivent ainsi fournir la performance attendue tout en respectant le cadre défini par le comité des investissements et validé par le Conseil d'administration. Le bon déroulement des ordres est contrôlé par le service middle-office qui s'assure que les opérations des gérants sont bien exécutées sur les marchés et prises en compte par les dépositaires et les comptables. L'outil Oméga permet de fiabiliser le suivi de la passation des ordres et le suivi de l'état des positions. Il facilite également l'automatisation des contrôles et le stockage des pistes d'audit.

Les contraintes de gestion exprimées par l'entité ainsi que le respect des procédures internes, de la réglementation et des normes de place sont contrôlées par le service de la conformité et du contrôle interne, sous la responsabilité du RCCI, qui travaille sur la base d'un plan de contrôle annuel couvrant l'ensemble des activités d'investissements en valeurs mobilières et qui remonte les alertes et les risques identifiés lors du Comité des risques et du Comité conformité mensuels. Les plans d'actions validés lors de ces Comités font l'objet d'un suivi spécifique. En ce qui concerne le contrôle des modèles de valorisation des titres et le pilotage des risques de marché, le RCCI s'appuie sur le service de contrôle des risques de marché, ayant une expertise spécialisée.

5.4.2. Comptabilité

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence, le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

6. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE LA MONDIALE

Document établi par la Direction RSE et Fondations soumis à l'examen du Commissaire aux Comptes désigné Organisme Tiers Indépendant soumis à la relecture du Comité d'audit et des comptes de SGAM AG2R LA MONDIALE puis du Conseil d'administration de La Mondiale.
Date d'émission : le 20 avril 2017

Préambule

Rappel de l'objectif réglementaire

Conformément à l'article 225 de la Loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010, au décret d'application 2012-557 et à ses modifications successives, à l'article R 225 -104 du code de commerce, de l'article 57 de la Loi 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire, les entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou dont l'effectif est supérieur à 500 salariés et qui réalisent plus de 100 millions d'euros (M€) de chiffre d'affaires, doivent publier dans leur rapport de gestion « des informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable ». La Mondiale remplit ces trois critères. Par ailleurs les entreprises concernées doivent obtenir de la part d'un organisme tiers indépendant une attestation sur l'exhaustivité et la sincérité des informations et, le cas échéant, sur la validité de l'exclusion des informations non fournies.

Périmètre du rapport

Le présent document a été établi en vue de son insertion dans le rapport de gestion de La Mondiale, il répond aux exigences exposées par les textes déjà cités. Les données fournies illustrent la responsabilité sociétale de la société d'assurance mutuelle et de ses filiales ; elles complètent le rapport de contrôle interne des entités concernées. La Mondiale et ses filiales sont membres d'AG2R LA MONDIALE, de SGAM AG2R LA MONDIALE et du GIE La Mondiale Groupe, à ce titre il a paru légitime de consacrer le premier chapitre à une présentation générale des orientations de la politique de responsabilité sociétale du Groupe, lesquelles lui sont applicables. La notion de responsabilité sociétale renvoie à la définition et aux sept questions centrales établies dans le cadre de la norme ISO 26000.

Notice méthodologique

Cette notice a pour objectif d'expliquer la méthodologie de reporting appliquée par La Mondiale et ses filiales (à l'exception de LMEP, filiale d'un effectif de 188 personnes, basée à l'étranger et non incluse à ce jour dans le reporting RSE) en matière de responsabilité sociétale.

Le protocole

Les informations publiées ci-après ont été transmises directement par les contributeurs RSE ou calculées à partir de données fournies par ces mêmes contributeurs. Des fiches de définition ont été établies pour des indicateurs quantitatifs, elles précisent les noms des intervenants, la définition de l'indicateur, son objectif, son périmètre, la méthode de calcul et mentionnent les éventuelles limites.

La période

Les indicateurs chiffrés et les informations qualitatives concernent la période du 1er janvier au 31 décembre. Tous les résultats des exercices 2015 et 2016 apparaissent dans les tableaux qui suivent. Cette présentation a pour but de permettre leur comparaison d'une année sur l'autre. Quand cette comparaison n'est pas envisageable des remarques ont été apportées. C'est notamment le cas à la suite d'une amélioration des méthodes de collecte, de l'obtention d'un niveau de précision supérieur, de la prise en compte d'un nouvel indicateur, ou encore d'un changement de périmètre de reporting.

Le périmètre et les modalités de calcul

Compte tenu de l'organisation et du modèle économique du Groupe, le périmètre de reporting varie en fonction des catégories (ou domaines). Les données sociales, sociétales et environnementales concernent la métropole et l'outre-mer :

• Indicateurs sociaux

- Les données proviennent d'extractions réalisées à partir du système d'informations de la Direction des ressources humaines pour le périmètre de l'UES (unité économique et sociale) La Mondiale qui comprend les données du GIE La Mondiale Groupe (soit 98% du total), d'Editprint et de l'Aprep Diffusion, auquel s'ajoute l'effectif d'Amphitéa. N'est pas prise en compte La Mondiale Exécutive, soit un effectif de 11 personnes.
- Les entités signataires des accords collectifs sont individualisées.

- Par formation on entend la formation interne, la formation externe et le e-learning. L'indicateur des heures de formation publié prend en compte les heures qui, à date de son calcul en début 2017, ont été confirmées sur la base d'un retour des feuilles d'émargement, ainsi que les heures de formation facturées pour lesquelles les feuilles d'émargement n'ont pas encore été réceptionnées. Un risque de surestimation ne peut être exclu, mais il serait faible. Pour information ne sont pas prises en compte les formations distancielles en libre accès (même présentes sur l'application Campus digital).

• Indicateurs environnementaux

Hormis les données concernant les deux indicateurs ECOFOLIO, l'entité Amphitéa n'a pas été prise en compte. Les modalités de calcul diffèrent, selon les indicateurs, comme suit :

- Les quantités de papier correspondent aux quantités achetées pour le compte de La Mondiale et non aux quantités consommées. Quand l'indicateur est donné par collaborateur, l'effectif des collaborateurs pris en compte est l'effectif total au 31/12 duquel ont été soustraits les contrats suspendus, et non l'effectif des ETP.
- Les consommations de fluides sont collectées au niveau d'AG2R LA MONDIALE, puis proratisées au niveau de La Mondiale sur la base des effectifs (les contrats suspendus sont inclus dans l'effectif). Pour l'énergie il s'agit de la consommation nécessaire au réchauffement, au refroidissement des locaux ou au fonctionnement des groupes électrogènes. La consommation d'énergie (électricité, gaz naturel, vapeur des réseaux de chaleur, fioul) est donnée en kWh PCI.
- Les émissions de gaz à effet de serre sont établies sur les scopes 1 et 2 du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). La méthodologie appliquée est celle de l'Association Bilan Carbone de l'ADEME.
- Par ailleurs afin de répondre à la nouvelle exigence de l'article R 225-105-1 du code de commerce ont été calculées les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements, ces derniers étant le deuxième poste le plus émetteur après les actifs financiers. Ce poste rassemble les déplacements domicile-travail, visiteurs, administrateurs et délégués des sociétaires et

professionnels (calculés à partir des données flotte automobile, « évènementiel », notes de frais, billetterie et informations du réseau commercial).

- Les émissions liées à la flotte automobile sont calculées sur la base du kilométrage parcouru au cours de l'année par chaque véhicule auquel a été appliquée l'information constructeur sur les émissions directes dudit véhicule (gCO₂/ km). Les facteurs d'émission prennent en compte la seule phase combustion. Les émissions des véhicules personnels du réseau commercial ne sont pas comptabilisées car elles relèvent du scope 3 et non du scope 1. À partir de l'année 2016 elles sont intégrées dans l'indicateur « Déplacements ».
- Les indicateurs sur les déchets qui sont publiés ont été définis en prenant en compte les sites loués ou appartenant à La Mondiale. Une clé de répartition selon l'effectif a été appliquée uniquement pour les déchets relevant de l'article 3 §1 de la directive européenne 2008/98/CE, soit les déchets d'équipements électriques et électroniques ou D3E.
- Indicateurs sociétaux
 - L'intensité carbone est égale aux émissions de CO₂ attribuées par million d'euros investi. Elle a été calculée par un prestataire : Carbone 4.
 - Le taux de participation aux Assemblées générales est le rapport entre le nombre d'Assemblées générales où le droit de vote est exercé et le nombre d'Assemblées générales où il peut être exercé. Les données proviennent de la plateforme de vote ISS.

SOMMAIRE DU RAPPORT

6.1. POLITIQUE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Politique Groupe)

- a. Un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour le développement durable
- b. Des engagements formalisés
- c. Une méthode
- d. Des moyens
- e. Les faits marquants 2016
- f. Perspectives 2017

6.2. ENGAGEMENT SOCIÉTAL

- a. Relations avec les parties prenantes
- b. Impact territorial, économique et social
 - 1. Le modèle économique et assurantiel
 - 2. Un investisseur responsable
 - 3. Le soutien à une économie responsable et à l'emploi
 - 4. Le mécénat et les actions de solidarité
- c. Sous-traitance et fournisseurs
- d. Risques, conformité et déontologie
 - 1. Conformité
 - 2. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme
 - 3. Protection des données personnelles

6.3. ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

- a. Présentation
- b. Politique de formation
- c. Liste des accords signés
- d. Accessibilité
- e. Égalité professionnelle
- f. Risques psychosociaux

6.4. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE (POLITIQUE GROUPE / DONNÉES LA MONDIALE)

- a. Immobilier de placement
- b. Immobilier d'exploitation
- c. Déchets alimentaires
- d. Politique d'impression
- e. Autres thématiques
 - 1. Provision pour risque environnemental
 - 2. Utilisation des sols
 - 3. Thématique exclue

6.1 Politique générale de développement durable (Politique Groupe)

- a. AG2R LA MONDIALE est un groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale engagé pour un développement durable

AG2R LA MONDIALE déploie une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) proactive depuis plusieurs années :

- grâce à sa gouvernance paritaire et mutualiste qui permet à la partie prenante « client », c'est-à-dire aux représentants de ses assurés et de ses allocataires, de prendre une part active dans les processus

- de décision et de contrôle ;
- **au nom de ses valeurs** qui nourrissent ses engagements sociaux ;
- **du fait de son métier**, puisque la mutualisation des risques qu'il organise pour protéger financièrement les personnes tout au long de leur vie est renforcée par la mise en place d'actions de prévention santé et par une juste articulation entre assurance et aides sociales au profit de ses allocataires les plus en difficulté ;
- **en raison de sa structure juridique (un regroupement de sociétés de personnes) et de son modèle économique** qui garantissent la pérennité des engagements dans le temps tout en permettant un partage équitable de la valeur créée dans le cadre notamment de la politique tarifaire et de la rémunération des contrats.

Au-delà de ces engagements-socles liés à sa vocation, à son métier et aux spécificités de son organisation, **le Groupe favorise le déploiement de nombreuses initiatives relevant de la RSE et intègre des objectifs du développement durable dans sa stratégie et ses activités.**

Enfin, la spécificité de sa démarche RSE repose sur la mobilisation régulière des collaborateurs, considérés comme les premiers leviers du changement dans l'entreprise.

b. Des engagements formalisés

Les engagements d'AG2R LA MONDIALE sont formalisés et renouvelés chaque année :

- par les plans d'entreprise successifs (2009-2011, 2012-2014, 2015-2018) ;
- par l'adhésion aux principes du Pacte mondial (dès 2003), à la Charte de la diversité (2006), à la Charte développement durable de l'Association française de l'Assurance (2009), au Manifeste de l'entreprise responsable de Réseau Alliances (2010), à la Charte Entreprises et Quartiers (2015) ;
- en 2012, le Groupe a pris un engagement spécifique visant à déployer sa méthode d'analyse relevant de l'investissement socialement responsable (ISR) à la totalité de la gestion d'actifs dans le cadre de la Global Union for Sustainability (GUS).

AG2R LA MONDIALE participe enfin activement aux travaux de nombreuses organisations professionnelles ou associatives pour partager ses réflexions et ses bonnes pratiques RSE : Fédération Française de l'Assurance (FFA), Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM), Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), Comité directeur du Global Compact France, Observatoire de la RSE (ORSE), Réseau Alliances,

commission RSE du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), Association française des Investisseurs Institutionnels (Af2i) et Cercle des Investisseurs Institutionnels de Novethic. Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, le Groupe est représenté directement ou indirectement, dans les instances du Conseil supérieur de l'ESS, du Centre français des fonds et fondations (CFF), du Mouvement associatif, du Labo de l'ESS, d'ESS Forum international, de la Fonda et de France active.

c. Une méthode

L'élaboration et le déploiement de la politique de développement durable reposent sur la méthode suivante :

- Identification des thèmes et suivi des pratiques RSE du Groupe en lien avec le métier et les valeurs :
 - collecte et analyse des pratiques RSE internes ;
 - mise en place de groupes-projet dédiés ;
 - formalisation (progressive) des engagements ;
 - choix d'indicateurs mesurables et conception de tableaux de bord.
- Sensibilisation et formation des collaborateurs :
 - actions de communication et de formation internes ;
 - innovation participative ;
 - encouragement à la transversalité et au travail coopératif.
- Reporting au Comité exécutif Groupe et suivi dans le cadre des plans d'entreprise.
- Reporting RSE aux administrateurs :
 - intégration des thèmes RSE dans les rapports annuels depuis 2006 ;
 - suivi de l'activité RSE dans le reporting trimestriel de 2012 à 2016, et dans la lettre bimestrielle « 1000 News » ;
 - élaboration d'un document de référence sur la RSE Groupe.

d. Des moyens

Le Groupe s'est doté de moyens : en 2016 l'équipe RSE a été renforcée et comprend désormais quatre collaborateurs exclusivement dédiés au suivi de la démarche. La mise en œuvre des projets et actions s'appuie en outre sur des salariés missionnés au sein des directions et départements concernés. De son côté la mission Fondations est assurée par plusieurs salariés représentant deux personnes équivalent temps plein. Elle repose aussi sur l'engagement bénévole de 80 correspondants. La formation des bénévoles, nécessaire au bon exercice de

leur mission, est effectuée pendant le temps de travail (soit deux jours par an et par correspondant salarié engagé auprès de la Fondation à titre bénévole).

e. Les faits marquants 2016

Animation de la démarche RSE

- Actions de sensibilisation des salariés : les collaborateurs ont été sensibilisés, et mobilisés, lors de la Semaine du développement durable (juin), de la Semaine européenne de la mobilité et des déplacements (septembre), de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap et de la Semaine de réduction des déchets (novembre). Textes pédagogiques transmis via l'intranet, questionnaires, conférences, défis participatifs sont les principales modalités utilisées. D'une manière générale, 1500 salariés appartenant à la communauté des alliés du développement durable reçoivent les informations.
- Reporting aux administrateurs : les administrateurs du Groupe ont été formés et informés régulièrement, notamment dans le cadre du reporting extra financier présenté à l'Assemblée générale et des rencontres semestrielles.

Au plan sociétal

- **En matière d'investissements**, l'année 2016 a été consacrée à la préparation des reportings extra-financiers relevant de l'article 173 de la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte qui seront réalisés en 2017. Le Comité des investissements du Groupe a approuvé la formalisation de principes directeurs en matière d'investissement responsable. Parallèlement, trois fonds gérés par AGICAM, la société de gestion d'actifs d'AG2R LA MONDIALE, ont été présentés au label public ISR avec succès. Ces fonds qui représentent plus de 2,3 Md € d'encours ont été labellisés à l'issue d'un processus de certification conduit par l'AFNOR dont les résultats ont été publiés en janvier 2017. Le label est obtenu pour une durée de 3 ans.
- **La Direction des achats** a renforcé son partenariat avec Provigis pour mieux maîtriser sa relation fournisseurs au titre du devoir de vigilance, lancé une étude sur la mise en œuvre d'une approche RSE notée par Ecovadis (plateforme de notation RSE des fournisseurs), désigné parmi ses collaborateurs un référent RSE, participé à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques achats qui devrait être publié en 2017 après consultation des instances représentatives du personnel et désigné un référent « Handicap et achats » afin de renforcer le recours au secteur protégé et adapté.

- **En matière de prévention santé, le Groupe développe une approche sociétale qui associe les branches professionnelles et les représentants de ses assurés :**

En 2016, soucieux d'animer une réflexion stratégique sur les nouvelles frontières de la mutualisation des risques en santé et en prévoyance, AG2R LA MONDIALE et ses administrateurs paritaires ont mis en place CULTURE BRANCHES, un espace d'information et de prospective au service des branches professionnelles, dont la vocation est clairement affirmée :

- 1) développer une couverture complémentaire santé répondant aux besoins de nos concitoyens insuffisamment couverts par l'assurance maladie obligatoire ;
 - 2) réfléchir à de nouvelles modalités de prise en charge de risques très lourds : la prévoyance et la dépendance.
- Deux grandes rencontres ont été organisées : en mai, puis en décembre 2016 réunissant à chaque fois plus de 150 parties prenantes (organisations représentatives du monde de l'entreprise, élus et chercheurs). Parallèlement, les équipes du Pôle alimentaire ont fait vivre cette réflexion auprès des branches partenaires du Groupe.

Le Pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE s'est doté en 2015 d'un Observatoire Prévention Santé de l'Alimentaire, animé par les partenaires sociaux, dont la vocation est de prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi que les accidents et maladies de la vie courante, et de contribuer au partage des bonnes pratiques dans les secteurs de l'alimentaire. En 2016, sous son égide, 16 programmes de prévention santé opérationnels ont été conçus dans un triple objectif :

- 1) adapter les actions de prévention aux populations ciblées en les ajustant aux risques spécifiques des professions qui en bénéficient ;
- 2) compléter les régimes assuranciers de prévoyance santé et mettre en valeur les métiers de l'Alimentaire ;
- 3) contribuer aux enjeux de santé publique, notamment en matière de diabète ou de sommeil.

Les Institutions de la Coiffure, membre du groupe AG2R LA MONDIALE, sont en charge de la protection sociale des salariés de la coiffure. Elles portent depuis plusieurs années la démarche « Développement durable, mon coiffeur s'engage ». Parmi les initiatives récentes figurent notamment le concept de salon adapté aux personnes à mobilité réduite qui s'adresse aux EHPAD,

aux établissements de soins ainsi qu'aux salons de coiffure. En 2016, environ 30 établissements ont acquis l'équipement. Autre dispositif, le programme d'aide Préciseo conçu dans le cadre d'un partenariat entre les Institutions de la Coiffure et l'Assurance Maladie-Risques Professionnels, pour la période 2013-2017 dans le cadre de l'article L 442-5 du code de la sécurité sociale. Ce programme permet d'accorder des subventions à des programmes de prévention de maladies professionnelles avec un objectif principal : réduire le risque des troubles-musculo-squelettiques, très répandu dans ce secteur d'activité, par une aide à l'achat de matériels ergonomiques qui évitent les postures contraignantes. Deux équipements sont à ce jour concernés, les bacs à shampooing et les sèche-cheveux. L'aide financière peut s'élever jusqu'à 5000 € HT. A la fin de l'année 2016, 1400 salons avaient pu en bénéficier. En outre, une étude épidémiologique a été menée pour évaluer les effets de l'aide, les résultats font clairement apparaître les bienfaits de cette démarche, les nouveaux équipements ayant permis la réduction des symptômes.

Le Groupe est particulièrement actif dans le domaine de l'Habitat :

1) un partenariat avec la Société Immobilière de Guadeloupe (SIG) et l'APAVE a permis d'expérimenter le label Haute Sécurité Santé (HS2®) qui a pour objectif de permettre à des personnes âgées de vieillir chez elles, en bonne santé et en toute sécurité. En repensant le rôle du logement dans les processus d'accompagnement des seniors, l'application de cette démarche devrait permettre de prolonger de 3 à 6 ans le maintien à domicile des personnes âgées, ainsi de réduire le coût de la dépendance. Cette démarche qui s'adresse à de nombreux acteurs de l'habitat (bailleurs sociaux, promoteurs, professionnels du tourisme...), propose une réhabilitation préventive du parc immobilier couplée à de la connectique. En 2016, 50 logements ont été rénovés à Baie-Mahault en Guadeloupe, le deuxième département français le plus âgé.

2) le « Hospihome concept » a été sponsorisé par le Groupe et présenté à la Healthcare week en mai 2016 par le CHRU de Lille et le Clubster Santé. L'objectif est de proposer aux patients un parcours de santé connecté avec trois packs spécifiques : un pack data-santé, un pack interactif et un pack hygiène.

3) Le Groupe s'est engagé aussi à financer la construction d'un habitat transitoire pour des personnes en situation de précarité. A l'origine, le concours biennal de microarchitecture Mini Maousse remporté en septembre 2016 par le projet Wood Stock, proposé par deux étudiants de l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'architecture) de Nantes. La première habitation, démontable, construite à partir de modules de bois, sera édifiée en territoire nantais.

- **Les contributions du Groupe à l'intérêt général ont été nombreuses tout au long de l'année 2016, au plan national et sur les territoires**, dans le cadre des activités sociales ou de la fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour l'autonomie et le vivre ensemble. L'engagement du Groupe se traduit aussi par une participation active comme membre fondateur de plusieurs fonds et fondations (Fonds pour le Bien être et Bien vieillir sous l'égide de la Fondation de France, Fondation Agir Contre l'Exclusion, Fondation Ocirp, Fondation Ajir pour la jeunesse des Hauts de France...). Notons enfin sa participation comme membre fondateur à la Fondation des Possibles et son engagement dans le cadre de l'expérimentation sur les Contrats à Impact Social aux côtés de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique).

Dans le champ du mécénat culturel, AG2R LA MONDIALE a renforcé son implication en faveur des arts et de la culture. Cette ambition s'est traduite par la définition d'une politique culturelle dédiée à la promotion de la vitalité artistique dans les territoires. Précisément, trois axes d'intervention ont été retenus : la préservation du patrimoine culturel régional, la valorisation de la création contemporaine et la promotion des métiers d'art. Dans ce contexte, le Groupe a soutenu un certain nombre d'actions dans plusieurs régions françaises. Parmi ces dernières, mentionnons à titre d'illustrations, le concours financier apporté à la Fondation du patrimoine pour restaurer la crypte de la Basilique Saint-Martin de Tours et celui consenti au Musée Regards de Provence, à Marseille, en vue de l'organisation de deux expositions de peinture mettant en lumière l'art provençal.

Au plan social

- **L'engagement du Groupe en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap.** Quatre orientations structurent la démarche : recrutement et accompagnement ; maintien dans l'emploi ; mobilisation de l'entreprise (collaborateurs, intervenants) ; développement du recours au secteur protégé et adapté. Par ailleurs,

à l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap 20 manifestations ont été organisées sur 18 sites différents. Pour la troisième année consécutive le Groupe a participé financièrement au festival « Regards croisés ». Il a été également partenaire du challenge « TousHanScène » organisé par l'association Tremplin qui œuvre à l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes en situation de handicap. Enfin, partenaire de Handiréseau, il a participé aux trophées Handiréseau-Femmes en EA (entreprises adaptées) en 2016.

- **De nouveaux engagements pour l'emploi :** conformément à la Charte Entreprise & Quartiers, formalisée par une convention de partenariat avec l'Etat, signée en avril 2016, le Groupe renouvelle son engagement à embaucher des jeunes via le recours à l'alternance qui prépare l'insertion dans l'emploi, en augmentant la part de jeunes âgés de moins de 25 ans en CDI et CDD (respectivement 30 et 40 %) parmi les recrutements. En outre, un engagement d'accueil est pris en faveur de jeunes de 3e scolarisés dans des établissements d'éducation prioritaires. Le Groupe a signé en octobre avec la ville de Paris la Charte de développement de l'emploi local et de RSE qui repose sur trois axes prioritaires :
 - 1) le développement de l'emploi local et l'appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires ;
 - 2) le renforcement des relations avec les écoles, universités et organismes de formation ;
 - 3) le développement des liens avec le tissu local des TPE et PME. Un référent responsable de la mise en œuvre des objectifs et du suivi sera désigné pour chacun de ces axes.
- **Les Hackteurs de l'innovation :** au cours de l'été 2016, douze collaborateurs de moins de 35 ans ont été sélectionnés pour participer à un laboratoire d'idées interne reposant sur un fonctionnement collaboratif. Parmi les sujets stratégiques qui leur ont été proposés, ces « Hackteurs de l'innovation » ont choisi de travailler sur « la protection sociale des travailleurs non-salariés de la nouvelle économie », (et particulièrement les livreurs à vélo).
- **Le schéma directeur immobilier :** ce schéma, arrêté en 2015, doit structurer la vie immobilière du Groupe sur la période 2016-2018. Trois axes l'animent :
 - 1) favoriser les synergies et l'efficacité managériale par le regroupement d'équipes sur des sites dédiés ;
 - 2) penser l'environnement de travail par une réduction de la densité des locaux, la

présence d'espaces supports (espaces-nomades, espaces-bulles) ;
 3) renforcer la visibilité et l'unité du Groupe dans les territoires. Au cours de l'année 2016, sur la seule ville de Paris environ un millier de salariés ont été déplacés. Ces mouvements, d'une ampleur considérable, ont été accompagnés en veillant à la modularité du parc immobilier, la conduite participative des projets, la prise en compte des temps de trajet, la valorisation des bassins d'emploi.

Au plan environnemental

- **La politique environnementale du Groupe a été formalisée, approuvée par le Comité exécutif et intégrée dans le plan d'entreprise.** En 2016, un poste de chef de projet Politique environnementale a été créé et pourvu par mobilité interne fin septembre. Deux personnes équivalent temps plein sont désormais entièrement dédiées à la dimension environnementale au sein de la Direction de la RSE et des fondations. Elles travaillent en lien étroit avec un réseau interne d'une vingtaine de collaborateurs, référents RSE pour leurs directions ou départements de rattachement.
- **Une meilleure mesure de l'intensité carbone des actifs financiers,** testée en 2015 qui couvre désormais 90% des univers d'investissement du Groupe (hors immobilier de placement). Le nouveau calcul porte sur les mêmes natures d'actifs et prend en compte le scope 3 en plus des scopes 1 et 2. Les sources d'émissions classées dans le scope 3 étant les plus importantes pour la majorité des secteurs d'activité, leur intégration améliore la matérialité de l'indicateur. L'intensité carbone d'un portefeuille permet de quantifier le niveau de responsabilité face au changement climatique et de profiter des opportunités de la transition énergétique (énergies renouvelables, agro-carburants, la mobilité, bâtiments sobres en énergie..). Voir le tableau 6.2 b3 page 43 : Soutien à une économie responsable et à l'emploi, et l'indicateur « Intensité carbone des actifs assuranciers ».
- **A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité et des déplacements** qui s'est tenue du 16 au 23 septembre avec pour thème « Mobilité intelligente, économie performante », le Groupe a organisé un Grand Prix de la Mobilité des managers. L'idée était d'encourager les managers à mobiliser leurs équipes, lesquelles devaient recourir pendant la semaine à quatre modes de déplacements alternatifs (transports en commun, marche, vélo, covoiturage, modes combinés). Près de 93 managers et

600 collaborateurs se sont mobilisés. Avec deux prix à la clé : le prix de la performance récompensant la meilleure équipe par catégorie ; le prix de la conviction destiné aux managers, tous les niveaux de management ayant été pris en compte.

• **Un renforcement du parc immobilier**

« **vert** » : la livraison de la restructuration de l'immeuble LE LEMNYS (45 000 m² de bureaux à ISSY LES MOULINEAUX 92) qui a obtenu le label de haute performance énergétique BBC effinergie® Rénovation ainsi que la certification NF HQE™ bâtiments tertiaires et la certification BREEAM® ; la livraison de la restructuration de l'immeuble Les MAGASINS GENERAUX (18 500 m² de bureaux à PANTIN 93) qui a obtenu le label de haute performance énergétique BBC effinergie® Rénovation ainsi que la certification NF HQE™ bâtiments tertiaires. Ce même immeuble s'est vu aussi attribuer le label BiodiverCity® ; l'acquisition de l'immeuble LE PACIFIQUE (3 500 m² de bureaux à ISSY LES MOULINEAUX 92) possédant le label de haute performance énergétique BBC effinergie® Rénovation ; l'acquisition de deux immeubles de bureaux (PARIS 8ème et LA DEFENSE 92) qui seront restructurés dans le cadre de démarches environnementales ambitieuses.

• **Le site « Austral » à Grenoble :**

Au printemps 2016, à l'initiative d'un groupe de salariées avec le soutien de la direction de l'établissement, quatre ruches ont été installées sur le toit de l'Austral, à Grenoble, et l'ensemble des collaborateurs sensibilisés à la cause des insectes pollinisateurs. Sur le même site, l'apport volontaire des déchets a été expérimenté. Animée par l'entreprise adaptée, Le Petit Plus, en charge de la prestation, cette démarche combine la participation active des collaborateurs du site qui ne disposent plus de corbeilles individuelles et qui sont invités à déposer leurs déchets (canettes, bouteilles..) dans des bornes spécifiques et placées à des endroits pertinents, avec une gestion de l'espace adaptée et une organisation pointue de la collecte. Ces deux actions ont été conduites de manière participative : les salariés ont été informés, et les instances représentatives du personnel associées et consultées. Profitant de la semaine du développement durable, du récent lancement de la politique environnementale et des initiatives environnementales introduites sur leur site, la direction de la RSE a organisé un sondage interne qui a été particulièrement bien reçu (près de 40% de participation). Appelés à apprécier les cinq engagements de la politique environnementale, 55,5 % des répondants

ont classé en tête la maîtrise des pollutions et des déchets liés directement ou indirectement aux activités du Groupe. Pour plus de 70% des répondants, le tri au bureau est un geste normal, approuvant le système de tri à la source des déchets qui s'accompagne de la suppression des corbeilles individuelles. Enfin, plus de 75% des personnes interrogées estiment que l'installation de ruches sur les toits est un projet fédérateur et plus de 95% estiment important que le Groupe agisse en faveur de la biodiversité.

• **Recharge de véhicules électriques :**

Plusieurs sites sont équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques, Mons, Grenoble, Chartres, Evres, Levallois, Courbevoie. En 2016, le parking du siège parisien situé Boulevard Haussmann s'est vu doter de deux prises de charge accélérée et de deux prises de charge lente. Les trois futures implantations, Paris-Gare de Lyon, Toulouse, et Reims-Bezannes disposeront de bornes de recharge.

f. Perspectives 2017

L'année 2017 sera consacrée à la poursuite des chantiers « ISR/RSE » et « Politique environnementale » décrits par le Plan d'entreprise Élan 2018.

En outre, une attention particulière sera portée aux projets suivants :

- réalisation de la première analyse de matérialité du Groupe ;
- mise en œuvre de la transposition de la directive européenne 2014/95/UE sur le reporting extra-financier ;
- publication du reporting prescrit par l'article 173 de la Loi TEE ;
- réalisation d'une cartographie des risques RSE ;
- amélioration du processus de collecte des données pour le reporting 2018.

6.2 L'engagement sociétal

a. Relations avec les parties prenantes

La gouvernance du Groupe permet une intégration formalisée de la partie prenante « client » qui participe indirectement, via ses représentants, à la décision et au contrôle des décisions.

Dans le cadre de la gouvernance mutualiste (périmètre La Mondiale) les sociétaires élisent pour trois ans des délégués qui les représentent à l'Assemblée générale. Les sociétaires se répartissent sur neuf groupements géographiques. Le renouvellement de l'Assemblée se fait partiellement tous les ans pour le tiers des groupements géographiques. En 2016, les sociétaires ont élu ou réélu, pour des mandats de trois ans, 58 délégués. En dehors

de l'Assemblée générale, les délégués des sociétaires sont réunis environ 3 à 6 fois par an (convention annuelle nationale et plusieurs réunions territoriales).

En outre, les intérêts des sociétaires et des assurés sont représentés par Amphitéa, l'association souscriptrice du Groupe, dont l'objet est de souscrire au nom et au profit des assurés les contrats les plus adaptés à leurs besoins et les plus performants auprès de l'assureur. Tous les contrats commercialisés par le réseau commercial, sauf rares exceptions, font ainsi l'objet d'une convention signée entre l'assureur et l'association. Pour souscrire ces contrats, le souscripteur doit en même temps adhérer à l'association et acquitter une cotisation (11 euros pour les personnes physiques, 27 euros pour les personnes morales). Avec 104 correspondants régionaux et deux comités techniques (comité Produits et comité de gestion), Amphitéa anime un dialogue opérationnel entre ses adhérents et les équipes techniques d'AG2R LA MONDIALE pour améliorer les produits et les services.

Champ	Indicateurs – Périmètre La Mondiale	2015	2016
Gouvernance	Nombre de sociétaires	411 833	519 755
	Nombre de délégués des sociétaires	159	164
	Taux de participation aux élections (renouvellement par tiers tous les ans)	8,47 %	10,91 %
	Taux de participation aux Assemblées générales	81,70 %	93,23 %
	% de femmes	29,56 %	26,83 %
	% de nouveaux délégués	18,24 %	18,90 %

b. Impact territorial, économique et social

1. Le modèle économique et assurantiel

AG2R LA MONDIALE rassemble différentes sociétés de personnes qui poursuivent un double objectif : créer de la valeur, et la partager, pour garantir la pérennité du modèle assurantiel paritaire et mutualiste. La création de valeur est permise grâce au renforcement systématique des fonds propres et à l'efficacité du modèle économique d'AG2R LA MONDIALE qui repose sur l'articulation de trois « piliers » :

- l'expertise financière : la bonne solvabilité du Groupe est le résultat d'un pilotage global des risques (techniques, financiers et opérationnels), d'une politique tarifaire qui tient compte des équilibres techniques autant que comptables et d'une gestion d'actifs diversifiée qui vise la sécurisation des actifs dans le temps ;
- l'expertise sociale : la politique de ressources humaines est centrée sur la qualité du service et du conseil aux assurés ;
- l'expertise technique et commerciale : les systèmes d'information, les processus et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la politique commerciale font l'objet d'investissements réguliers pour permettre aux équipes commerciales de mettre en œuvre les objectifs RSE propres à l'assurance de protection sociale (adaptation de la tarification et des garanties, qualité de la gestion, satisfaction clients, exercice du devoir de conseil, loyauté des pratiques commerciales..).

Gouverné selon les principes et les valeurs du paritarisme et du mutualisme, le Groupe ne rémunère pas d'actionnaire.

S'il utilise une grande partie de la richesse économique pour renforcer ses fonds propres et garantir la pérennité du modèle, c'est-à-dire la tenue de ses engagements sur le long terme, AG2R LA MONDIALE partage la richesse créée avec ses assurés et ses autres parties prenantes selon quatre modes :

- une rémunération équitable des contrats,
- une redistribution sous forme d'aides sociales individuelles ou d'actions collectives de prévention à destination des allocataires,
- des dons financiers au profit de l'intérêt général et de l'innovation sociale,
- des investissements solidaires fléchés pour contribuer au développement de l'emploi et à la transition écologique sur les territoires.

Ainsi, le Groupe affecte une part de ses fonds sociaux collectifs, ou de ses fonds propres, à la mise en œuvre de solutions de prévention santé par l'activité physique et sportive qu'il conçoit et anime en partenariat avec les branches professionnelles dans les secteurs notamment de l'alimentaire, ou de la coiffure.

Il contribue au déploiement d'une offre de micro-assurance par le biais de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, un dispositif strictement d'intérêt général qui propose des solutions de micro-assurance à des entrepreneurs vulnérables agissant en France.

Il est enfin très engagé dans de nombreux domaines de l'intérêt général au titre de l'action sociale institutionnelle d'une part, du mécénat et des fondations d'autre part, ses actions étant notamment recensées dans le cadre des rapports trimestriels et des lettres d'information adressés aux Administrateurs. L'activité de la Fondation fait l'objet d'un rapport d'activité annuel détaillé établi au printemps, soumis à l'examen des Commissaires aux comptes, puis à l'approbation du Conseil d'administration de la Fondation. Il est ensuite transmis au Préfet de région et diffusé aux parties prenantes (membres et bénévoles de la Fondation, mise en ligne sur le site internet Groupe).

Seuls les indicateurs correspondant au périmètre de La Mondiale et de ses filiales sont indiqués dans les tableaux ci-après.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale (voir la note)		2015	2016
Valeur créée	Résultat*	Résultat net comptable (hors impact fiscalité exceptionnelle)	250,5 M€	288,4 M€
	Fonds propres*	Fonds propres au 31/12 part du groupe (périmètre La Mondiale consolidé)	3 104,4 M€	3 498,3 M€
	Collecte*	Collecte brute	6 789,6 M€	6 610,9 M€
Politique produits et services	Satisfaction des clients professionnels et TPE	Souscription	89 %	90 %
		Liquidation retraite supplémentaire	85,14 %	82,80 %
	Réclamations et conciliation	Nombre de réclamations traitées au 31/12 Nombre d'affaires effectivement traitées par le conciliateur interne (Base : les réclamations adressées directement ou par la Direction générale)	15 633 117	15 370 188
Partage de la valeur	Partage de la valeur avec les assurés*	Volume des sinistres pris en charge	4 347,6 M€	4 431,4 M€
		Rémunération des contrats	2 047,1 M€	1 551,4 M€
	Micro-assurance	Nombre de contrats actifs au 31 décembre dans le cadre de la trousse micro-assurance (coassurance avec CNP).	780	775

*ces indicateurs concernent le périmètre de consolidation La Mondiale qui diffère du périmètre retenu pour ce rapport.

2. Un investisseur responsable

La politique d'investissement est pilotée au niveau du Groupe. La politique d'investissement d'AG2R LA MONDIALE est mise en œuvre selon les principes suivants :

- une gestion « en bon père de famille » ;
- une équité intergénérationnelle entre les assurés ;
- un lissage dans le temps des plus-values réalisées ;
- une gestion pilotée qui tient compte de l'âge des souscripteurs ;
- un contrôle permanent par les administrateurs ;
- les critères de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement.

Elle se caractérise en outre par :

- la grande stabilité de l'allocation d'actifs que permet la gestion prudentielle ;
- une forte expertise en multi-gestion ;
- une offre sur mesure pour la gestion privée ;
- une expertise ISR reconnue et régulièrement primée.

Il convient de distinguer deux grandes classes d'actifs : les actifs mobiliers d'une part, les actifs immobiliers d'autre part.

3. Le soutien à une économie responsable et à l'emploi

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2015	2016
Contribution à l'emploi	Répartition des effectifs sur le territoire.	Part des effectifs régionaux CDI (par rapport à l'effectif global)	77 %	77 %
		Ile de France	23 %	23 %
Finance responsable	Investissements fléchés destinés à favoriser l'emploi en France ou l'environnement	Encours* au 31/12 en M d'€ :	1 215,2	1 472
		• Green Bonds		238
		• Prêts à l'économie		1 050
	• Private Equity **		184	
	Private Equity	Engagement de l'exercice***	119 M€	59,5 M€
	Intensité carbone des actifs	Sur le périmètre assurantiel en tCO2e/M€ investi****	-	126
	Exercice des droits de vote	Taux de participation aux Assemblées générales	82 %	90 %

*Pour l'année 2015 le montant des encours avait été donné en valeur nominale, à partir de 2016 il est donné en valeur boursière.

**Les investissements Private Equity sont réalisés chez des gestionnaires de fonds situés en France mais dont les investissements peuvent dépasser le cadre national.

***Le montant en Private Equity engagé au cours d'un exercice peut être appelé sur plusieurs exercices.

**** La méthode utilisée par AG2R LA MONDIALE pour mesurer l'empreinte carbone de ses actifs en 2015 a été affinée à l'occasion de l'exercice suivant.

L'attention portée au développement de ce nouvel indicateur s'explique par le besoin d'évaluer le risque carbone pesant sur les investissements.

Le périmètre de l'exercice 2015 comprenait les actions, les obligations d'entreprises et les dettes souveraines. Un ratio d'emprise était calculé puis appliqué aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) de l'entité.

En 2016, distinction a été faite entre les secteurs à forts enjeux (secteur de l'énergie, secteurs à potentiel d'efficacité énergétique, secteurs à forte intensité carbone) et les autres. Pour les premiers ont été prises en compte les émissions générées sur toute la chaîne de valeur. Pour les secteurs à faibles enjeux les données communiquées par les émetteurs ont été vérifiées avant d'être utilisées. À défaut de données existantes il a été procédé à des estimations. Par ailleurs la méthodologie employée neutralise les doubles comptes.

Les travaux ont été menés par une société spécialisée, Carbone 4.

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité, le Groupe, en tant qu'investisseur institutionnel considère qu'il est de son devoir fiduciaire d'exercer ses droits de vote en assemblées générales. Dans l'intérêt même de ses clients, il a un rôle à jouer notamment dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles il a investi. Le Groupe qui ne délègue pas ce pouvoir se prononce sur les comptes, l'affectation du résultat, les conventions réglementées, la composition du conseil, les opérations du capital, la rémunération des dirigeants, les statuts, jouant ainsi son rôle de partie prenante active.

4. Le mécénat et les actions de solidarité

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2015	2016
Mécénat	Mécénat de solidarité	Montant versé par La Mondiale à la Fondation (hors convention d'assistance générale avec le GIE La Mondiale Groupe).	500 000 €	500 000 €
	Contribution en nature	Nombre de salariés (équivalent temps plein) pris en charge par La Mondiale	2	2
		Journées de travail et d'information pour les salariés bénévoles de la Fondation (nbre de jours/an)	34	63
	Mécénat culturel	Participation à la vie culturelle sur le territoire	355 000 €	377 000 €

c. Sous-traitance et fournisseurs

La politique des achats est définie au niveau du périmètre global du Groupe. Les achats sont segmentés en quatre grandes familles : communication, marketing, relation clients ; moyens généraux ; prestations intellectuelles ; informatique. Le volume financier des achats du Groupe s'élève à environ 400 millions d'euros et près de 300 fournisseurs couvrent plus de 80% de ce volume. Le principe-clé de la politique achats est de construire une relation équilibrée avec les fournisseurs, c'est-à-dire une relation respectueuse des intérêts réciproques et vigilante quant aux risques pris par le Groupe. Cette politique repose sur des engagements génériques et de nombreuses bonnes pratiques qui contribuent au développement durable : insertion de critères RSE dans les cahiers des charges des appels d'offres et dans les grilles d'analyse des réponses ; intégration d'une clause d'audit dans les contrats relevant d'une prestation externalisée ; prise en compte de l'origine et de la nature des matériaux utilisés par les fournisseurs (achat de matériel) ; respect des délais de paiement (30 jours maximum sauf pour les prestations particulières et les contrats ponctuels) ; sensibilisation régulière des acheteurs internes et des approvisionneurs ; enfin, tous les fournisseurs dont le volume d'achats est supérieur à 20 000 € font l'objet d'une étude de solvabilité et de dépendance.

Les contrats émis par le Groupe contiennent des clauses types qui permettent de prévenir les risques liés au recours à la sous-traitance. De plus, pour les familles d'achats sensibles, il est demandé périodiquement aux fournisseurs sous-traitants de fournir les attestations sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement et que les formalités prévues par le Code du travail seront respectées, et une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé des recouvrements des cotisations sociales du Prestataire datant de moins de six mois. Cet objectif pour les familles de propriété, d'accueil et de centres de relation client est aujourd'hui fixé à 80 % de réponses. Il est fait appel à la sous-traitance pour l'ensemble des quatre familles citées ci-dessus, pour un volume qui représente environ 35% de celui des achats. Les domaines les plus concernés sont l'informatique, l'accompagnement de projets et l'actuariat.

d. Risques, conformité et déontologie

1. Conformité

La fonction de vérification de la conformité établit chaque année un plan conformité pour l'année à venir et un rapport conformité qui fait état des constats et recommandations de l'année écoulée. Ces documents sont structurés afin de s'adresser à l'ensemble des entités assurances quelle que soit leur forme : assureur, mutuelles, institutions de prévoyance.

La fonction de vérification de la conformité s'appuie sur une méthode commune de déploiement au moyen de politiques et de normes conformité qui vise les objectifs suivants :

- accompagner les différents métiers dans le cadre des projets réglementaires pour éviter les non-conformités ;
- identifier au moyen de tests appliqués aux pratiques en œuvre les éventuels écarts de conformité ;
- former et informer les collaborateurs sur les bonnes pratiques à acquérir pour limiter les risques de non-respect de la réglementation.

Une cartographie des risques de non-conformité est régulièrement mise à jour afin de faciliter l'identification et la priorisation des actions de mise en conformité à mettre en œuvre. Les actions s'orientent sur les domaines suivants : protection de la clientèle ; lutte contre le blanchiment des capitaux ; lutte contre la corruption et contre la fraude ; protection des dirigeants (délégations de pouvoir et de signature) ; éthique des affaires et conflits d'intérêts. La démarche conformité s'inscrit dans le cadre de la gestion des risques opérationnels et s'attache à intégrer son action dans la cartographie plus large des risques opérationnels du Groupe. Elle présente néanmoins des spécificités par ses thèmes : analyses d'impact des évolutions réglementaires, analyse conformité de la création produit et des projets SI, analyse des incidents de non-conformité et sanctions. Elle suit plus particulièrement les projets mis en œuvre afin de s'assurer de la bonne déclinaison opérationnelle des exigences réglementaires dans le Groupe.

Une attention toute particulière est régulièrement apportée au thème de la protection de la clientèle afin de renforcer la sécurisation des consommateurs. Deux dimensions ont fait l'objet de mesures particulières : l'amélioration du dispositif de recherches des bénéficiaires de contrats d'assurance-vie en déshérence et le renforcement de la matérialisation du conseil au client en intégrant une dimension supplémentaire d'expertise financière et de sensibilité aux risques.

La démarche déontologie repose sur un partage des responsabilités entre la fonction de vérification de la conformité et le déontologue Groupe. Des documents de référence ont été créés comme la charte des administrateurs ou le Code d'éthique des affaires Groupe ou des guides de bonnes pratiques à l'usage des commerciaux pour adopter les bons comportements dans le cadre de la démarche de vente ou à l'usage de la direction des achats pour lutter contre la corruption. A noter également la diffusion d'une charte du délégué des sociétaires.

Le dispositif de lutte contre la fraude a également été renforcé par la mise en œuvre de relais opérationnels au sein des services de gestion dont l'activité est la plus exposée et un comité de pilotage se réunit régulièrement pour suivre les travaux menés. La cartographie des risques de fraude est régulièrement mise à jour.

Un dispositif de formation à destination des conseillers commerciaux est en cours de préparation pour renforcer l'intégration des bonnes pratiques dans la démarche commerciale.

Enfin une démarche plus structurée a été initiée au niveau du Groupe afin de mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption qui prend en compte l'élaboration d'une cartographie spécifique, des procédures de contrôle adaptées aux périmètres les plus exposés et un dispositif de formation et d'alerte à destination des collaborateurs. Les travaux devraient aboutir courant 2017.

2. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et donc contre la criminalité organisée. Des efforts et investissements considérables ont été réalisés afin de se doter d'un système informatique de détection du risque de blanchiment. Ce système a d'abord été déployé au bénéfice de l'assureur La Mondiale Partenaire. Il est en cours de déploiement sur La Mondiale. Il sera progressivement étendu à tous les assureurs du Groupe afin d'optimiser le processus de détection des personnes à risque dans le cadre du gel des avoirs et des personnes politiquement exposées.

3. Protection des données personnelles

Le Groupe garantit à tous le respect des droits attachés à la protection de la vie privée et en particulier la protection des données personnelles issue de la Loi dite « Informatique et Libertés », adoptée en 1978. Il s'engage à satisfaire rigoureusement aux obligations légales qui lui incombent, et à les faire appliquer par tous les collaborateurs qui traitent de telles données en son nom.

C'est le Département protection des personnes, de l'information et des biens de la Direction des risques opérationnels et qualité sous la supervision du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) qui veille à la mise en œuvre de mesures de protection nécessaires à la gestion conforme des données personnelles. Il intervient préalablement à la mise en place de traitements par l'analyse de notes de cadrages et/ou l'accompagnement des projets portant sur des données personnelles. Ainsi 31 études de cadrage ont été analysées sur l'année 2016.

Par ailleurs l'équipe accompagne les collaborateurs dans la mise en place de différentes opérations, par des actions de conseil et de sensibilisation. Ainsi 67 actions ont été réalisées au cours de l'année, dont 13 actions de prévention parmi lesquelles :

- la mise en place d'ateliers avec l'action sociale concernant la contractualisation avec des prestataires ;
- la revue des règles de prospection par email auprès de clients ou prospects, à la lumière de l'exception de l'article L.34-5 du code des postes et communications électroniques ;
- la vérification de la conformité de projets d'analyses de données de santé ;
- l'accompagnement de projets de lutte contre la fraude dans le respect des droits des personnes ;
- le conseil pour la mise en œuvre d'application mobiles ou de nouvelles technologies ;
- la sensibilisation des chefs de projets informatiques ;

Il veille également à la bonne information des clients en s'assurant notamment de la présence et de la conformité des mentions obligatoires, et travaillent en lien avec le marketing pour garantir aux clients une information sur les produits et services du Groupe dans le respect des obligations légales. Ainsi un recueil de mentions informatives et clauses informatiques et libertés a été élaboré afin de garantir le respect des droits des personnes dans nos traitements internes, sur nos sites internet et dans nos liens avec les partenaires ou sous-traitants.

Ensuite l'équipe reçoit les demandes d'accès de rectification et d'opposition des personnes concernées par les traitements du Groupe, et les transmet aux directions concernées par la demande. En cas de besoin il est l'interlocuteur de la CNIL ou des personnes concernées par nos traitements. Ainsi, en 2016, 372 demandes ont été traitées dont 347 demandes de non prospection.

Enfin, le département a également engagé le projet de préparation du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles qui met en place le cadre de droits et d'obligations renouvelé au niveau européen.

6.3. Entreprise socialement responsable

a. Présentation

La politique générale de ressources humaines est construite et pilotée au niveau du Groupe. Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après, relatifs à la politique de l'emploi, de l'organisation du travail, des relations sociales, de la sécurité au travail et de la formation, témoignent de l'application de cette politique au niveau du périmètre de La Mondiale.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2015	2016	
Effectifs		Effectif total au 31/12	2 720	2 788	
		Effectif CDI au 31/12	2 521	2 543	
		Part des femmes dans l'effectif CDI	49 %	50 %	
		Pyramide des âges de l'effectif CDI			
		- 30 ans	213	223	
		30 à 44 ans	1 212	1 194	
		45 à 54 ans	723	712	
		55 ans et plus	373	414	
	Emploi	Embauches	Nombre total d'embauches (hors mobilités entre entités mais y compris les titularisations), en CDI, par sexe et catégorie d'âge :		
			Hommes	105	102
			Femmes	104	113
			Moins de 30 ans	71	94
			30 à 44 ans	107	93
			45 ans et plus	31	28
			Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée dont les titularisations (hors mobilités entre entités)	209	215
			Passage d'un CDD (y compris contrat d'alternance) à un CDI		19
			Nombre d'embauches de contrat en alternance	60	83
			Passage d'un contrat d'alternance à un CDI		7
			Nombre d'embauches en CDI de salariés jeunes (1)	50	74
		Licenciements	Nombre de licenciements individuels pers. Adm.	6	7
Nombre de licenciements individuels pers. Comm.	38		58		
Turnover	Turnover des administratifs	2,87 %	3,56 %		
	Turnover des commerciaux	11,11 %	12,01 %		
Rémunérations	Progression des salaires moyens des administratifs à effectifs constants (2)	1,60 %	2,08 %		
	Masse salariale en €	127 347 654	128 331 291		
Organisation du travail	Recours au temps partiel et aux intérimaires	Nombre de salariés en CDI occupés à temps partiel	237	239	
	Absentéisme	Taux d'absentéisme	4,6 %	5 %	
Relations sociales	Accords collectifs	Nombre d'accords signés au cours de l'exercice	8	14	
		Nombre de réunions paritaires préparatoires	30	35	
Santé et sécurité(3)	Accidents avec arrêts	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	16	14	
		Taux d'absentéisme dû aux accidents du travail	0,08 %	0,08 %	
		Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	8	11	
	Suivi des risques psychosociaux	Existence d'une politique formalisée et suivie dans le temps : « Ma vie au travail »	Oui	Oui	
Formation	Politique de formation	% de la masse salariale consacrée à la formation continue	6,46 %	6,79 %	
		Taux d'accès à la formation	84 %	89,2 %	
		Nombre d'heures de formation par salarié	37,2	41,6	
		Taux d'accès à la formation sur les 3 dernières années	95 %	96 %	
	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Existence d'une politique de GPEC au niveau du Groupe	Oui	Oui	
Diversité et égalité des chances	Egalité professionnelle	Part des femmes dans le comité des managers de direction	30,0 %	29,9 %	
		Politique en faveur de l'intégration et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap	Existence d'un plan d'action Handicap	Oui	Oui
	personnes en situation de handicap	Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (emploi direct et recours au secteur protégé)	4,25 %	4,49 %	
		Nombre d'unités bénéficiaires comptabilisées	65,28	69,16	
		Recours au travail protégé (nombre ETP)	23,52	24,41	
		Nombre de correspondants « Handicap » (4)	20	32	
	Actions de sensibilisation au handicap, et de formation à distance, des représentants du personnel, des managers et des salariés.	Oui	Oui		
Droits de l'Homme	Respect des conventions fondamentales de l'OIT	Implantations dans des pays dont le droit du travail est établi en lien avec les conventions de l'OIT	Oui	Oui	
	Vie collective	Vie associative et activités extra-professionnelles des salariés et des retraités facilitées par l'employeur (Théâtre, chorale, bibliothèque).	Oui	Oui	

(1) Pour un contrat de génération un « jeune » a moins de 26 ans, ou moins de 28 ans pour le périmètre d'activité commerciale ou moins de 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé.

(2) Les fonctions commerciales étant rémunérées majoritairement par un dispositif de variable.

(3) Maladie professionnelle déclarée à la Sécurité Sociale en 2016 : 1

On peut comparer le taux d'absentéisme et les absences dues à des accidents du travail, le 1er s'élève à 5 % au total et le taux d'absence pour accident du travail est égal à 0,08 %.

(4) A partir de 2016 il s'agira de correspondants Groupe.

b. Politique de formation

Avec un investissement formation de plus de 5% de la masse salariale, le Groupe déploie une politique formation volontariste en réponse aux enjeux d'évolution rapide des métiers et des compétences.

1. Orientations de la formation

La politique de formation s'articule autour de 4 orientations principales, définies en déclinaison du plan d'Entreprise « Élan 2018 » et de la politique GPEC du Groupe :

- **axe 1** : accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences individuelles et collectives ;
- **axe 2** : accompagner les projets du Groupe et sa transition digitale ;
- **axe 3** : déployer la politique managériale ;
- **axe 4** : contribuer à la maîtrise des risques au sein du Groupe.

2. Digitalisation de la formation

Pour répondre aux enjeux d'évolution rapide des métiers et des compétences et pour renforcer l'attractivité de la formation, le Groupe a engagé un chantier de digitalisation de la formation. Ce chantier, concrétisé en novembre 2015, ouvre un espace d'apprentissage numérique, Mon Campus. Accessible depuis le poste de travail des collaborateurs, Mon Campus est l'un des vecteurs principaux des contenus déployés pour accompagner les collaborateurs dans la transition digitale du Groupe, dans le cadre de la démarche Connectons nos talents.

3. Refonte de l'intégration

Pour renforcer la qualité de l'intégration dans le Groupe et contribuer à la sensibilisation au digital des collaborateurs, le parcours d'intégration s'articule désormais autour de 4 modules digitaux (SIGNAL 3.0) auquel s'ajoutera prochainement un événement en présentiel. En complément, les cursus de mise en métier sur les grands métiers du Groupe sont en cours de refonte pour intégrer les nouvelles compétences, développer les modalités distancielles et améliorer leur lisibilité pour les collaborateurs.

4. Politique managériale et transition digitale

Dans le cadre de la politique managériale, déployée au travers des rencontres du management et de la refonte des cursus de prise de fonction, les managers réinterrogent leur rôle et leur posture au regard des conséquences du digital.

5. Maîtrise des risques

Enfin, dans le cadre de son 4ème axe portant sur la maîtrise des risques, le plan

de formation accompagne le programme de diffusion de Solvabilité 2 et développe les compétences autour de la lutte anti-blanchiment et du devoir de conseil.

c. Liste des accords signés

Quatorze accords, dont deux avenants, ont été signés au cours de l'année 2016 pour l'UES La Mondiale. Parmi les thèmes, on relève notamment l'instance unique, le contrat de génération (avec notamment un objectif de 4% d'alternants dans l'effectif Groupe), l'égalité professionnelle, le droit syndical, le télétravail, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les indemnités de fin de carrière, la garantie des frais de santé le régime collectif et obligatoire de prévoyance, les négociations annuelles obligatoires, l'emploi des personnes en situation de handicap.

Quatre accords sont considérés comme majeurs :

- l'accord relatif à l'instance unique regroupant les délégués du personnel et les membres des CHSCT ;
- l'accord relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- l'accord sur la rémunération et le temps de travail des collaborateurs administratifs ;
- l'accord sur la GEPC.

S'il est difficile d'apprécier l'apport des accords collectifs à la performance économique de l'entreprise, ainsi que l'article 37 de la Loi Travail le demande, il est possible d'affirmer que les trois derniers accords cités participent à l'amélioration des conditions de travail.

Il n'a pas été signé au cours de l'année 2016 d'accord portant sur la santé et la sécurité au travail.

d. Accessibilité

L'accessibilité des locaux recevant du public fait partie des sujets traités au niveau du Groupe. Les sites recevant du public sont au nombre de 105. Pour 72 d'entre eux il a été nécessaire de déposer un dossier d'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) auprès des préfetures. Tous les travaux doivent être réalisés au plus tard en 2018.

e. Égalité professionnelle Femmes-Hommes

Un nouvel accord collectif, le troisième sur ce thème, a été signé au début de l'année 2016. Il couvre la période 2016/2018 et traite quatre sujets prioritaires :

- 1) l'embauche avec l'affirmation d'une parfaite égalité entre les femmes et les hommes à toutes les étapes d'un recrutement ;

2) la formation en veillant notamment à un égal accès F/H pour les formations qualifiantes et pour les salariés exerçant leur activité à temps partiel ;
 3) la promotion professionnelle avec pour objectif l'augmentation de 2% de la proportion de femmes parmi les cadres de classe 7, les directeurs et les inspecteurs ;
 4) la rémunération effective, un budget spécifique a été dédié à la compensation afin de résorber des écarts considérés comme injustifiés au regard de la compétence, de l'expérience et de la qualification de salariés.

Le Comité Pluri'Elles, créé en septembre 2015, est un comité dédié à l'égalité professionnelle et à la mixité F/H au sein des équipes du Groupe. Conçu comme un espace de partages d'expérience, d'échanges, de réflexion, mais aussi apporteur d'idées, il se veut représentatif, mixte, avec des membres choisis pour leur appartenance à différents métiers et différentes filiales du Groupe. En 2016, le Comité a été réuni à trois reprises. L'année 2017 correspondra à la phase de déploiement et de diffusion.

Par ailleurs, en décembre 2016 le Groupe a adhéré à la charte de la Parentalité en entreprise.

f. Les risques psychosociaux

Risques reconnus au travail, principalement générés par une situation de stress, les risques psychosociaux et leur prévention sont des sujets inscrits dans la politique des ressources humaines. Le plan d'action élaboré a permis de :

- renforcer la présence en région du service social, partenariat renforcé avec les médecins du travail, infirmières salariées présentes sur plusieurs sites du Groupe. Depuis cette année, un service d'accompagnement psychologique est mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs. Il propose une permanence téléphonique ouverte à tous les collaborateurs 7j/7 et 24h/24. Cette permanence est assurée par des psychologues cliniciens de l'Institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR). Ils peuvent être contactés quelle que soit la source des difficultés : mal-être, stress, difficultés d'ordre privé ou professionnel, par exemple. Ce service est anonyme et confidentiel ;
- former les managers à la prévention et à la gestion des risques psychosociaux ;
- informer les collaborateurs sur la prévention et la gestion des risques de cette nature

par la mise à disposition de deux guides sur l'intranet (Que faire face à une situation de risque psychosocial ?, document élaboré avec les CHSCT, et la prévention par des bonnes pratiques). Par ailleurs, l'enquête « Ma vie au travail » permet d'obtenir une perspective et un suivi du sujet au niveau collectif.

6.4 Responsabilité environnementale

Une politique environnementale a été élaborée tout au long de l'année 2014 : création d'un groupe de travail réunissant toutes les directions concernées, organisation d'un concours interne pour faire remonter des idées de projets, actions régulières de sensibilisation, identification des bonnes pratiques environnementales internes. Elle a été entérinée par le COMEX au mois de juillet 2015. Cette politique environnementale articule une orientation générale et cinq axes d'engagement prioritaires. Le suivi de sa mise en œuvre est organisé par engagement, par thème, par métier, par site et par partie prenante. Elle constitue enfin un élément à part entière du Plan d'entreprise Élan 2018 (une fiche chantier lui est dédiée).

Les cinq engagements de la politique environnementale pour la période 2015-2020 :

- mieux maîtriser les pollutions et les déchets produits, de manière directe ou indirecte, par le Groupe ;
- être plus économes en matière de consommation des ressources naturelles ;
- mieux apprécier notre contribution à la transition énergétique ;
- réaliser une empreinte carbone de nos actifs financiers ;
- continuer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Un fil rouge : rechercher dans les décisions le juste équilibre entre les trois dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale).

a. Au titre de l'immobilier de placement

AG2R LA MONDIALE poursuit volontairement et activement depuis plusieurs années déjà sa politique durable et responsable en matière d'immobilier tertiaire de placement, notamment en plébiscitant la valeur « verte » de ses immeubles de bureaux, gage de pérennité de son patrimoine, et en développant les démarches et labels de certifications pour réduire les consommations énergétiques (cf tableau infra, l'indicateur de la consommation d'énergie primaire du parc immobilier de placement) et favoriser le

confort et le bien-être des occupants. Ainsi, outre le renforcement de l'immobilier « vert » tel que décrit dans les faits marquants, l'année 2016 aura vu :

- La poursuite des actions techniques et de management visant la réduction des consommations énergétiques du patrimoine de placement. A ce titre, l'objectif du Groupe est, à l'horizon 2019, la réduction de 30 % des consommations d'énergie, l'année de référence étant 2012. En 2016 la consommation d'énergie réelle a diminué de 3 % par rapport à l'année précédente, portant la réduction globale depuis 2012 à 25 %.
- La poursuite des démarches de certification environnementale en neuf et rénovation. En 2016, 46 % des surfaces du patrimoine immobilier de placement sont certifiées ou en cours de certification (soit 203 000 m² sur 440 000 m² SU au total) ;
- La poursuite des démarches de certification environnementale en exploitation. En 2016, 20 % des surfaces du patrimoine immobilier de placement sont certifiées ou en cours de certification (soit 89 000 m² sur 440 000 m² SU au total) ;

Pour mémoire, pour les deux points ci-dessus, l'objectif du Groupe est, à horizon 2019, la certification en neuf ou rénovation et en exploitation de 50 % des surfaces du patrimoine de placement.

- La poursuite des travaux de restructuration de l'immeuble le 10 GRENELLE (32 000 m² de bureaux à Paris 15^{ème}). Immeuble qui vise une triple certification en construction (HQE[™], BREEAM[®] et LEED[®]) ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble SEASON (22 500 m² de bureaux à Paris 17^{ème}) dans la ZAC Clichy-Batignolles labellisée EcoQuartier par le Ministère du Logement et de l'Habitat durable, qui conjugue des politiques ambitieuses de déplacements (priorité donnée aux transports en commun), de mixité (habitation/tertiaire), de protection de l'environnement (avec un parc de 10 ha). Les locaux de bureaux seront rafraîchis et non climatisés, avec une forte exigence de sobriété énergétique et un recours massif aux énergies renouvelables ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble REVERSIDE (5 000 m² de bureaux à Gentilly 94) qui possédera à terme la certification NF HQE[™] bâtiments tertiaires et la certification BREEAM[®] ;

- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble AIR TIME (15 400 m² de bureaux à Paris 13^{ème}) qui possédera à terme la certification NF HQE[™] bâtiments tertiaires et la certification BREEAM[®].

b. L'immobilier d'exploitation

- Un appel d'offre européen a été lancé en 2016 dont l'objet était la maintenance de l'ensemble des locaux d'exploitation. Le contrat a pris effet au 1^{er} novembre. Le prestataire, qui a l'obligation contractuelle d'assurer le pilotage de l'énergie, a pour objectif une réduction annuelle d'au moins 3 % de la consommation, en tenant compte des variations climatiques. Le pilotage est appelé à s'appliquer à tous les fluides, y compris à l'eau.
- Des opérations immobilières ont été préparées en 2016 :
 - une opération sur Paris, portant sur une surface d'environ 13200 m², dans un immeuble labellisé HQE[™] Rénovation ;
 - une opération sur Bezannes, près de Reims, dans un immeuble neuf labellisé HQE[™] et certifié BREEAM[®] ;
 - une opération sur Toulouse dans un immeuble labellisé HQE[™].

c. Les déchets alimentaires

Il s'agit d'une nouvelle demande posée par la Loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte et reprise par le décret 2016-1138 du 19 août 2016. Il s'agit de décrire les actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Par son activité La Mondiale n'a pas de lien direct avec cette thématique. Toutefois sensible au sujet elle comptabilise les déchets alimentaires produits sur son siège social (cf tableau infra) par l'entreprise qui assure la prestation de restauration collective. Sinon elle bénéficie des actions mises en place par ses prestataires restaurateurs et dans l'avenir intégrera explicitement cette préoccupation dans son cahier des charges.

d. Au titre de la politique d'impression de bureau

Elle a permis de réduire la consommation de papier par la pratique du recto-verso, le recyclage de l'imprimé une face et incite à la numérisation.

e. Autres thématiques visées par le décret

1. Au titre des risques en matière d'environnement (art. 225-105-1-II 2^o a) du code de commerce), aucune somme n'est provisionnée.
2. Au titre de l'utilisation des sols (art. R 225-105-1-II 2^o c) du code de commerce). L'utilisation du sol par le groupe AG2R

LA MONDIALE se limite à l'emprise des bâtiments tertiaires occupés dans le cadre de son activité et de ses immeubles de placement qui sont de même nature.

3. Pour information la thématique des nuisances sonores (l'article 225-105-1 du code de commerce) n'est pas directement applicable aux activités du Groupe.

Champ	Indicateurs - Périmètre La Mondiale		2015	2016
Gestion des déchets	Suivi de catégories et quantités de déchets	Nombre de sites loués ou détenus par La Mondiale équipés d'un système de tri et de collecte des déchets	3	3
		Part de la surface des sites occupés équipés d'un système de tri et de collecte des déchets	77 %	77 %
		Papiers et cartons collectés et recyclés (en tonnes) (1)		138,37
		Déchets alimentaires (en tonnes) (1)		12,135
		Tonnage des DEEE collectés	2,66	6,68
Utilisation durable des ressources	Consommations énergétiques (2)	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les 25 sites les plus importants.	Oui	Oui
		Consommation d'énergie exprimée en kWh (3)	12 340 055	13 023 213
	Consommation d'eau	Existence d'un outil de télé-relève des consommations sur les 25 sites les plus importants.	Oui	Oui
		Volume des consommations d'eau en m ³ (4)	NR	NR
	Consommation papier	Existence d'une politique formalisée d'impression bureautique	Oui	Oui
		Part des papiers labellisés PEFC et FSC	98,16 %	95,45 %
		Redevance Ecotaxe versée à EcoFolio.	9423,38 €	11243,02 €
		Tonnage total utilisé pour calculer l'éco contribution à EcoFolio (sur tous les supports papiers : mailings, papiers à en-tête...)	188	197
		Tonnage de papiers et enveloppes acheté, toutes activités confondues	365	383
		Tonnage de papiers et enveloppes acheté pour la production en interne (Editprint), pour clients externes.	298	296
Changement climatique	Impact carbone	Poids de papiers achetés à usage bureautique (hors production) par collaborateur en kg (effectif au 31/12) (5)		25,62
		Bilan des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur, méthode de l'ABC (ADEME) version 7.1.01 Scopes 1 et 2 (effectif au 31/12)	0,40 TCO2e	0,52 TCO2e
		Emissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements (un des postes du scope 3)		12451 TCO2e
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie	1375 TCO2e	1378 TCO2e
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées à la flotte automobile	34 TCO2e	35 TCO2e
		Volume des émissions de gaz à effet de serre liées aux recharges de gaz frigorifiques	23 TCO2e	44 TCO2e
	Impact énergie du parc immobilier de placement	Taux moyen de la flotte automobile en g CO2/km	135,4	130,6
		Emissions réelles du parc immobilier de placement en kgCO2e/m ² /su/an (6)	19,5	19,1
		Consommation d'énergie primaire du parc immobilier de placement exprimé en kWh/m ² /su/an (6)	389	378
		Part du patrimoine de placement certifié en neuf ou rénové	25 % Soit 118 000 m ²	46 % Soit 203 000 m ²
Protection de la biodiversité	Pas de politique spécifique	Impact de l'activité du Groupe et de La Mondiale sur la biodiversité	Part du patrimoine de placement certifié en exploitation	20 % Soit 94 000 m ²
				20 % Soit 89 000 m ²

(1) Cette année les données chiffrées portent sur un seul site, le siège social de La Mondiale, l'indicateur papiers et cartons collectés et recyclés tient compte de l'activité du GIE Editprint.

(2) Le Groupe a fait le choix de recourir aux énergies renouvelables, le nouveau contrat négocié et signé fin 2015 a pris effet au 1er janvier 2016.

(3) On constate une augmentation de la part de la consommation d'énergie attribuée à La Mondiale d'environ 5,54%, une précision est à apporter, la répartition est faite à partir des effectifs, celle-ci a augmenté la part de La Mondiale en 2016. A répartition équivalente (2015-2016), l'augmentation n'est plus que de 1,61%. La consommation relevée concerne environ 97% des surfaces occupées. N'ont pu être intégrés certains lots de copropriété ainsi que des surfaces situées dans les DOM-TOM.

(4) La consommation d'eau de la Mondiale n'a pu être renseignée pour les exercices 2015 et 2016 en raison d'une défaillance technique importante de l'outil de télérelève, des données fiables n'étaient pas disponibles sur des sites de grande taille, ce qui a amené à renoncer à cet indicateur.

(5) L'indicateur a été modifié et n'est plus comparable à celui de l'année précédente, en effet, celui de l'exercice 2015 prenait en compte les papiers et enveloppes à usage bureautique, il a été jugé préférable de ne conserver que la part papier bureautique pour mieux apprécier la consommation des collaborateurs.

(6) Sont exclues de ce calcul de ratio les surfaces (environ 22% du parc tertiaire) pour lesquelles nous ne possédons pas les justificatifs nécessaires, c'est-à-dire les factures des concessionnaires ou les rapports d'activité des facilities managers des sites. A titre de comparaison le baromètre 2016 de l'Observatoire de l'Immobilier Durable fait état d'une consommation moyenne d'énergie primaire de 429 kWh/m²/su/an, laquelle a été définie à partir d'un échantillon de 2048 bâtiments développant plus de 13 millions de m².

7. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2017

7.1 Décisions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale mixte, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle du rapport des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale mixte, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'article R. 322-57 du code des assurances, ratifie les conditions d'exécution de ces opérations. En application du même article, elle autorise, en tant que de besoin, les administrateurs à prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faits avec La Mondiale ou pour son compte.

Troisième résolution

L'Assemblée générale mixte décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 112 284 446,96 € de la manière suivante :

- 727 305 euros à la réserve pour le Fonds de garantie au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n° 99-688 du 3 août 1999 ;
- 2 800 euros à la réserve spéciale relative aux œuvres originales d'artistes vivants conformément à l'article 238 bis AB du Code général des impôts ;
- 70 000 € à la rémunération des certificats mutualistes émis, versés en totalité sur l'exercice 2016 sous forme d'acompte suite à la décision du Conseil d'administration de La Mondiale du 15 décembre 2016 ;
- 106 864 743,64 € en report à nouveau ;
- le solde de 4 619 598,32 à la réserve facultative.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve les décisions du Conseil d'administration du 15 décembre 2016 qui a arrêté les taux de participations bénéficiaires de 2016, fixé les taux de participations bénéficiaires de

2017 et défini la dotation à la provision pour participation aux bénéficiaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale mixte délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les participations bénéficiaires pour 2017, 2018 et le cas échéant pour les exercices suivants, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sixième résolution

L'Assemblée générale mixte renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Laurence Beulin pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Septième résolution

L'Assemblée générale mixte renouvelle le mandat d'administrateur de M. Thierry Jeantet pour une durée de cinq ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée générale mixte renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lamblin pour une durée de cinq ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale mixte renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André Renaudin pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Dixième résolution

L'Assemblée générale mixte renouvelle le mandat de censeur de Monsieur Alain Gajan pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Onzième résolution

L'Assemblée générale mixte autorise et approuve les modifications du Règlement général des sociétaires et des élections tel qu'il est prévu à l'article 20 des statuts. Ces modifications concernent plus particulièrement les articles 5 et 8 dudit règlement.

7.2 Décisions extraordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale mixte approuve la modification de l'alinéa suivant à l'article 5 des statuts de la société :

« Article 5 – Objet et branches d'agrément

Le début de l'article est sans changement. À cet effet, la société peut conclure des traités d'Union avec d'autres sociétés d'assurance mutuelles, s'affilier à une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle et à toute forme de groupement prévu et autorisé par la réglementation en vigueur. Le reste de l'article est sans changement. »

Deuxième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve le nouveau montant du fonds d'établissement tel que modifié ci-après :

« Article 6 – Fonds d'établissement

Conformément à l'article R.322-44 du code des assurances, le fonds d'établissement s'élève à 178 millions d'euros. Il est augmenté dans les conditions fixées à l'article 8 des présents statuts et par l'éventuelle affectation de réserves. »

Troisième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve la modification de l'alinéa 4 relatif à la proportion de l'article 18 des statuts de la société :

« Article 18 – Election des délégués des Sociétaires

Le début de l'article est sans changement. Le nombre de délégués par groupement tient compte du nombre de sociétaires du groupement, dans la proportion d'un délégué pour trois mille cinq cents sociétaires, étant précisé que chaque groupement comporte au minimum un délégué. Le reste de l'article est sans changement. »

Quatrième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve la création d'un article 34.3 relatif à la reconnaissance de l'influence dominante de SGAM AG2R LA MONDIALE aux statuts de la société :

« Article 34.3 – Reconnaissance de l'influence dominante

La Mondiale reconnaît, par son affiliation à un groupe prudentiel, l'influence dominante de SGAM AG2R LA MONDIALE. Cette influence dominante s'exerce au moyen d'une coordination centralisée de ladite Sgam sur les décisions de ses affiliées, susceptibles d'affecter significativement la

situation financière de l'ensemble. Ainsi, par son adhésion sans réserve aux statuts et son affiliation à la Sgam, La Mondiale s'engage à recueillir son autorisation préalable, notamment lors des opérations suivantes, selon les seuils définis dans la convention d'affiliation :

- l'acquisition ou la cession d'immeubles par nature ;
- l'acquisition ou la cession totale ou partielle d'actifs ou de participations ;
- la constitution de sûretés et l'octroi de cautions, avals ou garanties ;
- les opérations de fusion, de transfert de portefeuille ou de substitution (à l'exception des opérations entre les membres de la Sgam, de la Sgaps ainsi que de leurs filiales et participations) ;
- l'externalisation des activités définies par les articles L.354-3 et R.354-7 du code des assurances ;
- l'émission de fonds, titres ou certificats.

De même, La Mondiale reconnaît les pouvoirs d'intervention, de contrôle et de sanctions de la Sgam sur ses affiliées, à savoir :

- la mise en place d'un mécanisme de prévention prévoyant notamment la possibilité de déclencher un audit et de mettre en place un plan de redressement ;
- la fixation des modalités de déclenchement de la solidarité financière entre les entreprises affiliées ;
- l'unicité de la direction générale entre la Sgam et ses affiliées ;
- la mise en œuvre des politiques communes ;
- la coordination des fonctions clés des entreprises affiliées du groupe prudentiel ;
- la mise à disposition des moyens humains et matériels d'AG2R LA MONDIALE.

Et plus généralement à respecter toutes opérations et obligations fixées par les statuts et la convention d'affiliation de la Sgam. »

Cinquième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve l'ajout de deux paragraphes c et d relatifs aux dirigeants effectifs, aux responsables de fonctions clés ainsi qu'aux acomptes sur rémunérations des certificats mutualistes à l'article 35.1 des statuts de la société :

« Article 35.1 – Le Conseil d'administration

Le début de l'article est sans changement.

- c) désigne les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés qui doivent notamment disposer d'un domaine de compétence et de pouvoir suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise ;

d) se prononce sur les acomptes sur rémunérations des certificats mutualistes qu'elle a émis ;

L'ancien c) devient e) et ainsi de suite.

Le reste de l'article est sans changement. »

Sixième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve l'ajout de deux alinéas et la notion de Directeurs généraux délégués à l'article 38 des statuts de la société :

« Article 38 – Désignation – Révocation du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

La Direction générale de la Société est assumée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général. Cependant, la Direction générale peut être assumée par le Président du Conseil d'administration.

En tant que co-affiliée de SGAM AG2R LA MONDIALE, le Conseil d'administration de La Mondiale propose, conjointement avec les affiliées de la Sgam, la nomination du Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE. Dès sa nomination effective par le Conseil d'administration de la Sgam, il est également Directeur général de La Mondiale.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration, la société nomme au moins un directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Le directeur général et le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués sont dirigeants effectifs.

Avant sa nomination, la personne pressentie pour exercer les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué est tenue de déclarer l'ensemble des activités professionnelles et des fonctions électives qu'elle entend conserver. Le Conseil d'administration se prononce sur la compatibilité de la poursuite de l'exercice de ces activités ou fonctions avec les fonctions

de Directeur général ou de Directeur général délégué. Ultérieurement, il se prononce également sur les autres activités ou fonctions que le Directeur général ou le Directeur général délégué entendrait exercer. Le Directeur général, lorsqu'il perçoit une rémunération de la société au titre de ses fonctions, est considéré comme salarié au regard de la législation du travail, s'il ne l'est pas déjà à un autre titre.

Le Directeur général ne peut exercer ses fonctions au-delà de l'âge de 65 ans éventuellement prorogeable chaque fin d'année jusqu'à l'âge de 68 ans sur décision du Conseil d'administration, lorsque l'intérêt de la Société l'impose. Toute nomination intervenant en violation de cette limitation d'âge est nulle. Lorsqu'un Directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'Assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint la limite d'âge.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur général, des Directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration. Au cas où le Directeur général aurait conclu avec la Société un contrat de travail, sa révocation n'a pas pour effet de résilier celui-ci. »

Septième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve l'ajout d'un alinéa à l'article 39 des statuts de la société :

« Article 39 – Pouvoirs et responsabilités

Le début de l'article est sans changement.

Le Conseil d'administration détermine, sur proposition du Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le reste de l'article est sans changement. »

Huitième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve la création d'un titre VIII et d'un article 46 aux statuts de la société :

« Titre VIII – Dispositions transitoires

Article 46 – Règle d'application de l'article 18 - Élection des délégués des Sociétaires

Le nombre de délégués par groupement tient compte du nombre de Sociétaires du groupement, dans la proportion d'un délégué pour deux mille cinq cents Sociétaires, étant précisé que chaque groupement comporte au minimum un délégué.

Cette proportionnalité est applicable jusqu'aux élections des délégués des sociétaires de 2019, dont les contrats seront en cours au 31 décembre 2018. »

Neuvième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve les statuts de La Mondiale ainsi qu'ils ont été présentés et les rend exécutoire en approuvant l'article 45 des statuts.

Dixième résolution

L'Assemblée générale mixte prend acte de la demande de retrait d'AG2R Prévoyance devenue AG2R Réunica Prévoyance et approuve la résiliation de la convention d'affiliation qui la lie à SGAM AG2R LA MONDIALE.

Cette résiliation prendra effet au 31 décembre 2017, sous réserve de :

- l'approbation de l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE du retrait d'AG2R Réunica Prévoyance ;
- l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE.
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Onzième résolution

Après avoir pris connaissance du projet d'évolution de SGAM AG2R LA MONDIALE en Groupe prudentiel conformément aux règles dites de « Solvabilité 2 » définies à l'article L.356-1 du code des assurances, l'Assemblée générale mixte approuve la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et SGAPS AG2R LA MONDIALE à effet du 1er janvier 2018, sous réserve de :

- l'approbation de la convention d'affiliation par l'Assemblée générale de SGAPS AG2R LA MONDIALE ;
- l'approbation de la convention d'affiliation par l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Douzième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve la modification de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et La Mondiale à effet du 1er janvier 2018, sous réserve de :

- l'approbation de la convention d'affiliation par l'Assemblée générale de SGAPS AG2R LA MONDIALE ;
- l'approbation de la convention d'affiliation par l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Treizième résolution

L'Assemblée générale mixte confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt, de publicité et autres qu'il y aura lieu d'effectuer.

8

COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, LES COMPTES CONSOLIDÉS,
L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



SOMMAIRE

Rapport des commissaires aux comptes	58
Les comptes consolidés	60
Bilan	60
Compte de résultat	62
Tableau des flux de trésorerie	63
Tableau de variation des capitaux propres	64
Analyse sectorielle	66
L'annexe aux comptes consolidés	70
1. Renseignements à caractère général et déclaration de conformité	70
2. Le périmètre de consolidation	72
3. Faits marquants de l'exercice	75
4. Les principes et méthodes	76
5. Informations sur les postes du bilan	84
6. Informations sur les postes du compte de résultat	97
7. Analyse des principaux risques conformément à la norme IFRS 7	101

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le **31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéfices différés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.9, 4.2.13, 4.2.17 et 4.2.18 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de

l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.7 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mai 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Courbevoie, le 5 mai 2017
MAZARS

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Actifs incorporels		63 151	67 973
Ecarts d'acquisition	5.1	54 118	55 808
Autres actifs incorporels	5.2	9 033	12 165
Placements "Actifs généraux"	5.3	68 086 044	63 897 739
Immobilier d'exploitation		26 995	23 492
Immobilier de placement		2 753 821	2 363 422
Autres placements		60 571 870	56 926 389
Prêts et créances		4 471 813	4 378 400
Instruments dérivés		261 545	206 036
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		22 829 321	21 359 581
Titres mis en équivalence		73 235	4 546
Total des placements		90 988 600	85 261 866
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	144 453	229 520
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	521 627	499 507
Autres créances	5.6	191 716	258 645
Autres actifs		1 844 518	1 787 427
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	24 574	22 881
Intérêts et loyers acquis non échus		861 092	897 024
Frais d'acquisition reportés	5.8	820 900	807 366
Actifs d'impôts différés	5.9	1 139	859
Autres comptes de régularisation		136 813	59 297
Actifs destinés à la vente		25 417	316 559
Trésorerie et équivalents de trésorerie		462 151	297 807
Total de l'actif		94 241 633	88 719 304

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Fonds d'établissement		177 720	162 000
Autres réserves *		3 032 156	2 691 882
Résultat de l'exercice		288 376	250 509
Capitaux propres du Groupe		3 498 252	3 104 391
Intérêts minoritaires		9 530	9 467
Capitaux propres totaux		3 507 782	3 113 858
Dettes de financement	5.10	1 590 077	1 599 487
Total des capitaux permanents		5 097 859	4 713 345
Passifs techniques et financiers	5.11	53 667 760	51 515 880
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	22 661 388	21 099 386
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	5 894 731	5 069 785
Total des passifs relatifs aux contrats		82 223 879	77 685 051
Instruments dérivés	5.3	259 339	255 169
Provisions pour risques et charges	5.13	75 448	66 160
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.14	489 598	607 430
Autres passifs		6 092 937	5 363 478
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		136 739	221 060
Passifs d'impôts différés	5.9	501 049	527 555
Autres dettes	5.15	5 455 149	4 614 863
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		2 573	28 671
Total du passif		94 241 633	88 719 304

*Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 146 millions d'euros en 2015 et en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	6 610 853	6 789 640
Autres produits d'exploitation	6.2	77 150	79 686
Produits financiers	6.3	2 380 965	3 430 907
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	762 125	718 053
Total des produits d'exploitation courants		9 831 093	11 018 286
Charges des prestations des contrats	6.5	- 8 483 035	- 9 344 999
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	15 304	- 4 554
Charges financières et de financement	6.7	- 443 153	- 749 421
Charges de gestion	6.8	- 559 168	- 554 240
Total des charges d'exploitation courantes		- 9 470 052	- 10 653 214
Résultat opérationnel courant		361 041	365 072
Autres produits et charges opérationnels		- 983	- 516
Résultat opérationnel		360 058	364 556
Quote- part dans les résultats des entreprises associées		4 282	2 221
Impôt sur les résultats	6.9	- 74 273	- 114 414
Dépréciation des écarts d'acquisition		- 1 690	- 1 690
Résultat net de l'ensemble consolidé		288 377	250 673
dont part du Groupe		288 376	250 509
dont intérêts minoritaires		1	164
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
ELÉMENTS RECYCLABLES			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		893 534	- 1 654 443
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		- 800 364	1 468 155
Impôts		- 1 558	63 762
ELÉMENTS NON RECYCLABLES			
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		- 2 246	- 347
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		89 366	- 122 873
Résultat global de l'ensemble consolidé		377 743	127 800
dont part du Groupe		377 682	157 030
dont intérêts minoritaires		61	- 29 230

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	288 377	250 673
Dotations nettes aux amortissements	- 13 236	17 323
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	97 370	151 841
Variation des impôts différés	- 30 664	37 525
Dotations nettes aux autres provisions	9 287	16 726
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	2 280 132	2 832 442
Variation des frais d'acquisition reportés	- 13 534	- 4 630
Autres variations	- 12 014	- 709
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	2 317 341	3 050 518
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	606 903	209 645
Charges liées aux dettes de financement	85 669	105 662
Revenus des placements	- 1 802 078	- 1 812 100
Dividendes reçus		
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	- 1 109 506	- 1 496 793
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	667 631	- 12 712
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	35 932	20 410
Opérations d'exploitation	703 563	7 698
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	2 199 775	1 812 096
Prises de participation dans les entreprises associées	- 67 078	- 3 735
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	- 67 078	- 3 735
Acquisition / cession d'actions	- 277 247	- 249 123
Acquisition / cession d'obligations	- 2 631 135	- 2 056 282
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	- 685 437	- 430 414
Acquisition / cession d'immobilier de placement	- 81 350	- 257 231
Acquisition / cession d'autres immobilisations	10 065	- 29 314
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et des actifs	- 3 665 105	- 3 022 364
Revenus des placements	1 802 078	1 812 100
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 802 078	1 812 100
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 1 930 105	- 1 213 999
Variation des emprunts et titres subordonnés	- 95 079	- 48 739
Variation des capitaux propres	15 851	- 350 862
Dividendes reçus		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 79 228	- 399 601
Variation de trésorerie provenant des flux	190 443	198 495
Solde de trésorerie à l'ouverture	269 135	70 641
Solde de trésorerie à la clôture	459 578	269 136
(en milliers d'euros)	2016	2015
Réconciliation avec le bilan		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	462 151	297 807
Soldes de banques créditeurs	- 2 573	- 28 671
Trésorerie nette	459 578	269 136

TABLEAU DE VARIATION 2016 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2015	162 000		2 479 348	145 750	326 760	3 113 858	3 104 392	9 467
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2015 corrigés	162 000		2 479 348	145 750	326 760	3 113 858	3 104 392	9 467
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					91 613	91 613	91 551	62
Résultat net de l'exercice			288 377			288 377	288 376	1
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			288 377		91 613	379 990	379 927	63
Fonds d'établissement	15 720					15 720	15 720	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre			140		- 4 734	- 4 594	- 4 594	
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					- 4 242	- 4 242	- 4 242	
Autres variations			8 528		- 1 478	7 050	7 050	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	177 720		2 776 393	145 750	407 919	3 507 782	3 498 252	9 530

TABLEAU DE VARIATION 2015 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2014	157 538		2 584 000	145 750	453 379	3 340 667	2 971 035	369 632
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2014 corrigés	157 538		2 584 000	145 750	453 379	3 340 667	2 971 035	369 632
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					- 122 525	- 122 525	- 122 486	- 38
Résultat net de l'exercice			250 673			250 673	250 509	164
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			250 673		- 122 525	128 148	128 023	126
Fonds d'établissement	4 462					4 462	4 462	
Primes d'émission, de fusion et d'apport								
Variations de périmètre			- 353 500			- 353 500	6 791	- 360 291
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					- 3 869	- 3 869	- 3 869	
Autres variations			- 1 825		- 225	- 2 050	- 2 050	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	162 000		2 479 348	145 750	326 760	3 113 858	3 104 392	9 467

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation*		Courtage**		Partenariat***		Autres****		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actifs incorporels	37 556	39 824	-	1 359	8 676	9 145	16 919	17 646	63 151	67 974
Placements "Actifs généraux"	60 508 246	56 184 247	-	279 881	6 345 854	6 161 356	1 231 945	1 272 255	68 086 045	63 897 739
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	5 500 930	2 902 280	-	2 327 490	17 328 391	16 129 811	-	-	22 829 321	21 359 581
Titres mis en équivalence	-	-	67 774	-	-	-	5 461	4 546	73 235	4 546
Total des placements	66 009 176	59 086 527	67 774	2 607 371	23 674 245	22 291 167	1 237 406	1 276 801	90 988 601	85 261 866
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	78 877	77 816	-	106 227	65 575	45 477	-	-	144 453	229 520
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	516 486	421 342	-	76 565	5 140	1 599	-	-	521 627	499 506
Autres actifs y compris créances et trésorerie	1 987 303	1 861 520	-	21 442	346 161	396 970	164 921	63 947	2 498 385	2 343 879
Actifs destinés à la vente	25 417	316 559	-	-	-	-	-	-	25 417	316 559
Eliminations inter- sectorielles	454 946	543 734	(65 124)	(153 899)	(364 665)	(364 665)	(25 158)	(25 170)	(1)	-
Total de l'actif	69 109 762	62 347 322	2 650	2 659 065	23 735 133	22 379 693	1 394 088	1 333 224	94 241 633	88 719 304

*La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

**Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'ARIAL CNP ASSURANCES.

***Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

****Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.

PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Capitaux propres	2 800 120	2 417 845	2 650	75 586	699 935	617 419	(4 452)	(6 459)	3 498 252	3 104 391
dont résultat de l'exercice	216 789	141 873	1 081	14 158	64 892	91 174	5 614	3 304	288 376	250 509
Intérêts minoritaires	9 449	9 431	-	-	(9)	17	89	19	9 530	9 467
Dettes de financement	1 590 077	1 571 987	-	27 500	-	-	-	-	1 590 077	1 599 487
Total des capitaux permanents	4 399 646	3 999 263	2 650	103 086	699 926	617 436	(4 363)	(6 440)	5 097 858	4 713 345
Total des passifs relatifs aux contrats	38 361 916	27 336 067	-	8 543 283	43 861 963	41 805 700	-	-	82 223 879	77 685 050
Instruments dérivés	259 339	255 169	-	-	-	-	-	-	259 339	255 169
Provisions pour risques et charges	53 491	13 592	-	36 606	14 689	7 937	7 268	8 026	75 448	66 161
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	185 944	189 293	-	47 432	303 654	370 704	-	-	489 598	607 429
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	5 355 875	4 689 621	-	23 920	360 071	394 470	379 564	284 139	6 095 510	5 392 150
Eliminations inter- sectorielles	20 493 551	25 864 317	-	(6 095 262)	(21 505 170)	(20 816 554)	1 011 619	1 047 499	-	-
Total du passif	69 109 762	62 347 322	2 650	2 659 065	23 735 133	22 379 693	1 394 088	1 333 224	94 241 633	88 719 304

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'ARIAL CNP ASSURANCES.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep Diffusion.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation *		Courtage **		Partenariat ***		Autres ****		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Primes	2 326 133	1 607 660		637 693	4 283 273	4 542 277	1 446	2 010	6 610 853	6 789 640
Autres produits d'exploitation	36 082	36 163		6 598	41 047	36 925	20		77 150	79 686
Produits financiers	2 155 531	3 175 507		8 656	362 911	232 557	8 270	14 188	2 526 712	3 430 908
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	305 540	(123 166)		97 306	447 367	743 938	21	(25)	752 928	718 053
Total des produits d'exploitation courants	4 823 287	4 696 164	-	750 253	5 134 598	5 555 697	9 757	16 173	9 967 642	11 018 287
Charges des prestations des contrats	(3 351 403)	(2 667 883)		(905 072)	(5 131 631)	(5 772 044)			(8 483 035)	(9 344 999)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(1 024)	(2 592)		6 978	16 328	(8 940)			15 304	(4 554)
Charges financières et de financement	(417 079)	(723 264)		(1 918)	(160 741)	(22 548)	(1 883)	(1 691)	(579 703)	(749 421)
Charges de gestion	(297 189)	(273 527)		(33 408)	(245 883)	(228 081)	(16 096)	(19 224)	(559 168)	(554 240)
Eliminations inter- sectorielles	(496 475)	(830 133)		205 412	484 034	617 885	12 441	6 836	-	-
Total des charges d'exploitation courantes	(4 563 170)	(4 497 399)	-	(728 008)	(5 037 894)	(5 413 728)	(5 538)	(14 079)	(9 606 602)	(10 653 214)
Résultat opérationnel courant	260 118	198 765	-	22 245	96 704	141 969	4 219	2 094	361 041	365 073
Autres produits et charges opérationnels	(176)	(6)		-	23	4	(830)	(514)	(983)	(516)
Résultat opérationnel	259 942	198 759	-	22 245	96 727	141 973	3 389	1 580	360 058	364 557
Quote- part dans les résultats des entreprises associées			1 081				3 201	2 221	4 282	2 221
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 690)	(1 690)							(1 690)	(1 690)
Impôt sur les résultats	(41 442)	(55 041)		(8 087)	(31 863)	(50 779)	(968)	(508)	(74 273)	(114 415)
Résultat net consolidé	216 810	142 028	1 081	14 158	64 864	91 194	5 622	3 293	288 377	250 673
dont minoritaires	21	155			(28)	20	8	(11)	1	164
dont Groupe	216 789	141 873	1 081	14 158	64 892	91 174	5 614	3 304	288 376	250 509

* La colonne "réseau salarié et acceptation" regroupe les affaires acceptées de la société La Mondiale.

** Il s'agit de l'activité grandes entreprises menée essentiellement par l'intermédiaire de courtiers; cette partie fait référence principalement à la clientèle d'ARIAL CNP ASSURANCES.

*** Fait référence à l'activité "épargne et patrimoine" des sociétés consolidées, essentiellement en partenariat avec des grands réseaux bancaires et regroupe principalement les clientèles de La Mondiale Partenaire et de la Mondiale Europartner.

**** Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep Diffusion.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

La Mondiale, société mère du périmètre, est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole sous le n°RCS Lille 775 625 635.

Le siège social de La Mondiale est situé au 32 avenue Emile Zola – 59370 Mons-en-Baroeul.

La Mondiale et ses filiales ont pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Dans tous ces paragraphes relatifs aux comptes consolidés, « La Mondiale » fait référence à « La Mondiale consolidée » ou « La Mondiale et ses filiales ».

Les états financiers consolidés de La Mondiale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluent la Mutuelle, ses filiales et les intérêts du périmètre dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 20 avril 2017.

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, La Mondiale a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2015 est établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016. Ces textes sont les suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application à compter

du 1^{er} janvier 2018 selon l'IASB. La norme IFRS 9 - Instruments financiers a été publiée définitivement le 24 juillet 2014 et a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union européenne. Notons que l'application d'IFRS 9 dès 2018 par les compagnies d'assurance fait l'objet de débats au sein de l'Union Européenne du fait du décalage d'entrée en vigueur de la future norme sur les contrats d'assurance (2021) par rapport à celle d'IFRS 9. L'Union européenne est en train d'examiner la pertinence de l'amendement récemment publié par l'IASB pour traiter ce sujet dans le cadre du processus d'adoption de celui-ci.

Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 - Instruments financiers. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 - Produits des activités ordinaires et IAS 11 - Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 16 - Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 17 - Contrats d'assurance, avec date d'entrée en vigueur potentielle au 1^{er} janvier 2021.

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent pas être obtenues directement par d'autres sources.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des marges futures utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition reportés ;
- la détermination du taux de partage des plus ou moins values latentes sur le portefeuille d'actifs financiers dans le cadre de la comptabilité reflet ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges et de certaines provisions techniques relatives à l'activité d'assurance.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élevaient pour l'exercice 2016 à 1,030 million d'euros TTC au titre de l'audit légal des comptes et à 0,492 million d'euros TTC au titre des services autres que la certification des comptes. Les montants TTC comptabilisés dans les comptes 2015 étaient, respectivement, de 0,909 million d'euros et de 0,389 million d'euros.

comptes consolidés 2016

2. LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. La composition du périmètre de consolidation

	Forme juridique	2016		2015		Méthode de consolidation	Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt		
Activités d'assurance							
La Mondiale ⁽¹⁾	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ARIAL CNP ASSURANCES	SA	60,05	60,05	ME	100,00	100,00	IG
La Mondiale Europartner - Luxembourg	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Partenaire	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pasiphae	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
Activités financières							
AG2R La Mondiale Cash	GIE	64,00	63,69	IG	67,00	67,09	IG
Agicam	SA	29,38	29,38	ME	29,38	29,38	ME
Activités immobilières							
Agecim	SAS	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG
Aglm Immo	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Balthazar	SCI	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
La Mondiale Actimmo	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Pacifique	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	N/A
82 - 92 Réaumur	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
68 Faubourg	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Autres activités							
Aprep Diffusion	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Grands Crus	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
La Mondiale Groupe	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Entité consolidante du périmètre La Mondiale

Forme juridique

GIE : Groupement d'intérêt économique

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

Méthode de consolidation

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

		2016			2015		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OPCVM							
FCP	ALM ACTIONS MONDE FCP 4DEC	100,00 %	100,00 %	IG	NA	NA	NA
FCP	TERRE D'AVEN.EQUIL.65 FCP 3DEC	100,00 %	100,00 %	IG	99,81 %	99,81 %	IG
FCP	ACLODE FCP	100,00 %	100,00 %	IG	99,97 %	99,97 %	IG
SICAV	EDR QUAM 15 M EUR C	100,00 %	100,00 %	IG	NA	NA	NA
FCP	ODDO RETRAITE PRUD.A FCP 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	CLUB STRATEDIS P.C/D FCP 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE EQUILIBRE A 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	EMERAUDE FCP	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	MONEJOUR FCP	99,99 %	99,99 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	TERRE D'AVEN.PRUD.65 FCP 3DEC	99,97 %	99,97 %	IG	99,84 %	99,84 %	IG
FCP	ALM DYNAMIC FCP	97,95 %	97,95 %	IG	98,72 %	98,72 %	IG
SICAV	PRIV S BAL EUR BC C	97,83 %	97,83 %	IG	NA	NA	NA
FCP	ALM OFFENSIF FCP	96,86 %	96,86 %	IG	98,84 %	98,84 %	IG
FCP	BNPP FLOR.70 CLASSIC C FCP3DEC	96,67 %	96,67 %	IG	96,31 %	96,31 %	IG
FCP	ALM CLASSIC FCP	95,47 %	95,47 %	IG	95,47 %	95,47 %	IG
SICAV	EDR FD.QUAM 10 M EUR CAP 3D	90,33 %	90,33 %	IG	NA	NA	NA
FCP	KEREN CORPORATE D FCP 3DEC	82,24 %	82,24 %	IG	NA	NA	NA
FCP	ALM PATRIMOINE IC FCP 3DEC	73,69 %	73,69 %	IG	74,10 %	74,10 %	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT C1 FCP	70,33 %	70,33 %	IG	70,75 %	70,75 %	IG
SICAV	TIKEHAU INC.CR.ASSETS C SI.4D	57,50 %	57,50 %	IG	57,57 %	57,57 %	IG
SICAV	R PUR SI	44,09 %	44,09 %	ME	45,64 %	45,64 %	ME
SICAV	VEGA COURT TERME SI	40,92 %	40,92 %	ME	40,74 %	40,74 %	ME
SICAV	SICA V EMPLOI DURABLE SI	33,72 %	33,72 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	ALM ACTIONS FRANCE SI	32,95 %	32,95 %	ME	40,30 %	40,30 %	ME
SICAV	EDM.DE ROTH.F.-GL.D.A D.EUR 3D	32,74 %	32,74 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	RUSS.US EQ.CL.R ROLL UP EUR C	29,90 %	29,90 %	ME	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RIC USD-RI RO-UP-AC	26,78 %	26,78 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE L.TERM.SI.	26,42 %	26,42 %	ME	25,74 %	25,74 %	ME
SICAV	VER EUR OPP USD-AC	26,17 %	26,17 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	FALCON NORTH AM.VALUE CL.TD.	25,26 %	25,26 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	HOTTINGUER PATR.EVOLUTION FCP	25,13 %	25,13 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	BGF EUR.MARKETS EUR CL.D4D.2D	24,74 %	24,74 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	SELENE PATRIMOINE CL.A EUR CAP	24,51 %	24,51 %	ME	24,12 %	24,12 %	ME
SICAV	EDR FD.CO.EU.AL.CAPS(AE)EURC3D	23,78 %	23,78 %	ME	22,66 %	22,66 %	ME
SICAV	ESSOR EMERGENT SI.	20,91 %	20,91 %	ME	23,57 %	23,57 %	ME
SICAV	OBJECT.ALPHA EUROPE A SI.3DEC	20,46 %	20,46 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	DIGITAL FDS STARS EURO.A 3DEC	20,36 %	20,36 %	ME	NA	NA	NA
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT CL.B	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND J	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT J	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	EUROZONE AGRESS.A RETL ACC 3D	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSSELL PAN EUROP.EQ.R ROLL UP	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSS.CONTIN.EUR.EQ.CL.C EUR C	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSS.CONT.EUR.EQ.CL.R EUR RU C	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	LION FLAMME FCP	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE FCP	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DYNAFLAM FCP	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG

		2016			2015		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
FCP	ARPEGE PREVOYANCE FCP	NA	NA	NA	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME FCP	NA	NA	NA	99,99 %	99,99 %	IG
SICAV	RUSSEL US EQUITY CL.B USD C.3D	NA	NA	NA	96,74 %	96,74 %	IG
SICAV	PAN EUROP.EQ.FD CL.F EUR 3DEC	NA	NA	NA	96,72 %	96,72 %	IG
FCP	ISAOR FCP	NA	NA	NA	87,23 %	87,23 %	IG
FCP	AG2R LA MON.MUL.MONDE FCP 4DEC	NA	NA	NA	66,86 %	66,86 %	IG
FCP	VEGA MONDE R FCP 4D	NA	NA	NA	60,87 %	60,87 %	IG
FCP	CAMGESTION REUNICA FCP	NA	NA	NA	59,56 %	59,56 %	IG
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.MONDE SI	NA	NA	NA	55,99 %	55,99 %	IG
SICAV	ADELAIDE SI.	NA	NA	NA	53,58 %	53,58 %	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE FCP	NA	NA	NA	53,25 %	53,25 %	IG
SICAV	EUROPEAN SMALL CAP CL.B 3DEC	NA	NA	NA	35,20 %	35,20 %	ME
SICAV	EUROZ.AGRESS.EQ.B INSTL ACC 3D	NA	NA	NA	28,70 %	28,70 %	ME
SICAV	PIONEER S.F.OPTIMISER CL.H C	NA	NA	NA	27,19 %	27,19 %	ME
SICAV	RUS.EURO FIXED INC.CL.B 3DEC	NA	NA	NA	21,98 %	21,98 %	ME
SICAV	COMGEST JAPAN SI.4DEC	NA	NA	NA	20,00 %	20,00 %	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, contrôle qui peut prendre diverses formes :

Filiales

Selon la norme IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale dès lors qu'il détient le pouvoir sur cette filiale. Ce pouvoir expose le groupe à des rendements variables sur cette filiale (dividendes, économies fiscales etc.) et lui confère également des droits (de vote notamment) exerçables lors de la prise de décisions sur les activités clés de la filiale et une capacité à agir sur ces rendements. Le contrôle découle donc du lien capitalistique (majorité des droits de vote) mais pas seulement. Il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées mais également de la capacité réelle du Groupe à diriger les politiques opérationnelles et de financement de la filiale.

Dans la situation la plus simple et en l'absence d'autres facteurs (tels que l'existence d'accords contractuels), le contrôle de fait est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration

globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (Co-entreprises ou opérations conjointes)

Selon la norme IFRS 11 Partenariats, les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et pour lesquelles les décisions relatives aux activités significatives exigent un consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Ce contrôle conjoint peut prendre deux formes :

- Soit une activité conjointe, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits et obligations sur des actifs et passifs spécifiques. Selon cette **méthode**, les **quotes-parts** du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés dès lors que le Groupe en acquiert le contrôle.
- Soit une co-entreprise, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits sur l'actif net de l'entreprise. Les comptes de la co-entreprise sont alors consolidés selon la **méthode de la mise en équivalence** et intègrent donc uniquement la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net de la co-entreprise à la date à laquelle il en obtient le contrôle.

Entreprises associées (ou entreprises sous influence notable)

Selon la norme IAS 28, les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la **mise en équivalence**. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières

Toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les entités structurées (cas des OPCVM notamment) et les sociétés civiles immobilières, dès lors que ces entités répondent aux critères d'analyse du contrôle tel que défini précédemment.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

Cas d'exclusion

En vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de consolidation si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1. Évolution du périmètre de consolidation

Entrées / acquisitions complémentaires :

L'année 2016 a vu la création de la société immobilière SCI Pacifique, détenue par La Mondiale. Elle a été créée le 13 octobre 2016, détient un immeuble de bureaux en date du 31 décembre 2016 et elle est donc désormais consolidée par intégration globale dans le périmètre La Mondiale.

Fusions et restructurations :

Un partenariat entre le Groupe AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Aerial assurance, renommée ARIAL CNP ASSURANCES. Cette opération a été réalisée au 1er avril 2016. Le pourcentage de contrôle de l'entité ARIAL CNP ASSURANCES est ainsi passé de 100 % au 31 décembre 2015 à 60 % au 31 décembre 2016. Dans la mesure où il s'agit d'une situation de contrôle conjoint, ARIAL CNP ASSURANCES, auparavant consolidée par intégration globale, est désormais consolidée par mise en équivalence.

Sorties :

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2016.

3.2. Évolution du taux d'impôt différé suite à la Loi de finances

Le projet de la Loi de finances 2017 prévoit la baisse progressive du taux normal de l'Impôt Sociétés pour converger vers un taux de 28 % en 2020 pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros. Plus précisément, l'article 11 de la Loi de finances 2017 organise une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28% en 2020 pour toutes les entreprises.

Selon les normes en vigueur, le Groupe AG2R LA MONDIALE a appliqué pour le calcul de ses impôts différés une méthode prospective, avec prise en compte dans la mesure du possible du taux futur et mise en place d'échéanciers.

3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.3.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

3.3.2. Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration de La Mondiale a décidé, le 21 janvier 2017, de procéder à l'émission de titres subordonnés remboursables, souscrits pour 530 millions de dollars US, soit un nominal de 499 M€, à échéance 2047, éligible en Tier 2 selon les normes Solvabilité 2. Il a approuvé le programme de couverture de change proposé, pour un montant équivalent, sur une durée de 10 ans, visant à réaliser la couverture du risque de change induit par l'émission de la dette en dollars.

Ces opérations n'ont pas d'incidence comptable sur les comptes consolidés de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016. De plus, suite à la création fin 2015 de la foncière AGLM IMMO (intégrée dans le périmètre de consolidation), La Mondiale a apporté à la SAS AGLM IMMO au 1er janvier 2017, cinq ensembles immobiliers d'une valeur totale de 895 M€. Ces apports ont été rémunérés par 300 000 parts émises par la SAS AGLM IMMO après augmentation de capital. Pour rappel, l'objectif poursuivi est de regrouper les actifs immobiliers au sein d'une structure et de simplifier les structures de détention du patrimoine immobilier du Groupe.

Ces apports n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et le 20 avril 2017, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

4.1. Les principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés La Mondiale sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS), des IAS (International Accounting Standards), des interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee) en vigueur au 31 décembre 2016, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités consolidées. En

application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités consolidées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée. Pour les regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur nette comptable selon le référentiel comptable antérieur. Pour rappel, le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont pratiqués si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible. Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

En ce qui concerne les opérations de regroupements entre entités des périmètres La Mondiale et AG2R, elles s'analysent, au niveau du périmètre La Mondiale, compte tenu de l'existence de SGAM AG2R LA MONDIALE, comme des regroupements d'entreprises sous contrôle commun. Ces regroupements étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 3, La Mondiale peut choisir de comptabiliser cette transaction dans ses comptes consolidés en valeur comptable ou selon les dispositions de la norme IFRS 3. La Mondiale a opté pour un enregistrement en valeur comptable et il y a imputation des écarts d'acquisition sur les fonds propres.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée principalement lorsque :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de juste valeur au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations, gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de créances détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par La Mondiale. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, La Mondiale se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin. Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les

plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur. Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur. Les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distinguent les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. À l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans

référence à un marché actif.

Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque l'on dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente. Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que La Mondiale a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

4.2.6. Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers détenus (terrains et constructions) afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, La Mondiale a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de compte qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1 de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les terrains et immeubles sont inscrits à

leur valeur d'acquisition (y compris frais d'achat et impôts) augmentée des travaux de construction et d'amélioration. De plus, La Mondiale applique la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

4.2.7. Dépréciation des placements

Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente.

À chaque date d'arrêté des comptes, La Mondiale vérifie s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument).

Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la dotation aux provisions peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instrument de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions et OPCVM actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée (mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le

compte de résultat) fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.8. Instruments dérivés

La Mondiale utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

4.2.9. Frais d'acquisition reportés

Au sein du périmètre La Mondiale, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39. Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée prudemment estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

4.2.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.11. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat.

4.2.12. Dettes perpétuelles

Les titres super-subordonnés à durée indéterminée sont classés en capitaux propres. La charge financière (intérêts) liée à ces titres super-subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement en capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

4.2.13. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement est classé selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;

- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, soit des contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

La Mondiale contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. La prestation quand l'évènement sur lequel repose le risque d'assurance survient est comparée à celle au cas où cet évènement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier. Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats

d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales. Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses. Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE. La prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993. Les rentes en service sont provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification. Pour l'établissement des comptes consolidés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat (principalement des contrats libellés en unités de compte) ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires et l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

4.2.14. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

La Mondiale n'a pas eu, à ce titre, en 2016 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.15. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés.

La démarche retenue pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.16. Plus et moins- values de cessions intra-groupe

Les plus et moins-values réalisées par les sociétés d'assurance sur les cessions internes sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés consolidées sont retraités.

4.2.17. Participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.18. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins-value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de La Mondiale.

Lorsque La Mondiale est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.19. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

4.3. Les retraitements de consolidation Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales intégrées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance vie.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par La Mondiale sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes consolidés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R 331-3 et 331-6 du code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes

aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finances 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est pas déductible et la reprise de cette réserve n'est pas taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes consolidés en application des principes de consolidation. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

Comme mentionné dans les faits majeurs de l'exercice, le projet de la Loi de finances 2017 prévoit la baisse progressive du taux normal de l'Impôt Sociétés pour converger vers un taux de 28 % en 2020 pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros. Plus précisément, l'article 11 de la Loi de finances 2017 organise une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28% en 2020 pour toutes les entreprises.

Selon les normes en vigueur, le périmètre La Mondiale a appliqué pour le calcul de ses impôts différés une méthode prospective, avec prise en compte dans la

mesure du possible du taux futur et mise en place d'échéanciers. Selon les natures de retraitements peuvent donc être appliqués un taux « court terme » de 34,43 % ou un taux plus long terme de 28,92 % (28 % plus contribution additionnelle).

En application de la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôt sera utilisable.

Engagements de retraite

La Mondiale applique la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1er janvier 2013; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres.

Les régimes en place au sein de La Mondiale sont des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les entités du périmètre ne sont engagées qu'au versement annuel des cotisations à un fond d'assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Les régimes à prestations définies, dont bénéficient les salariés du Groupe sont essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite du périmètre La Mondiale sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés. Les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels.

L'âge moyen de départ à la retraite est établi par catégorie de personnel, la table de mortalité retenue est la table TF 00/02 et le taux d'actualisation fait référence à un taux de rendement des obligations d'entreprises de 1ère catégorie de même maturité que les engagements. Ce taux s'élève à 1,2 % pour l'exercice 2016.

comptes consolidés 2016

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (correspondant à la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilanciels).

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques comptables actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte.

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 Faubourg	9 623	-9 623		9 623	- 9 623	
Cours Albert 1er	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep Diffusion	6 915		6 915	6 915		6 915
Olympia	2 891		2 891	2 891		2 891
Prima Epargne	16 910	-10 139	6 771	16 910	- 8 449	8 461
82- 92 Réaumur	17 175		17 175	17 175		17 175
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre	73 880	-19 762	54 118	73 880	- 18 072	55 808

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2016 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 073	- 2 788			11 285	- 9 708	1 809	- 714		- 8 611	2 674
Logiciels	140 260	- 7 247	3 138	- 307	135 844	- 132 592	7 235	- 4 626	412	- 129 572	6 272
Autres	392		65	- 105	352	-261		- 5		- 266	86
Total	154 725	- 10 035	3 203	- 412	147 481	- 142 560	9 044	- 5 345	412	- 138 449	9 032

(1) Correspond à la cession partielle d'Arial Assurances (39,95 %) à la CNP au 1^{er} avril 2016. ARIAL CNP ASSURANCES est désormais mise en équivalence (auparavant en Intégration Globale)

2015 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre ⁽³⁾	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation/ Amortissement au 1 ^{er} janvier	Entrée de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation/ Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 073				14 073	- 9 439		- 557	288	- 9 708	4 366
Logiciels	136 472		5 711	- 1 923	140 260	- 130 165		- 3 987	1 560	- 132 592	7 668
Autres	363		98	- 69	392	- 261				- 261	131
Total	150 908		5 809	- 1 992	154 725	- 139 864		- 4 544	1 848	- 142 560	12 165

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2016

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	41 279	- 146	- 14 138		26 995	0,03 %	33 635	6 640
Immobilier de placement	2 901 828	- 3 952	- 196 831		2 701 045	2,97 %	3 851 942	1 150 897
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	20 330			4 750	25 080	0,03 %		
Obligations	44 966 424	- 1 865	- 197 688	6 009 111	50 775 981	55,85 %		
OPCVM	1 553 934	- 43 892		156 497	1 666 539	1,83 %		
Actions	4 124 293	- 417 014		721 005	4 428 285	4,87 %		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					27 696	0,03 %		
Obligations					2 312 991	2,54 %		
OPCVM					1 388 073	1,53 %		
Instruments dérivés					261 545	0,29 %		
Prêts et créances								
Prêts	4 471 968	- 155			4 471 813	4,92 %		
Total des placements hors unités de compte					68 086 044	74,89 %		1 157 537
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					105 234	0,12 %		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					22 724 087	24,99 %		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					22 829 321	25,11 %		
Total des placements					90 915 365	100,00 %		1 157 537

Les prêts intègrent les avances sur polices.

Cette ligne intègre également la contrepartie des titres pris en pension pour un montant de 2,9 milliards d'euros en 2016 contre 2,8 milliards l'année dernière.

L'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement sont évalués au coût et les plus ou moins values latentes sont mises en évidence. Selon la Loi du 31 décembre 1989, les sociétés d'assurance ont fait procéder à l'expertise de leur patrimoine immobilier. Cette expertise quinquennale est réalisée par la société Foncier Expertise et est réactualisée annuellement pour La Mondiale, les SCI La Mondiale Actimmo et la SARL 68 Faubourg.

Par rapport aux critères de choix qui président à l'inscription d'un actif financier en disponible à la vente, "trading" ou option en juste valeur, la classification retenue correspond à des intentions de gestion et de détention définies par grandes catégories de support, conformément aux modalités de gestion définies par la Direction des Investissements.

Les instruments dérivés sont présentés distinctement, soit à l'actif, soit au passif en fonction du sens de chaque ligne d'actifs.

comptes consolidés 2016

2015

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût								
Immobilier d'exploitation	37 040	- 146	- 13 401		23 492	0,03 %	29 726	6 234
Immobilier de placement	2 487 904	- 5 574	- 166 761		2 315 569	2,72 %	3 159 426	843 857
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	20 708			3 910	24 618	0,03 %		
Obligations	43 038 010	- 1 791	- 70 192	5 339 029	48 305 056	56,66 %		
OPCVM	776 198	- 52 686		141 921	865 434	1,02 %		
Actions	4 017 656	- 346 239		512 969	4 184 386	4,91 %		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					23 235	0,03 %		
Obligations					1 993 678	2,34 %		
OPCVM					1 577 835	1,85 %		
Instruments dérivés					206 036	0,24 %		
Prêts et créances								
Prêts	4 378 520	- 120			4 378 400	5,14 %		
Total des placements hors unités de compte					63 897 738	74,95 %		850 091
Immobilier (comptabilisé en juste valeur par résultat)					96 079	0,11 %		
Autres placements (comptabilisés en juste valeur par résultat)					21 263 502	24,94 %		
Total des placements représentant les contrats en unités de compte					21 359 581	25,05 %		
Total des placements					85 257 319	100,00 %		850 091

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier des sociétés du périmètre évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1.).

2016

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Retraitements Conso	Clôture
Immobilier d'exploitation	37 039	4 240				41 279
Immobilier de placement	2 487 903	739 743	- 358 918		33 099	2 901 827
Total	2 524 942	743 983	- 358 918		33 099	2 943 106

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	37 058	63	- 82		37 039
Immobilier de placement	2 434 332	282 588	- 229 017		2 487 903
Total	2 471 390	282 651	- 229 099		2 524 942

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2016, ils s'élèvent à 261 545 milliers d'euros à l'actif et 259 339 milliers d'euros au passif, soit une position nette de 2 206 milliers d'euros (49 133 milliers d'euros en 2015).

En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	1 916 324	- 149 057	1 683 349	- 149 633
Forwards	2 778 995	42 558	2 407 538	10 040
Instruments dérivés	4 695 319	- 106 499	4 090 887	- 139 592

Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	108 704	457 143	90 459
Forwards				
Instruments dérivés	457 143	108 704	457 143	90 459

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

comptes consolidés 2016

5.4. Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	102 501	131 144	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	3 386	2 844	
Total	105 887	133 988	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	36 525	36 834	
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire			
Total	36 525	36 834	B

Réconciliation avec le solde au bilan	2016	2015	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	2 040	58 699	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	144 452	229 521	A+ B+ C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2016	2015
Primes acquises non émises	22 733	76 426
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 110	21 515
Créances nées d'opérations de réassurance	141 843	29 020
Participation bénéficiaire différée active	353 941	372 546
Total	521 627	499 507

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

A l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2016	2015
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	353 941	372 545
Total	353 941	372 545

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2016	2015
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	86 962	44 468
Personnel	1 110	843
Autres créances	107 036	215 762
- Provisions pour dépréciation	- 3 392	- 2 428
Total	191 716	258 645

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2016	2015
Valeur brute	90 244	88 330
Amortissements	- 65 670	- 65 449
Valeur nette	24 574	22 881

Pour rappel, l'immobilier d'exploitation est présenté au sein des placements.

comptes consolidés 2016

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	807 365	802 735
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	158 328	137 003
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	158 328	137 003
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats		
Amortissements de la période	175 381	162 130
Intérêts capitalisés	30 589	29 757
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	- 144 792	- 132 373
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations		
Valeur nette au 31 décembre	820 900	807 365

(*) : ajustement des paramètres de calcul

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmétrisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 18 ans.

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Impôts différés actif	129 500	113 234
Impôts différés passif	629 410	639 930
Incidence nette	- 499 911	- 526 696
Inscrite à l'actif du bilan	1 139	859
Inscrite au passif du bilan	501 049	527 555

Tous les impôts différés sont comptabilisés. Les impôts différés concernent essentiellement le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE. En présentation bilan, les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	8 108	17 511	7 336	18 231
Retraitements :				
• Frais d'acquisition reportés	26 244	269 394		269 394
• Provisions techniques	85 136	80 874	88 090	79 261
• Opérations intra- groupe	8 630	- 1 890	11 781	- 1 611
• Réserve de capitalisation				
• Réévaluation des placements	4 301	211 006	2 976	210 430
• Ecart d'évaluation	1 086	43 861	848	52 921
• Autres retraitements	- 4 005	8 655	364	9 466
• Compensations	- 128 361	- 128 361	- 110 536	- 110 537
Incidence nette	1 139	501 049	859	527 555
	- 499 911		- 526 696	

Les montants figurant sur la ligne "compensations" correspondent à la compensation actif / passif des impôts différés, réalisée au sein d'une même entité fiscale.

5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

Les titres subordonnés à durée indéterminée de La Mondiale Partenaire, de La Mondiale Europartner et d'Arial assurance sont détenus par La Mondiale et sont éliminés. Il en est de même pour les titres participatifs Pasiphae détenus intégralement par La Mondiale Partenaire.

(en milliers d'euros)	Echéance	2016	2015
Titres subordonnés à durée indéterminée α	Durée indéterminée (avec option de rachat exerçable à tout moment)		27 500
Titres subordonnés à durée indéterminée β	Durée indéterminée	10 000	10 000
Titres subordonnés à durée indéterminée χ	Durée indéterminée	51 230	51 230
Titres subordonnés remboursables δ	2044	191 236	191 236
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	Durée indéterminée	569 206	551 116
Titres subordonnés à durée indéterminée ϕ	Durée indéterminée	768 405	768 405
Total		1 590 077	1 599 487

5.10.1. Caractéristiques des dettes de financement

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2016
Titres subordonnés remboursables β	EURIBOR 3 mois + 2,87 %	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés à durée indéterminée χ	EURIBOR 3 mois + 2,70 %	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	89,48 %
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	6,75 %	EuroNext Paris	XS0919410828	112,77 %
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	7,625 %	EuroNext Paris	XS0919401751	105,82 %
Titres subordonnés à durée indéterminée ϕ	5,05 %	EuroNext Paris	XS1155697243	100,51 %

comptes consolidés 2016

5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Selon les principes évoqués en 4.2, les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Provisions mathématiques	25 307 785	24 610 634	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	115 217	130 970	
Autres provisions	2 902	3 736	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	25 425 904	24 745 340	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	6 417 668	6 272 720	B
Total	31 843 572	31 018 060	

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Provisions mathématiques	26 490 285	25 160 451	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	2 846	10 063	
Autres provisions	8 287	6 748	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	26 501 418	25 177 262	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			D
Sous- total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	26 501 418	25 177 262	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	12 638 076	11 179 057	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 605 644	3 647 609	F
Sous- total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	16 243 720	14 826 666	
Total	42 745 138	40 003 928	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2016	2015	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant tableau ci- dessus	51 927 322	49 922 602	A+ C+ D
Participation aux bénéfices sociale	1 740 438	1 593 278	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	53 667 760	51 515 880	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	22 661 388	21 099 386	B+ E+ F

L'agrégat "Participation aux bénéfices" intègre des retraitements effectués en consolidation.

Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions".

Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les tableaux suivants expliquent la variation de période pour les années 2016 et 2015 des passifs techniques et financiers selon les trois grandes catégories IFRS (IFRS 4 Assurance, IFRS 4 Investissement et IAS 39 Investissement).

		2016			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	
		Assurance	Investissement	Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier 2016	1	31 018 060	36 356 319	3 647 609	71 021 988
Primes	a	1 876 913	4 701 158	70 823	6 648 895
Prestations	b	1 893 250	2 494 927	233 545	4 621 722
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	920 654	1 021 566	154 471	2 096 691
Résultat technique et autres	d	253 351	219 716	10 051	483 118
Transferts	e	190 325	- 170 074	- 20 252	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g	- 15 779	- 54 832	- 3 411	- 74 023
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2016	2	31 843 572	39 139 494	3 605 644	74 588 710

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

		2016			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	
		Assurance	Investissement	Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier 2016	1	133 989	36 835		170 824
Primes cédées	a	38 522	998		39 520
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	20 973	1 308		22 280
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c				
Résultat technique et autres cédés	d	- 3 916			- 3 916
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	- 49 567			
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2016	2	105 887	36 525		142 412

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

		2015			
(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	
		Assurance	Investissement	Investissement	TOTAL
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1 ^{er} janvier 2015	1	29 862 856	33 182 316	3 660 221	66 705 392
Primes	a	2 033 605	4 788 192	78 655	6 900 452
Prestations	b	1 712 005	2 637 580	225 816	4 575 400
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 112 545	1 182 289	120 668	2 415 502
Résultat technique et autres	d	288 983	195 067	12 790	496 840
Transferts	e	4 886	10 032	- 14 918	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g	5 155	26 137	41 589	72 881
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre 2015	2	31 018 060	36 356 319	3 647 609	71 021 988

Explication du flux : 2 = 1+ a - b+ c - d+ e+ f+ g.

(en milliers d'euros)		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	TOTAL
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier 2015	1	136 808	36 721		173 528
Primes cédées	a	59 521	1 296		60 817
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	32 654	1 182		33 836
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c				
Résultat technique et autres cédés	d	29 686			29 686
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f				
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre 2015	2	133 989	36 835		170 824

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2016	2015
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	123 666	45 741
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	5 771 065	5 024 044
Participation différée passive relative à d'autres retraitements		
Total	5 894 731	5 069 785

Le retraitement de la réserve de capitalisation ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existe une probabilité forte de cession à court terme de titres qui entraînerait une reprise de cette réserve.

5.13. Provisions pour risques et charges

5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2016	2015
Provisions pour engagements sociaux	45 274	39 507
Provisions pour litiges	21 164	11 331
Provisions à caractère financier	1 745	7 746
Autres provisions pour risques et charges	7 265	7 576
Total	75 448	66 160

5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2016	11 331	7 746	7 576
Dotations de l'exercice	14 704		1 265
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	- 2 160		- 809
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	- 628	- 6 000	- 768
Autres mouvements de l'exercice	- 2 083		
Valeur comptable au 31 décembre 2016	21 164	1 746	7 264

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Droits des salariés calculés sur la base de :	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié	Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié
Age de départ à la retraite :	Age de liquidation taux plein, selon génération.	Age de liquidation taux plein, selon génération.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution	THF00- 02 en phase de constitution / TGHF05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Table de rotation du personnel par âge	Table de rotation du personnel par âge
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,50 % et 1,70 %	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,50 % et 1,70 %
Taux de charges sociales	Administratif : 61,40 %, autres salariés : 52,17 %	Administratif : 61,16 %, autres salariés : 51,21 %
Taux d'actualisation	1,2 %	2,0 %
Personnel assuré :	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Date de mise à jour :	31/12/16	31/12/15

Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	39 507	37 781
Intérêts sur actualisation	823	757
Coût des services rendus de la période	2 388	2 261
Coût des services passés non comptabilisés		
Effet liquidation, réduction		
Prestations servies	- 1 746	- 1 402
Ajustements des droits acquis	85	- 1 704
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	4 219	1 814
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	45 275	39 507
Juste valeur des actifs à l'ouverture	35 942	11 538
Rendement attendu des actifs	652	194
Cotisations	5 165	25 722
Prestations servies	- 571	
Ajustements des droits acquis	316	- 1 512
Cessions, acquisitions		
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	10	
Juste valeur des actifs à la clôture	41 515	35 942

comptes consolidés 2016

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	45 275	39 507
Juste valeur des actifs de clôture	41 515	35 942
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	41 515	35 942
Coût des services passés non comptabilisés		
Passif comptabilisé au bilan	45 275	39 507
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 388	2 261
Intérêts sur actualisation	823	757
Rendement attendu des actifs de couverture		
Ajustements des droits acquis	-1 661	- 3 107
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	217	29
Coût des services passés		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	1 766	- 59
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	4 002	1 785

5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	429 321	542 845
Dettes nées d'opérations de réassurance	60 277	64 585
Total	489 598	607 430

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dépôts et cautionnements reçus	17 683	18 304
Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	50 938	99 019
Personnel	35 824	38 003
Autres dettes	5 349 897	4 459 536
Total	5 454 342	4 614 862

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.
Le poste "autres dettes" comprend 4 576 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au 31/12/2016.

5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2016	2015
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	168 649	21 620
Engagements sur titres (nantissements)	6 976 080	389 962
Autres engagements donnés	2 967	8 966
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	20 372	163 774
Engagements sur titres (nantissements)	37 642	105 961
Autres engagements reçus	260	21 571

Les cautions entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées.

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2016	2015
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	
Primes de l'assurance vie	4 539 626	2 067 648		6 607 274	6 784 105
Primes de l'assurance non vie					1 597
Variation des provisions pour primes non acquises					
Chiffre d'affaires des autres activités	3 579			3 579	3 938
Total	4 543 205	2 067 648		6 610 853	6 789 640

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou de constatation du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2016	2015
Subventions liées aux majorations légales de rentes	12 864	12 972
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	20 583	21 933
Autres produits	43 703	44 781
Total	77 150	79 686

La ligne "Autres produits" comprend essentiellement les autres produits techniques des sociétés d'assurance.

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Placements immobiliers	180 082	133 748	65 191	103 563			245 273
Valeurs mobilières et prêts	1 800 132	1 893 867	284 327	1 242 640	51 233	57 089	2 135 692	3 193 596
Placements financiers hors unités de compte	1 980 214	2 027 615	349 518	1 346 203	51 233	57 089	2 380 965	3 430 907

Les valeurs mobilières concernent essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus-values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus-values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de +178 millions d'euros, dont +201 millions d'euros de plus value et -23 millions d'euros de moins value.

comptes consolidés 2016

6.4. Variation de juste valeur et dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement ACAV relatif aux contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2016	2015
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	86 406	- 425 530
Ajustement ACAV	731 641	1 021 731
Variation de dépréciation	- 55 922	121 852
Total	762 125	718 053

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charge des sinistres	- 4 431 417	- 4 347 646
Charge des provisions d'assurance	- 2 500 252	- 2 950 255
Participation des assurés aux résultats	- 1 551 366	- 2 047 098
Total	- 8 483 035	- 9 344 999

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2016	2015
Primes cédées	- 50 070	- 70 080
Cession de charges de sinistres	23 285	37 731
Cession de provisions techniques	20 544	- 6 011
Commissions reçues des réassureurs	21 602	19 490
Participation aux résultats cédée		14 384
Résultat financier	- 57	- 68
Charge nette de réassurance	15 304	- 4 554

6.7. Charges financières et de financement

(en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements/Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Placements immobiliers	- 27 107	- 46 076	- 557	- 30 637	- 40 250	- 37 280			- 67 914	- 113 993
Valeurs mobilières et prêts	- 29 237	- 29 095	- 117 529	- 355 952	- 110 837	- 104 706	- 117 636	- 145 675	- 375 239	- 635 428
Placements financiers hors unités de compte	- 56 344	- 75 171	- 118 086	- 386 589	- 151 087	- 141 986	- 117 636	- 145 675	- 443 153	- 749 421

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 85,4 millions d'euros de charges de financement en 2016 contre 85,7 en 2015.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2016	2015
Frais d'acquisition des contrats	- 277 145	- 273 827
Frais d'administration	- 250 933	- 239 269
Autres charges techniques	- 31 090	- 41 144
Total	- 559 168	- 554 240

L'intéressement des salariés est compris dans les autres charges techniques.

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	- 105 064	- 113 356
Retraitement d'impôts différés	30 791	- 1 058
Total	- 74 273	- 114 414

Un groupe fiscal a été constitué entre SGAM AG2R LA MONDIALE et ses principales filiales détenues à plus de 95 %.

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charge d'impôt de La Mondiale et des sociétés consolidées	- 105 064	- 113 356
impôts différés sur différences temporaires	2 516	- 12 861
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	26 244	- 3 131
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	- 4 613	95
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	162	8 853
impôts différés relatifs au retraitement des charges sur emprunts	891	891
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation		
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	5 591	5 095
Total des retraitements d'impôts différés	30 791	- 1 058
Total	- 74 273	- 114 414

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôt	362 650	365 087
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 124 860	- 125 700
Différences permanentes	-5 136	4 940
Différences de taux		1 169
Activation de différences temporelles non constatées à la clôture précédente		
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultat non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de consolidation non soumis à l'impôt différé	6 764	458
Crédits d'impôts	9 274	9 203
Incidences du report variable		
Différence entre le taux théorique et le taux réel	422	- 12 310
Incidences du report variable	39 347	
Autres	-83	7 826
charge d'impôt effective au compte de résultat	- 74 273	- 114 414

comptes consolidés 2016

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés intégrées du périmètre La Mondiale au 31 décembre 2016 s'élève à 3 015 personnes. Les engagements pour les sociétés consolidées globalement, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 45,3 millions d'euros à fin 2016.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec La Mondiale et ses filiales, à savoir les entités du périmètre consolidé et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Informations sur les intérêts minoritaires au titre de la norme IFRS 12

Le tableau ci-contre présente la part des intérêts minoritaires détenus par chaque entité dans les capitaux propres minoritaires totaux au 31 décembre.

en milliers d'euros

2016	Balthazar	La Mondiale Partenaire	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	9 446	34	50	9 530
2015	Balthazar	La Mondiale Partenaire	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	9 427	31	9	9 467

6.11.2. Co-Entreprises

La co-entreprise ARIAL CNP ASSURANCES, issue du partenariat entre le Groupe AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances fait l'objet d'un contrôle conjoint et est donc consolidée par mise en équivalence.

Ci-après les principaux agrégats :

Données sociales, en milliers d'euros

	Bilan		Compte de résultat
Placements	2 562 524	Primes brutes	741 178
Capitaux Propres	103 268	Primes cédées	- 741 178
Provisions Techniques	9 212 872	Résultat Technique	1 245
Total Bilan	11 982 920	Résultat Net	2 621

Les schémas de réassurance prévus dans cet accord sont les suivants :

- réassurance par La Mondiale de la part unités de compte (UC) des contrats de retraite collective pour lesquels seule la part euros était auparavant réassurée
- réassurance en quote-part à 60% par La Mondiale et à 40% par CNP Assurances des contrats de retraite collective souscrits par ARIAL CNP ASSURANCES à compter du 1er avril 2016

6.11.3. Solidarité financière

La convention d'affiliation conclue le 16 janvier 2008 entre SGAM AG2R LA MONDIALE et La Mondiale, prévoit une clause de solidarité financière dont les modalités sont les suivantes :

Si La Mondiale au niveau de ses comptes consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles s'imposant à lui, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100% sa marge de solvabilité hors plus values latentes, ou d'avoir au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE décidera de mettre en oeuvre les mécanismes de solidarité financière en utilisant les outils suivants :

- affectation de tout ou partie du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE sous forme de prêt à La Mondiale ;
- mise en oeuvre d'un plan de réassurance : le Conseil d'administration SGAM AG2R LA MONDIALE pourra arrêter le montant des engagements que La Mondiale cèdera en réassurance à une autre entreprise affiliée, qui s'engagera à accepter ces cessions ;
- émission de titres : SGAM AG2R LA MONDIALE pourra émettre des obligations, des titres participatifs et des titres subordonnés selon les modalités prévues dans la convention d'affiliation.

En outre, ces mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30% des fonds propres consolidés de l'entreprise aidante.

6.11.4. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur. ARIAL CNP ASSURANCES effectue des opérations de réassurance avec AG2R Réunion Prévoyance.

6.11.5. Prestation de service

Les sociétés AGICAM, GIE AG2R La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du Groupe (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques). La société Agecim effectue une prestation de gestion immobilière pour La Mondiale et les sociétés immobilières du périmètre.

6.11.6. Emprunts subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

6.11.7. Rémunération des dirigeants

Au titre de 2016, les sommes attribuées au titre des rémunérations, indemnités et avantages en nature aux cadres dirigeants des GIE AG2R Réunion et La Mondiale Groupe ont été de 9 617 milliers d'euros, pour 10 468 milliers d'euros en 2015.

Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 485 milliers d'euros en 2016 et de 490 milliers d'euros en 2015.

Les membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de Direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants justifiant d'un minimum de 10 ans d'ancienneté dans leur fonction à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les autres membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction générale relevant du

GIE AG2R Réunion bénéficient de régimes de retraite supplémentaires mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R Réunion. Cet accord a été renégocié et conclu en juillet 2016. Il comprend :

d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 2,80% - salarié 0% et Tranche B : employeur 3,50% - salarié 1,50%)

d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58% du salaire brut de référence. Ce régime est aujourd'hui fermé aux nouveaux entrants et sera définitivement fermé aux salariés actifs en juillet 2023.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques de La Mondiale, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Termes et conditions des contrats Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches.

Les engagements diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement consiste en le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou au terme ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère de versement qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt technique qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la Direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière brutale à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance de La Mondiale repose sur les principes suivants :

Offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille. Cette couverture consiste en :

- des couvertures de premier rang :
 - couverture proportionnelle pour les contrats individuels ;
 - couverture non- proportionnelle en excédent de sinistre pour les contrats individuels et collectifs ;
- des couvertures de deuxième rang (risque catastrophe) ;
- des couvertures spécifiques pour les risques plus récents (maladies redoutées, dépendance, etc.).

Céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier.

Ne conserver qu'une rétention maîtrisée.

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance de La Mondiale et de ses filiales est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la Direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. Pour cela, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles internes (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. Tous ces traités sont référencés conformément à la réglementation. La rédaction des traités est coordonnée par La Mondiale avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximums probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe AG2R LA MONDIALE et structurée autour du comité actif-passif. Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités, direction des investissements et du financement, comptabilité Groupe, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et de suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation des risques ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des

ressources au regard de ces risques ;

- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle de ses principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bords de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat prévisionnel ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché

Il affecte le rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques. Les niveaux de marché et les retours sur investissement sont une part importante de la rentabilité globale de La Mondiale et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements

techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés.

Les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

La Mondiale investit une part de ses actifs en actions qui sont généralement sujettes à des risques de volatilité.

Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affecteront directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance vie.

Par ailleurs, de telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité consolidée de La Mondiale, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit

La Mondiale présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. L'exposition concerne essentiellement les actifs financiers, les avances sur polices et les prêts et emprunts de titres.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein des comités financiers ; ceux-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement de la Mutuelle et du périmètre de consolidation, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, ces comités mesurent les risques financiers auxquels La Mondiale est confrontée, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent tous les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Ils se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement de la Mutuelle, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter. Dans le cadre de la gestion actif-passif, le comité financier appréhende et gère le risque de liquidité en surveillant l'adéquation des engagements par rapport aux placements en terme de maturité.

Les comités suivants s'assurent également de la gestion des risques financiers :

- les comités crédits sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- les comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- le comité conjoncture, hebdomadaire, a pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions, rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- le comité sélection des gestionnaires d'OPCVM a pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV ; il s'assure de la performance des fonds de fonds comparée au benchmark et de la performance des OPCVM internes et de la sélection des OPCVM externes.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence, ...)

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En termes de gestion de fonds propres, La Mondiale respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité consolidée supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

La Mondiale définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques

et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et des procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadaptée (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et la reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;

- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, les risques suivants font l'objet d'une vigilance particulière :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par la FFA et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : La Mondiale a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : La Mondiale a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile et les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités concernées.

comptes consolidés 2016

7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

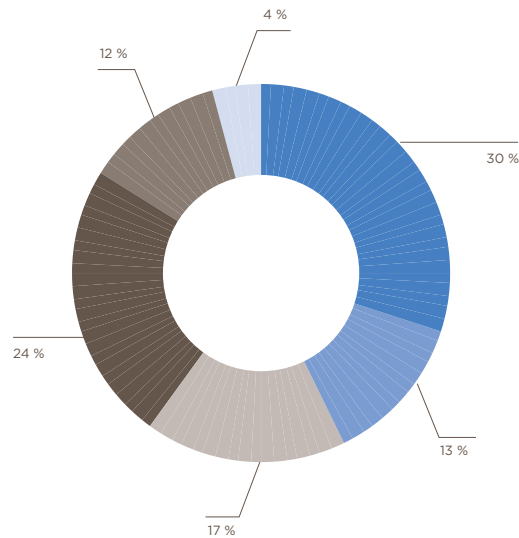
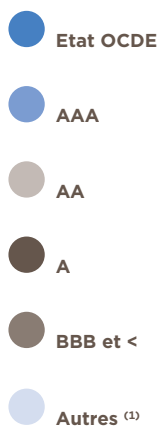
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui sert de référence pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

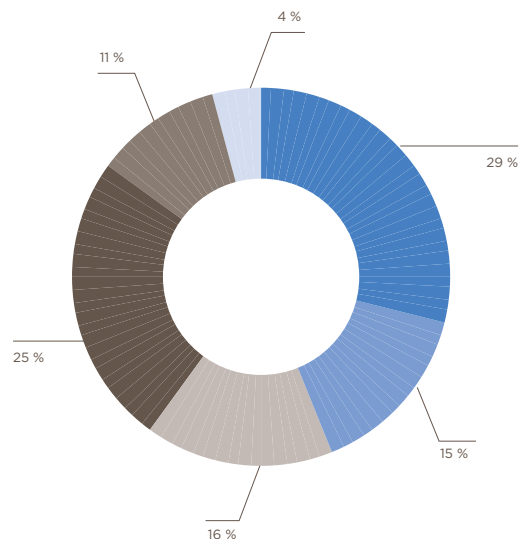
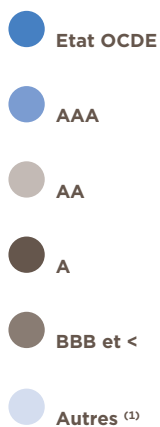
Obligations disponibles à la vente	2016			2015		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	30 %	30 %	9,36	29 %	29 %	9,40
AAA	13 %	43 %	5,86	15 %	44 %	5,83
AA	17 %	60 %	5,89	16 %	60 %	5,87
A	24 %	84 %	6,33	25 %	85 %	5,88
BBB et <	12 %	96 %	5,00	11 %	96 %	4,54
Autres (1)	4 %	100 %	3,68	4 %	100 %	3,35
Total	100 %		6,83	100 %		6,64

(1) Dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2016

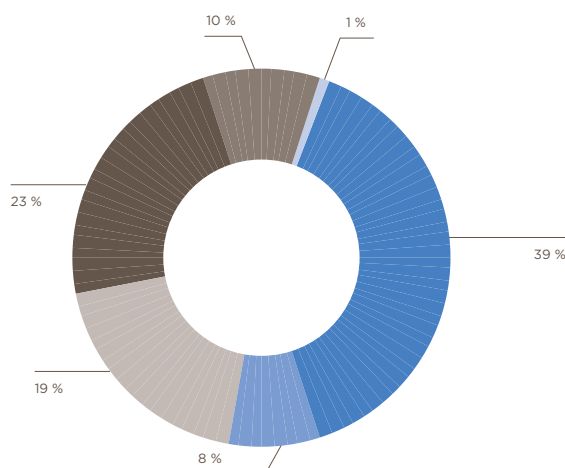
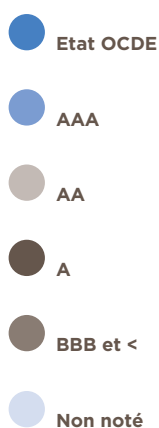


2015

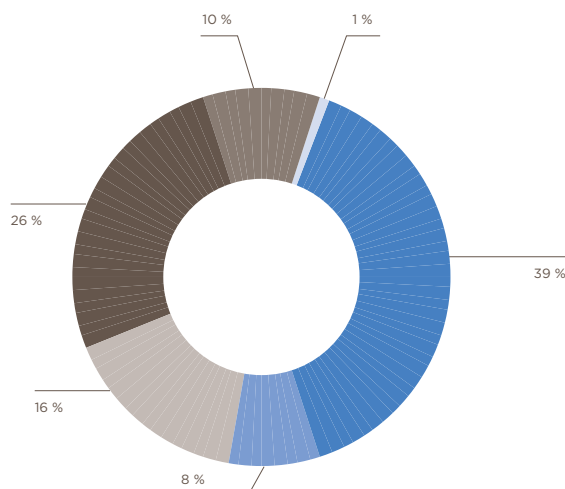
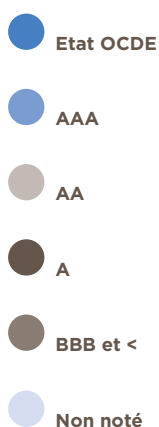


Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	2016			2015		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat OCDE	39 %	39 %	4,84	39 %	39 %	8,17
AAA	8 %	47 %	8,99	8 %	47 %	8,15
AA	19 %	66 %	6,23	16 %	63 %	7,50
A	23 %	88 %	6,74	26 %	89 %	5,97
BBB ET <	10 %	99 %	2,01	10 %	99 %	4,29
Non noté	1 %	100 %	5,48	1 %	100 %	6,49
Total	100 %		5,59	100 %		7,08

2016



2015



Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 50 776 millions d'euros en 2016 alors que ce montant s'élevait à 48 305 millions d'euros en 2015. Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 2 313 millions d'euros en 2016 contre 1 994 millions d'euros l'année précédente. La part des obligations comptabilisées en juste valeur par résultat et évaluées BBB ou non notées est non significative dans le portefeuille obligataire total (0,50% du total).

comptes consolidés 2016

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2016	2015
AA	0 %	15 %
A	81 %	76 %
BBB	19 %	9 %
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

L'objectif est de présenter une répartition du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits, par réassureur, pour le périmètre La Mondiale.

Réassurance au 31/12/2016

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	43 779	6 132	9 965	33 942	6 003
A	100 674	4 268	42 365	3 699	58 878
BBB					
BB					
B					
< B					
Non noté		- 90			- 90
Total	144 453	10 310	52 331	37 642	64 791

Réassurance au 31/12/2015

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	73 891	357	9 513	30 276	34 459
A	155 630	- 7 089	43 382	75 684	29 474
BBB					
BB					
B					
< B					
Non noté					
Total	229 521	- 6 733	52 895	105 960	63 933

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au bilan 2016	Valeur au bilan 2015
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 706 908	1 782 341	3 014 521	3 293 725	3 974 196	38 068 312	51 840 003	48 820 291
Autres actifs financiers exposés au risque de prix								
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 706 908	1 782 341	3 014 521	3 293 725	3 974 196	38 068 312	51 840 003	48 820 291
Obligations (taux variable)	153 610	192 495	150 711	112 257	105 514	534 381	1 248 969	1 478 444
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie								
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	153 610	192 495	150 711	112 257	105 514	534 381	1 248 969	1 478 444
OPCVM obligations disponibles à la vente						678 397	678 397	90 127
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 111 225	1 111 225	1 279 006
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	1 860 518	1 974 836	3 165 232	3 405 982	4 079 710	40 392 315	54 878 594	51 667 868
Dettes de financement						1 528 847	1 528 847	1 510 758
Passifs financiers exposés au risque de prix						1 528 847	1 528 847	1 510 758
Dettes de financement						61 230	61 230	88 730
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						61 230	61 230	88 730
Total des passifs financiers exposés au risque de taux						1 590 077	1 590 077	1 599 488

7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats- Unis		Autres zones		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Nature des actifs financiers										
Actions disponibles à la vente	2 711 102	2 533 895	1 716 999	1 650 365	175	122	9	3	4 428 285	4 184 385
OPCVM actions disponibles à la vente	681 530	521 101	300 903	248 176			5 707	5 977	988 141	775 253
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	120 886	170 750	155 961	128 080					276 848	298 830
Total	3 513 518	3 225 745	2 173 864	2 026 621	175	122	5 716	5 980	5 693 273	5 258 468

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

comptes consolidés 2016

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers
au risque de change

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	668 998	634 663	519 498	480 942
Actifs financiers libellés en Yen	10 693 145	88 435	4 536 900	34 614
Actifs financiers libellés en GBP	876 090	1 003 264	551 778	715 543
Actifs financiers libellés en CHF	497 736	463 484	517 330	477 462
Actifs financiers libellés en autres devises		12 549		12 147
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		2 202 394		1 720 708
Actifs financiers libellés en USD	698 528	662 677	631 874	580 394
Actifs financiers libellés en Yen	2 817 952	22 836	3 686 505	28 126
Actifs financiers libellés en GBP	33 302	38 896	29 115	39 669
Actifs financiers libellés en autres devises		95 983		86 434
Total des placements financiers en unités de compte		820 393		734 623

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %) ; l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2016			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	- 249 127	278 466	- 78 350	78 350
Impact sur le résultat	- 10 115	10 714	- 3 405	3 405

(en milliers d'euros)	2015			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	- 226 455	224 227	- 71 488	71 488
Impact sur le résultat	- 7 658	7 905	- 3 593	3 593

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2016					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	67 700	106 500	608 632	69 873	146 186	1 374 577
Forwards	2 037 401	58 481	33 113	100 000	200 000	350 000
Total	2 105 101	164 981	641 744	169 873	346 186	1 724 577

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle		Juste valeur	
	2016	2015	2016	2015
Swaps de taux	2 373 467	2 140 492	- 40 389	- 59 174
Forwards	2 778 995	2 407 538	42 558	10 040
Total	5 152 461	4 548 030	2 169	- 49 133

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires réalisés sur l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitral le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Ils sont présentés pour les passifs en euros comme pour les passifs en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2016			
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	28 093 901	3 458 737	31 552 637	61 %
Non rachetables, transférables	7 833 758	6 081 753	13 915 511	27 %
Non rachetables, non transférables	84 827	6 199 326	6 284 153	12 %
Total	36 012 487	15 739 815	51 752 302	100 %

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables							
	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	19 083 521	40 520	54 439	32 113	30 308	31 633	5 996 265	25 268 798
Contrats d'investissement IFRS 4	26 469 455	1 028	2 752	618	57	-	9 594	26 483 504
Contrats d'investissement IAS 39								
Total	45 552 976	41 548	57 191	32 730	30 366	31 633	6 005 859	51 752 302

comptes consolidés 2016

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2016

Total des passifs en euros présenté	51 752 302
Participation aux bénéfices sociale	1 740 438
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	175 020

53 667 760

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2016

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	16 278 019	1 491 059	17 769 078	78 %
Non rachetables, transférables	3 154 303	1 662 103	4 816 406	21 %
Non rachetables, non transférables	37 804	38 100	75 904	0 %
Total	19 470 126	3 191 261	22 661 388	100 %

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	6 379 569		37 801	166	25	81	27	6 417 668
Contrats d'investissement IFRS 4	12 638 076							12 638 076
Contrats d'investissement IAS 39	3 605 644							3 605 644
Total	22 623 289		37 801	166	25	81	27	22 661 388

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2015

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	27 102 975	3 604 681	30 707 656	62 %
Non rachetables, transférables	7 080 447	6 033 812	13 114 259	26 %
Non rachetables, non transférables	72 368	5 839 356	5 911 724	12 %
Total	34 255 790	15 477 849	49 733 639	100 %

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	18 753 850	54 940	36 613	36 323	31 721	20 060	5 645 163	24 578 670
Contrats d'investissement IFRS 4	25 140 433	2 863	770	429	614	20	9 840	25 154 969
Contrats d'investissement IAS 39								
Total	43 894 283	57 803	37 383	36 752	32 334	20 080	5 655 003	49 733 639

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2015

Total des passifs en euros présenté	49 733 639
Participation aux bénéfices sociale	1 593 278
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	188 963

51 515 880Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2015

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	14 898 019	1 647 273	16 545 292	78 %
Non rachetables, transférables	2 859 392	1 607 738	4 467 130	21 %
Non rachetables, non transférables	34 913	52 052	86 964	0 %
Total	17 792 323	3 307 063	21 099 386	100 %

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	6 220 668	45 438	6 328	156		23	108	6 272 720
Contrats d'investissement IFRS 4	11 179 057							11 179 057
Contrats d'investissement IAS 39	3 647 609							3 647 609
Total	21 047 334	45 438	6 328	156		23	108	21 099 386

comptes consolidés 2016

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. À titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2016	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	48 624 563	27 529 996	21 094 567	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	34 709 634	32 798 663	1 649 426	261 545
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	381 316	295 987	85 329	
Total	83 715 513	60 624 646	22 829 322	261 545

(en milliers d'euros)	Total 2015	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	44 863 748	25 118 333	19 745 415	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	33 324 781	31 585 986	1 532 759	206 036
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	351 329	269 923	81 407	
Total	78 539 859	56 974 242	21 359 581	206 036

9

COMPTES SOCIAUX DE LA MONDIALE

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE,
LE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES,
LE TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS,
LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS



SOMMAIRE

Les comptes sociaux	120
Bilan	120
Compte de résultat	122
Tableau des engagements reçus et donnés	123
L'annexe aux comptes sociaux	124
1. Domaine d'activité de la société	124
2. Faits marquants de l'exercice	124
3. Principes et méthodes comptables	125
4. Notes sur les postes de bilan	133
5. Notes sur les postes du compte de résultat	144
6. Autres informations	146
7. Informations relatives au Perp géré	148
Les résultats techniques par catégories	150
Le tableau des filiales et participations	152
L'état récapitulatif des placements	154
Les rapports des commissaires aux comptes	158

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Actifs incorporels	4.1.a	5 049	134 204
Placements	4.1.b	55 756 992	52 385 172
Terrains et constructions		3 175 180	3 037 230
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		1 224 279	1 117 950
Autres placements		51 357 533	48 229 991
Créances sur dépôts espèces auprès des cédantes			
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	4.1.c	5 376 176	2 700 178
Total des placements		61 133 168	55 085 350
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		78 877	77 816
Provisions d'assurance vie		37 626	37 983
Provisions sinistres (vie)		37 865	36 990
Provisions techniques des contrats en unités de compte		3 386	2 844
Créances	4.3	466 464	360 180
Créances nées d'opérations d'assurance directe		73 555	74 501
Primes acquises non émises		22 733	26 450
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		50 823	48 051
Créances nées d'opérations de réassurance		111 980	65 833
Autres créances		280 928	219 845
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		40 234	19 454
Débiteurs divers		240 694	200 391
Autres actifs		1 163 375	1 145 723
Actifs corporels d'exploitation		321	323
Comptes courants et caisse		1 163 054	1 145 400
Comptes de régularisation	3.1.5	1 004 870	1 075 841
Intérêts et loyers acquis non échus		758 982	776 002
Frais d'acquisition reportés		20 724	24 548
Autres comptes de régularisation	4.8.b	225 164	275 291
Total de l'actif		63 851 804	57 879 113

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Capitaux propres			
Fonds d'établissement	4.4	177 720	162 000
Primes liées au capital social		2 020	2 020
Réserves de réévaluation		656	656
Réserve de capitalisation		1 065 520	981 976
Autres réserves		581 089	580 030
Report à nouveau		- 106 865	- 219 431
Résultat de l'exercice		112 284	113 625
Ecart résultant de changement de méthodes		- 9 754	- 9 754
Totaux des capitaux propres	4.5	1 822 671	1 611 123
Passifs subordonnés			
	4.6	1 735 827	1 717 737
Provisions techniques brutes			
		49 402 981	47 260 725
Provisions d'assurance vie	5.6.c	47 688 363	45 744 182
Provisions pour sinistres (vie)		100 640	98 425
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)		1 607 221	1 412 563
Provision pour égalisation			
Autres provisions techniques (vie)		6 757	5 555
Provisions techniques des contrats en unités de compte		5 393 869	2 696 317
Provisions pour risques et charges	4.8.a	13 403	13 877
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		40 566	40 882
Autres dettes	4.3	4 887 468	4 070 591
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		166 367	173 361
Dettes nées d'opérations de réassurance		112 880	37 027
Dettes envers les établissements de crédit		6 209	69 058
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		4 288 336	3 532 007
Personnel			
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		19 487	19 003
Créanciers divers		294 189	240 134
Comptes de régularisation passif	4.8.b	555 018	467 862
Total du passif		63 851 804	57 879 113

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2016

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

(en milliers d'euros)	Notes	2016		2015	
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes brutes	5.6.a	5 126 514	27 828	5 098 686	5 447 667
Produits des placements	5.1	2 239 072		2 239 072	3 139 507
Revenus des placements		1 779 820		1 779 820	1 798 119
Autres produits de placements		78 926		78 926	278 728
Profits provenant de la réalisation de placements		371 082		371 082	1 060 676
Reprise sur la réserve de capitalisation		9 244		9 244	1 985
Ajustement ACAV (plus-values)		262 466		262 466	182 539
Autres produits techniques		33 515		33 515	35 398
Charges des sinistres		3 607 182	15 456	3 591 726	3 476 545
Prestations et frais payés		3 591 206	14 581	3 576 625	3 475 210
Frais de règlement des prestations		13 761		13 761	6 190
Charges des provisions pour sinistres		2 215	876	1 340	- 4 856
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		1 585 182	185	1 584 997	1 993 156
Provisions d'assurance vie		1 214 708	- 357	1 215 066	1 744 481
Provisions sur contrats en unités de compte		370 474	542	369 932	248 728
Autres provisions techniques					- 53
Participation aux résultats	5.6.e	1 399 645		1 399 645	2 094 426
Frais d'acquisition et d'administration		328 574	11 220	317 354	261 506
Frais d'acquisition		231 976		231 976	197 589
Frais d'administration		96 598		96 598	73 616
Commissions reçues des réassureurs			11 220	-11 220	- 9 698
Charges des placements	5.1	576 368		576 368	816 847
Frais externes de gestion des placements et intérêts		154 081		154 081	194 006
Frais internes de gestion des placements		10 004		10 004	7 196
Autres charges de placements		158 592		158 592	133 667
Pertes provenant de la réalisation de placements		115 201		115 201	378 336
Dotation à la réserve de capitalisation		138 490		138 490	103 641
Ajustement ACAV (moins-values)		6 257		6 257	1 094
Autres charges techniques		17 679		17 679	29 825
Produits des placements transférés		22 616		22 616	28 898
Résultat technique de l'assurance vie		118 065	966	117 098	102 814

COMPTE NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Résultat technique de l'assurance vie		117 098	102 814
Produits des placements alloués		22 616	28 898
Autres produits non techniques	5.7	47 688	39 389
Autres charges non techniques	5.7	3 193	763
Résultat exceptionnel		- 1 315	- 285
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		1 315	285
Intéressement des salariés			
Impôts sur les bénéfices	5.5	70 610	56 427
Résultat de l'exercice		112 284	113 625

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)

	Notes	2016	2015
Engagements reçus (1)	4.9	5 504 176	4 786 765
Engagements donnés (1)	4.9	34 373 925	32 404 823
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		168 649	143 795
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		5 486 719	4 745 867
Autres engagements donnés		28 718 557	27 515 162
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		37 606	32 383

(1) dont instruments financiers à terme

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2016

1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

Elle est agréée par le Ministère de l'économie et des finances pour les branches :

20 - assurance vie et décès ;

22 - assurances liées à des fonds d'investissement.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

À la suite d'un contrat cadre signé le 15 décembre 2015, le partenariat entre CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE s'est traduit par la mise en place d'une filiale commune nommée ARIAL CNP ASSURANCES.

Ce partenariat s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 39,95 % de CNP Assurances dans Arial assurance, filiale de La Mondiale, au 1er avril 2016, après une opération préalable de réduction de capital d'Arial assurance par rachat de ses propres actions à La Mondiale. L'ensemble de ces opérations a conduit La Mondiale à constater une plus-value nette de 76,1 M€ dans les comptes de l'exercice 2016.

ARIAL CNP ASSURANCES regroupe les équipes, les outils, et, sous réserve de l'obtention des agréments relatifs aux dossiers de transferts réglementaires qui seront déposés en 2017, les portefeuilles d'activités des deux partenaires. La société a pour vocation de gérer les régimes de retraite supplémentaire des entreprises.

La Mondiale et CNP Assurances ont mis en place des accords de réassurance en quote-part des engagements euros et unités de compte (UC) de ARIAL CNP ASSURANCES, les titres en UC restant détenus toutefois par ARIAL CNP ASSURANCES : la réassurance des UC se traduit donc par le constat, dans les comptes de La Mondiale, d'un dépôt à hauteur des titres considérés, classé au sein des placements en UC. Dans le contexte du transfert réglementaire des portefeuilles à venir ainsi que des nouveaux traités de réassurance

s'intégrant dans le protocole d'accord mis en place, les opérations liées aux portefeuilles et à leur réassurance à l'ouverture de l'exercice ont donc été constatées directement dans des comptes de bilan. Ainsi le dépôt des titres en UC et les provisions d'acceptation des engagements en UC ont été constatés directement à l'actif et au passif de La Mondiale.

Le traité de réassurance mis en place avec ARIAL CNP ASSURANCES sur le stock de contrats existant avant le 1er avril 2016 annule et remplace le précédent traité existant sur les engagements techniques en euros, à effet rétroactif du 1er janvier 2016. Il prévoit notamment l'inscription des produits financiers versés au titre de la réassurance et commissions accessoires de placement au crédit du compte de réassurance, et les frais alloués et commissions versées au débit de celui-ci. Les primes sont réassurées en totalité, brutes de chargements.

Par ailleurs, AG2R LA MONDIALE a démarré en octobre 2016 la commercialisation de ses premiers certificats mutualistes, à hauteur d'une enveloppe maximale de 100 M€ sur 2016 et 2017 et émis par SGAM AG2R LA MONDIALE.

Ces certificats visent à renforcer les fonds propres du Groupe, via le renforcement de ceux de ses membres, par émission de certificats internes.

Pour rappel, les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dite « Loi Hamon » pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires.

Les certificats, émis par SGAM AG2R LA MONDIALE, d'une valeur nominale de 10 €, sont proposés aux sociétaires et assurés de La Mondiale et ses filiales, ainsi qu'aux adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima.

Parallèlement, des certificats mutualistes ont été émis le 1er décembre 2016 par La Mondiale dont SGAM AG2R LA MONDIALE est l'unique souscripteur, l'enveloppe maximale étant également fixée à 100 M€. Le total des titres émis par La Mondiale et souscrits par la Sgam s'élève au 31 décembre 2016 à 11,7 M€. La rémunération qui sera versée par La Mondiale à la Sgam au titre des certificats

mutualistes permettra à la Sgam de rémunérer les certificats qu'elle a elle-même émis, dans le respect des dispositions réglementaires fixées par le décret n° 2015-204 du 23 février 2015.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

La directive Solvabilité 2, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, ne comporte pas de dispositions comptables, mais sa transposition a été l'occasion de transférer vers l'Autorité des normes comptables (ANC) les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance, jusqu'alors placées dans les trois codes. L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances. Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du code des assurances. Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont quant à elles été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et sont transférées dans le règlement de l'ANC n° 2015-11. Le code de la mutualité et le code de la Sécurité sociale renvoient directement aux parties législatives et réglementaires du titre IV du livre III du code des assurances, sauf dispositions particulières maintenues dans ces codes. Certaines dispositions concernant le droit des assurés sont maintenues dans les trois codes telles que les valeurs de rachat ou de transfert des contrats, le montant des provisions mathématiques en assurance vie, les règles relatives à la participation des assurés aux bénéficiaires.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, prévues par le code de commerce et le code des assurances.

Le bilan (actif, passif, tableau des engagements reçus et donnés), le compte de résultat et l'annexe font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration et sont établis conformément aux chapitres du livre IV du règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Dans la suite de l'annexe sociale, il ne sera fait référence qu'au règlement ANC n° 2015-11 dans sa version consolidée au 31 décembre 2016 intégrant les modifications apportées par le règlement ANC n°2016-12.

Les sommes portées au bilan, au compte de résultat et à l'annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de conception (cas des logiciels).

Les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- développements informatiques : les coûts internes et externes de développements informatiques de projets individualisés sont immobilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie prévisible du projet qui est généralement de 3 à 5 ans ;
- mode d'amortissement : le matériel informatique, antérieurement amorti en dégressif sur 4 ans est depuis 2005 amorti en linéaire sur 3 ou 4 ans.

Les actifs incorporels comprennent également les mali techniques constatés suite aux fusions-absorptions, conformément aux dispositions prévues dans le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG. Selon ce règlement applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, les mali techniques doivent être comptabilisés dans un compte spécifique par catégorie d'actifs concernés (selon les articles 745.3 et suivants).

Les mali relatifs aux fusions des sociétés immobilières et à la transmission universelle du patrimoine de La Mondiale Participations S.A sont présentés dans l'état des placements en correction des valeurs brutes (ils s'ajoutent ligne à ligne à la valeur de chaque actif sous-jacent).

Les mali subissent une dépréciation lorsque la valeur de réalisation d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

En cas de sortie d'un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, les mali sont réduits à due concurrence.

Ils suivent les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent auquel il est affecté : le mali affecté à un actif amortissable est amorti sur la durée restant à courir.

3.1.2. Placements

3.1.2.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

La réglementation sur la valorisation des actifs (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG modifié respectivement par les règlements n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et n° 2016-07 du 4 novembre 2016) a été appliquée à compter du 1er janvier 2005.

Placements Immobiliers

La société a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique amorti et a procédé à la valorisation de ce changement de méthode au 1er janvier 2005 en constatant l'ajustement des amortissements antérieurs par capitaux propres.

Outre les grands principes imposés par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG modifié respectivement par les règlements n° 2015-06 et n° 2016-07, la société s'est conformée aux recommandations de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

- habitation et bureaux pré 1945 ;
- habitation et bureaux post 1945 hors « immeuble de grande hauteur » ;
- immeubles de grande hauteur ;
- entrepôts.

Le prix de revient des constructions a été ventilé entre 4 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFA :

- le gros œuvre ;
- le clos couvert ;
- les corps d'état techniques ;
- les corps d'état architecturaux.

Les durées d'amortissement retenues sont conformes aux recommandations de la FFA :

Composants	Habitations et bureaux Pré 1945				Habitations et bureaux Post 1945 Hors IGH		Immeubles IGH	
	Bureaux Haussmanniens non restructurés		Bureaux		Logements		Bureaux IGH	
	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P	Durée	Q/P
Gros œuvre	120	65 %	80	65 %	80	65 %	70	40 %
Clos couvert	35	10 %	30	10 %	30	10 %	30	30 %
Corps d'état techniques	25	15 %	25	15 %	25	15 %	25	25 %
Corps d'état architecturaux	15	10 %	15	10 %	15	10 %	15	5 %

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient du composant « gros œuvre ».

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'ACPR. Ces expertises sont actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru.

La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne selon la méthode actuarielle pour les obligations à taux fixes et selon la méthode linéaire pour les obligations à taux variables, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actif ou passif.

La valeur estimée de réalisation des obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale, ou à défaut à leur dernière valeur connue.

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat (valeur brute). La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2006, pour l'intégration des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- les actions : la valeur de réalisation est déterminée conformément à l'article R 343-11 du code des assurances ;
- les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue ;
- les titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

La valorisation de ces titres repose alors essentiellement sur :

- l'actif net réévalué, retraité si nécessaire de différents ajustements (notamment lorsque les sociétés détenues sont à prépondérance immobilière et détiennent elles-mêmes des actifs immobiliers) ;
- le cas échéant, la valeur des portefeuilles détenus dans les sociétés d'assurance, correspondant à la valeur actuelle probable des résultats futurs, relatifs aux affaires en cours à la date du calcul.

Ces éléments intègrent des effets de capitalisation, la valeur de la production nouvelle de la période, ainsi que les effets de la conjoncture économique.

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de réalisation figurant à l'état détaillé des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence.

- les actions de SICAV et les FCP : le dernier prix de rachat publié au jour d'inventaire ou à défaut la dernière valeur connue.

Depuis le 13 décembre 2013, en application de l'ancien règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 (anciennement l'article R.332-20) du code des assurances abrogé et repris par le Titre II du Livre I du règlement ANC n° 2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession. Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur valeur de réalisation. Les variations en résultant sont inscrites séparément au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la réassurance des UC entre La Mondiale et ARIAL CNP ASSURANCES, il a été comptabilisé dans les comptes de La Mondiale une créance pour dépôt d'espèces envers la cédante ARIAL CNP ASSURANCES, les actifs relatifs aux contrats en UC acceptés n'étant pas transférés au réassureur La Mondiale. Le montant de ce dépôt est ajusté à tout instant de manière à ce que ce montant soit toujours exactement égal au montant des actifs UC détenus par la cédante. Cet ajustement comprend notamment les intérêts du dépôt espèces égaux aux ajustements ACAV de la cédante. Ce dépôt a été comptabilisé au sein des placements UC.

Titres prêtés ou mis en pension

Les titres prêtés ou mis en pension restent à l'actif du bilan pendant toute la durée de l'opération dans un sous compte des placements correspondants. Les dettes relatives aux titres prêtés ou mis en pension sont enregistrées et présentées distinctement au bilan dans la rubrique "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus".

Titres pris en pension

Les créances relatives aux titres pris en pension sont enregistrées au bilan au poste "Autres placements".

3.1.2.2. Provisions

Obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du code des assurances et du Titre II du Livre I du règlement ANC n° 2015-11, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuée ou majorée de l'amortissement des surcotes/décotes, avec leur valeur de remboursement ne font pas l'objet de provision pour dépréciation durable.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter

ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Le risque de contrepartie doit être avéré, et ne se limitera pas à un risque de défaillance, il sera observé en regard de la combinaison de plusieurs facteurs et événements associés révélant des difficultés financières importantes de l'émetteur.

Le montant de la dépréciation le cas échéant, sera évalué en tenant compte :

- du nombre de transactions sur le titre et de leur cotation : si celles-ci sont peu significatives ou absentes, la provision pourra être égale au prix de revient total du titre ;
- de la moins-value latente et de son évolution si une valeur de titre est fournie par un opérateur référencé par le Groupe.

Par ailleurs, en cas de dévalorisation supérieure à 50 % entre la valeur nette et la valeur de réalisation pendant 6 mois consécutifs, une analyse financière écrite est réalisée par la Direction des Investissements, analyse qui confirmera ou non le risque de crédit sur le titre et la comptabilisation d'une provision pour risques.

Conformément au Titre II du Livre I du règlement ANC n° 2015-11, le calcul du provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10 est conditionné à l'intention de détention du titre :

- jusqu'à maturité : les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et correspondent à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels ;
- jusqu'à un horizon de détention du titre : dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte.

Conformément aux dispositions comptables définies au Titre II du Livre I et du Titre II du Livre II du règlement ANC n° 2015-11 doivent être constituées :

- une provision pour risque d'exigibilité, au passif du bilan, lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces actifs. La provision à constituer le cas échéant est alors égale à la

différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné de la société et la valeur de réalisation du même portefeuille calculée sur la moyenne des cours des 30 jours précédents le jour de clôture d'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ou le dernier prix de rachat publié avant cette date pour les fonds communs de placement (FCP) ;

- une provision pour dépréciation durable déterminée ligne à ligne pour ces mêmes actifs dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou valeur de rendement) fait apparaître une décote significative et présentant un caractère durable.

1 - Détermination de la valeur de référence

La valeur de référence est déterminée sur la base d'une évaluation qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Cette dernière, qui porte sur les objectifs de placement, les durées de détention et la politique d'arbitrage, est fixée par l'entreprise dans une optique de continuité, sans toutefois faire obstacle à la saisie d'opportunités de marchés.

Les actifs immobiliers sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité ;
- les immeubles locatifs (ou de placement), également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Par exception, dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération en lieu et place des valeurs d'utilité ou de rendement est la valeur de réalisation probable, c'est-à-dire la valeur de négociation ou, à défaut, la valeur d'expertise figurant à l'état récapitulatif des placements.

Les actions et titres assimilés sont classés en deux catégories :

- les titres de participation et dans les entreprises liées, dont la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise ;

Pour ceux des titres de participation devant être cédés rapidement, c'est la valeur de

réalisation figurant à l'état récapitulatif des placements ou la dernière valeur connue lors de l'arrêté des comptes, qui est retenue comme référence ;

- les titres de placement, qui sont évalués à leur valeur probable de négociation.

2 - Détermination de la provision pour dépréciation durable

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs de référence sont inférieures aux valeurs d'acquisition, pour autant qu'elle présente un caractère significatif et durable.

Les actions et titres assimilés, qui présentent une dépréciation significative de plus de 20 % et sur une période de six mois consécutifs, font l'objet d'une provision à hauteur de la moins-value constatée. Ces critères sont ajustés en cas de volatilité forte des marchés. Toutefois, lorsque la société s'engage à les détenir durablement, la provision à caractère durable est évaluée sur la base de la valeur future des cours en s'appuyant sur un taux de rendement futur propre à chaque titre et sur un horizon de détention à 8 ans. Les cours sont projetés avec un taux de marché fonction du titre ou de la place : ce taux est égal au taux sans risque long terme de la place majoré d'une prime de risque propre au titre dépendant du bêta du titre (la prime de risque du titre est déterminée par la prime de risque du marché multipliée par le coefficient bêta du titre). Il sera procédé de même pour un OPCVM en retenant un bêta de 1 en cas d'indisponibilité de l'information. La provision est ajustée lorsque le cours de bourse devient supérieur à la valeur de référence utilisée.

Si une cession anticipée intervient à une date antérieure à l'horizon de détention, une documentation est établie afin de préciser les facteurs endogènes ou exogènes ayant conduit à une remise en cause des hypothèses retenues (actualisation significative des hypothèses de valorisation).

L'horizon de détention des placements servant à l'évaluation de la valeur future des actions et titres assimilés, est de 8 ans pour s'approcher du taux de rotation faible du portefeuille.

Il convient de noter que les valeurs futures ainsi déterminées s'écartent des valeurs de réalisation reprises dans l'état détaillé des placements, qui, conformément aux dispositions prévues par le code des assurances, correspondent aux dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés.

3.1.3. Autres Actifs

Pour ce qui concerne les actifs corporels d'exploitation, les règles d'amortissement ont été définies comme suit :

- matériel de transport : 5 ans en linéaire ;
- mobilier et matériel : 10 ans en linéaire ;
- agencements :
 - biens en propriété :
 - nouvelle installation : 10 ans en linéaire ;
 - remplacement pour usure : 5 ans en linéaire.
 - biens en location : 9 ans en linéaire correspondant à la durée du bail.

3.1.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

En matière d'assurance vie la question du délai de règlement clients (ou souscripteurs) ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en matière commerciale. Un processus de relance puis de mise en demeure est en place. Cependant le paiement d'une prime d'assurance n'est pas obligatoire ; l'absence de paiement des primes entraîne, soit la non couverture du risque, soit la non-alimentation du compte d'épargne ou de retraite du souscripteur.

3.1.5. Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats produits dans l'exercice ont été inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement actuariel calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats. Ces frais comprennent les commissions et les frais internes affectés (charges directes et indirectes).

Conformément à l'article R 343-13 du code des assurances, La Mondiale a limité le montant des «frais d'acquisition reportés» à l'écart de zillmériation des contrats non libérés de primes.

Une provision pour frais d'acquisition reportés est incluse dans les provisions techniques pour le même montant que celui qui est inscrit à l'actif.

Autres comptes de régularisation

Les autres principaux postes correspondent à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations et aux intérêts courus non échus.

3.1.6. Fonds propres

Le fonds d'établissement est constitué :

- des droits d'adhésion prélevés sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires, en application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999.
- des certificats mutualistes émis par La Mondiale et souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE.

La réserve pour fonds de garantie est dotée lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 reprise par la recommandation RECO n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Cette recommandation est reprise dans le recueil des normes comptables françaises.

Le personnel étant salarié du GIE La Mondiale Groupe, la dotation au titre de l'exercice est comptabilisée dans les comptes du GIE qui la réaffecte à ses membres.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré :

- pour l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ;
- pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées.

Pour les rentes en service, les provisions sont calculées sur la base des tables prospectives sexuées publiées dans l'arrêté du 1^{er} août 2006 (TGF05 et TGH05) et des taux techniques prévus aux contrats.

Pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour les contrats en cours de constitution avec sorties en rentes obligatoires, l'écart entre les tables prévues aux conditions générales des contrats et les tables prospectives est intégralement provisionné au 31 décembre de l'exercice.

Provisions pour sinistres (vie)

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Une estimation des prestations à régler sur les sinistres non connus est effectuée et intégrée dans ces provisions.

Provision pour participation aux excédents

Elle correspond à la participation des assurés aux excédents techniques et financiers réalisés par l'entreprise. Cette participation est destinée à être versée aux assurés et à accroître leurs garanties (par incorporation aux provisions mathématiques).

En application de l'article A 132-16 du code des assurances, cette provision sera inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs, dans un délai maximal de 8 ans.

Provision pour aléas financiers

L'article R.343-3.5° du code des assurances définit la provision pour aléas financiers comme la provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Les modalités de détermination de cette provision sont décrites dans l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11.

Provision pour risque d'exigibilité

L'article 142-9 du règlement ANC n° 2015-11 stipule que l'article R.343-3.6° du code des assurances définit la provision pour risque d'exigibilité comme la provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10. La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R.343-6 du code des assurances.

Provision globale de gestion

Cette provision est définie par l'article R.343-3.4° du code des assurances comme la provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs. Les dispositions comptables sont prévues dans l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11. Elle est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements ou par prélèvements sur produits financiers.

Le calcul de la provision globale de gestion a été réalisé par portefeuilles homogènes. Une simulation du passif tenant compte, d'une part, d'une loi de chute naturelle et, d'autre part, d'une loi de chute par rachats (sur la base des observations des trois dernières années) a permis de déterminer l'évolution des provisions mathématiques sur la durée restante de chacun des portefeuilles. L'estimation des taux prospectifs de rendement de l'actif utilisables pour le calcul de cette provision a été réalisée sur une hypothèse de réinvestissement systématique des cash-flows disponibles selon la répartition type correspondant à la politique d'investissements de La Mondiale, soit 82 % obligations, et 18 % autres actifs (actions et immobiliers).

Provision pour garantie plancher

Cette provision est destinée à couvrir la garantie minimum contractuellement accordée aux clients en cas de décès lorsque, de par l'évolution des marchés boursiers, la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale.

Le montant provisionné au titre de ce risque a été déterminé en prenant le montant le plus élevé des deux méthodes suivantes :

- méthode déterministe, avec un scénario de baisse complémentaire des unités de compte (50 % de la volatilité retenue égale au maximum entre la volatilité du support et celle de la catégorie du support), avec absence de rachats, et avec mortalité conforme à la table TH-TF00-02 à 100 % ;
- méthode des options de ventes (put avec la méthode Black and Scholes).

Provisions techniques des contrats en unités de compte (UC)

Les «provisions techniques des contrats en UC» intègrent :

- la part UC des contrats multi-supports et représentés par des OPCVM ;
- la part UC des contrats acceptés de ARIAL CNP ASSURANCES. Les OPCVM de ces contrats figurent au bilan d'ARIAL CNP ASSURANCES, et sont représentés dans les comptes de La Mondiale sous la forme d'un dépôt comptabilisé à l'actif du bilan au poste « Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte »

Les engagements adossés à l'actif général en euros des contrats multi-supports sont intégrés dans les provisions mathématiques vie.

Les traités de réassurance entre La Mondiale et ARIAL CNP ASSURANCES ayant été mis en place avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, les provisions d'acceptation au 1^{er} janvier 2016 relatives à ces engagements en UC ont été directement constatées dans les comptes de bilan. Seule la variation des engagements au titre de 2016 a impacté le compte de résultat.

Les provisions des contrats représentés par des unités de compte sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation de ces titres à la clôture de l'exercice.

Provisions pour primes à émettre

Elles correspondent aux primes sur les contrats de retraite restant à émettre pour l'exercice nettes de chargements sur primes et de primes affectées aux garanties de prévoyance complémentaires. Une estimation des primes périodiques restant à émettre est effectuée pour le calcul de ces provisions.

3.1.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors que la société a une obligation envers un tiers à la date de clôture qui rend probable une sortie de ressources pour la régler, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable.

3.1.9. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car tous les frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

3.2 Postes du compte de résultat

3.2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulation et aux primes à émettre pour la part acquise de l'exercice.

3.2.2 Produits financiers

Conformément au Titre III du Livre III du règlement ANC n° 2015-11, les produits financiers ont été enregistrés pour leur totalité en «résultat technique vie».

Les produits des placements alloués au «résultat non technique» ont été calculés conformément aux règles définies aux règlements précités.

3.2.3 Répartition des charges par destination

L'arrêté du 20 juin 1994 relatif au plan comptable assurance repris par le règlement ANC n° 2015-11, impose la répartition des charges par destination.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions de la société d'assurance. La démarche retenue par La Mondiale pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

A l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlement des prestations, gestion des placements et autres charges techniques.

3.2.4 Impôts sur les bénéfices

La société La Mondiale fait partie depuis le 1^{er} janvier 2014, du groupe fiscal constitué par SGAM AG2R LA MONDIALE établissant ses comptes en tant qu'entreprise combinante en application des articles 223 A et suivants du code général des impôts.

Les personnes morales dénuées de capital mentionnées au deuxième alinéa de l'article 223 A du CGI, liées par un lien de combinaison à l'entité SGAM AG2R LA MONDIALE, sont obligatoirement membres du groupe fiscal dont cette dernière est la tête de groupe.

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôts utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôts et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la Sgam, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui lui seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI. L'effet de l'impôt sur le résultat imposable au taux d'impôt applicable à la société est enregistré en charge ou en produit selon son sens.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33.1/3% majoré de la contribution sociale de 3.3%.

3.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus sont enregistrés à leur valeur nominale.

3.4 Écart de conversion

Les actifs et passifs exprimés en devises, relatifs à des éléments opérationnels et non structurels, enregistrés dans les comptes en contrevaletur euros aux cours de transaction, ainsi que les engagements hors bilan liées aux opérations de couverture, sont convertis à la clôture aux taux de change en vigueur au 31 décembre de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat, conformément à l'avis CNC n° 2007-2 du 4 mai 2007 repris par le Titre IV du Livre II du règlement ANC n°2015-11, et dans le respect des principes définis.

La conversion des engagements hors bilan donne lieu à la comptabilisation d'un écart de conversion au bilan, par la contrepartie du compte de résultat.

3.5 Opérations réalisées dans le cadre du plan d'épargne retraite populaire (PERP)

Conformément aux règles énoncées par l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004 repris par le Titre III du Livre II du règlement ANC n° 2015-11, les opérations relatives au PERP sont cantonnées dans un patrimoine d'affectation géré comme un établissement distinct au sein de notre Société. Une «entité» distincte a été créée dans notre progiciel comptable. Les comptes de notre Société sont établis par un cumul de balances.

Des états financiers distincts sont établis au titre du PERP et présentés au Conseil d'administration.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de notre Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la **provision pour participation aux excédents** enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la **provision pour risque d'exigibilité** doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la **réserve de capitalisation** est calculée sur les portefeuilles cantonnés et est classée en autres provisions techniques vie.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits ci-avant.

4. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

4.1. Évolution des actifs

a) Actifs incorporels

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2016
Actifs incorporels (1)	858				858
Logiciels	67 599				67 599
Mali techniques de fusion	139 107			- 127 407	11 700
Immobilisations en cours					
Total	207 563			- 127 407	80 156

(1) Ce poste enregistre la marque d'un produit d'assurance pour 8K€ et le prix d'achat de portefeuilles de contrats pour 850K€

comptes sociaux 2016

Les mali techniques de fusion sont ceux relatifs aux fusions-absorptions par La Mondiale des sociétés suivantes :

- SCI La Mondiale Foncière au 1^{er} janvier 2005 pour 4 298 K€ ;
- SAS du 12 cours Albert 1^{er} au 1^{er} janvier 2010 pour 29 529 K€ ;
- Prima Épargne au 1^{er} janvier 2011 pour 11 700 K€, celui-ci faisant l'objet d'une dépréciation sur 10 ans ;
- La Mondiale Participations au 1^{er} août 2015 pour 93 580 K€.

Au 1^{er} janvier 2016, les mali techniques de fusion de la SCI La Mondiale Foncière, de la SAS du 12 cours Albert 1^{er} et de La Mondiale Participations ont été réaffectés comptablement pour 127 407 K€, dans des sous-comptes de placements correspondant à la nature de leurs actifs sous-jacents, en application du règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 (articles 745.3 et suivants).

Le mali technique Prima Épargne reste affecté au fonds commercial car il correspond au portefeuille clientèle. Ce mali fait l'objet d'une dépréciation annuelle sur 10 ans depuis l'exercice 2011.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2016
Actifs incorporels	567	71			638
Logiciels	66 943	507			67 449
Mali techniques de fusion	5 850	1 170			7 020
Immobilisations en cours					
Total	73 359	1 748			75 107
Valeur nette	134 204	- 1 748		- 127 407	5 049

b) Placements représentatifs des contrats en euros

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2016	Augmentations (1)	Diminutions (1)	Remboursements	Transferts	Au 31/12/2016
Terrains et constructions	2 837 328	288 722	358 226			2 767 823
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière (2)	445 019	148 515				593 534
Titres de propriété sur entreprises liées et participations (3)	690 631		71 498			619 132
Bons, obligations et créances sur ces entreprises (4)	427 500	150 000		27 500		550 000
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	3 911 440	3 455 207	3 347 367	1 958		4 017 322
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	839 497	761 530	573 859	18 505		1 008 663
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	1 027 085	8 427 719	7 956 987	7 864		1 489 953
Obligations et autres titres à revenus fixes	39 565 087	5 915 860	2 003 108	1 616 315		41 861 524
Prêts aux entreprises et aux collectivités	82 306			3 458		78 848
Autres placements	22 158	5 121	5 705			21 574
Titres empruntés et pris en pension	2 800 000	1 697 875	1 597 901			2 899 974
Dépôts d'espèces et cautions	319					319
Total	52 648 369	20 850 549	15 914 651	1 675 600		55 908 667
Titres prêtés ou mis en pension (5)	- 3 517 778	- 19 335 496	- 18 577 672			- 4 275 603

(1) Y compris les virements de compte à compte entre les lignes de titres et la ligne «titres prêtés ou mis en pension» (sorties et rentrées des titres en portefeuille)

(2) Inclus à l'actif du bilan dans le poste "Terrains et constructions"

L'augmentation mentionnée correspond à l'augmentation de capital de la SAS AGLM IMMO pour 300 000 K€ (dont 183 000K€ restant à verser au 31/12/2016) et l'acquisition des titres de la SCI Pacifique pour 28 299 K€.

(3) Les titres de participation dans les entreprises d'assurance représentent 472 242 K€.

La diminution mentionnée correspond à la cession à CNP Assurances de 39,95% des parts détenues par La Mondiale dans ARIAL CNP ASSURANCES, après rachat préalable par Aerial Assurances d'une partie de ses actions.

(4) L'augmentation mentionnée correspond à la souscription aux TSDI de La Mondiale Partenaire pour 100 000 K€ et La Mondiale Europartner pour 50 000 K€.

Le remboursement mentionné correspond aux TSDI d'ARIAL CNP ASSURANCES pour 27 500K€ qui ont été remboursés sur le 1^{er} trimestre 2016.

(5) Classés au passif du bilan dans la rubrique "Autres dettes"

La Mondiale a constitué auprès de la BNP Paribas Securities Services un gage sur quatre comptes d'instruments financiers permettant le nantissement de titres au profit de La Mondiale Partenaire, d'ARIAL CNP ASSURANCES, d'AG2R Réunica Prévoyance et de La Mondiale Europartner, à hauteur des créances garanties, respectivement d'un montant de 14 812 495 K€, 6 625 382 K€, 169 523 K€ et 6 924 479 K€.

Amortissements, provisions et mali techniques (en milliers d'euros)	Au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Transferts (1)	Au 31/12/2016
Terrains et constructions	228 308	33 156	50 707		210 758
Titres de propriété sur entreprises liées et participations					
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Sous-total Amortissements	228 308	33 156	50 707		210 758
Terrains et constructions	16 808	796	9 086		8 518
Titres de propriété sur entreprises liées et participations à dominante immobilière					
Titres de propriété sur entreprises liées et participations	180	17 485			17 666
Bons, obligations et créances sur ces entreprises					
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	340	2 055			2 396
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	16 503	721	36		17 188
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes					
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 000				1 000
Prêts aux entreprises et aux collectivités					
Autres placements	57	18	15		61
Sous-total Provisions	34 889	21 076	9 136		46 829
Terrains et constructions				- 33 099	- 33 099
Titres de propriété sur entreprises liées et participations				- 72 812	- 72 812
Sous-total mali techniques				- 105 911	- 105 911
Total	263 197	54 231	59 843	- 105 911	151 675
Valeur nette	52 385 171	20 796 318	17 530 408	105 911	55 756 992
Titres prêtés ou mis en pension	- 3 517 778	- 19 335 496	- 18 577 672		- 4 275 603

(1) Les transferts comprennent les mali techniques de fusions réaffectés comptablement au 1^{er} janvier 2016 à leurs actifs sous-jacents.

comptes sociaux 2016

c) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Valeur Brute (en milliers d'euros)	Au 01/01/2016	Augmentations (1)	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2016
Placements représentatifs des contrats en unités de compte	2 700 178	2 840 681	164 682		5 376 176
Total	2 700 178	2 840 681	164 682		5 376 176

(1) dont dépôt reçu d'ARIAL CNP ASSURANCES au titre de la réassurance UC (actifs UC détenues par ARIAL CNP ASSURANCES).

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31/12/2016
Placements représentatifs des contrats en unités de compte					
Total					
Valeur nette	2 700 178	2 840 681	164 682		5 376 176

d) Cumul des placements

Cumul des placements	55 085 350	23 636 999	17 695 090	105 911	61 133 169
Titres prêtés ou mis en pension	- 3 517 778	- 19 335 496	- 18 577 672		- 4 275 603

Au 31 décembre 2016 les plus-values latentes ressortent à 7 343 392 K€, dont 680 854 K€ relatives aux placements immobiliers, 1 107 429 K€ relatives aux actions et autres titres à revenu variable, et 5 555 108 K€ relatives aux obligations. Par ailleurs, les moins-values latentes sur les instruments financiers à terme sont de 122 065 K€.

4.2. Opérations avec les entreprises liées et celles avec lesquelles existe un lien de participation

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	1 187 320	25 346
Créances sur dépôt espèces		
Bons, obligations et TCN	550 000	
Prêts		
Créances nées d'opérations de réassurance	104 997	
Autres créances	24 590	
Disponibilités	930 280	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	112 550	
Autres dettes	43 854	
Produits de participation	14 683	
Autres produits financiers	5 695	
Charges financières	8 729	

Les créances et dettes correspondent à des opérations courantes et sont exigibles à court terme.

4. 3. Créances et dettes selon leur durée

Les créances s'élèvent à 466 464 K€ et sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Les dettes s'élèvent à 4 887 468 K€, dont 4 275 602 K€ correspondant aux dettes relatives aux titres mis en pensions, dont 2 550 052 K€ à échéance entre 1 et 5 ans. Les autres dettes sont toutes à moins d'un an d'échéance.

4. 4. Fonds d'établissement

La Mondiale est une Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation.

Le fonds d'établissement constitué s'élève à 177 720 K€ et comprend :

- des droits d'adhésion prélevés pour 84 285 K€ ;
- la partie remboursée des emprunts émis en 2005 et 2006 pour 81 000 K€ ;
- les certificats mutualistes émis en 2016 pour 11 673 K€. Ces certificats mutualistes, d'une valeur nominale de 10€, ont été entièrement souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE.

4.5. Fonds propres

Fonds propres
(en milliers d'euros)

	Au 01/01/2016	Variation	Au 31/12/2016
Fonds d'établissement	162 000	15 720	177 720
Primes de fusion	2 020		2 020
Réserve de réévaluation	656		656
Réserves statutaires			
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve facultative	569 867		569 867
Réserves réglementées			
Réserve de capitalisation	981 976	83 544	1 065 520
Autres réserves réglementées	98	3	101
Réserve pour fonds de garantie	10 065	1 056	11 121
Réserve pour remboursement d'emprunts			
Ecart résultant de changement de méthodes	- 9 754		- 9 754
Report à nouveau	- 219 431	112 566	- 106 865
Résultat			
Résultat de l'exercice 2015	113 625	- 113 625	
Résultat de l'exercice 2016		112 284	112 284
Total	1 611 123	211 548	1 822 671

En application de l'article 42 de la Loi de finances pour 1999, et sur décision du Conseil d'administration du 17 juin 1999, un droit d'adhésion est prélevé sur la première cotisation versée par les nouveaux sociétaires. Le montant porté en fonds d'établissement en 2016 est de 4 047 K€.

La réserve pour fonds de garantie a été dotée pour 1 056 K€ lors de l'affectation du résultat au titre de la contribution instituée par la Loi sur l'épargne et la sécurité financière du 25 juin 1999 et son décret d'application n°99-688 du 3 août 1999.

Le poste "Écart résultant de changement de méthodes" comprend un prélèvement sur fonds propres de 9 754 K€ au titre des engagements de retraite existant au 31 décembre 2003, avant le transfert du personnel au GIE La Mondiale Groupe en date du 1^{er} janvier 2014. Selon la recommandation CNC n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 reprise par la recommandation RECO n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les engagements de retraite doivent être provisionnés dans les comptes sociaux. Ceux-ci étaient mentionnés en engagements hors bilan jusqu'au 31 décembre 2003 dans les états financiers de La Mondiale.

4. 6. Passifs subordonnés

En synthèse, la situation des titres émis au 31 décembre 2016 se résume comme suit :

Passifs subordonnés (en milliers d'euros)	1 ^{er} date de rachat possible	Durée	Nominal	- 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
TSDI 2002	09/12/12	Indéterminée	10 000			10 000
TSDI 2003/2004	14/10/13	Indéterminée	51 230			51 230
PSSDI 2005	30/11/15	Indéterminée	91 000			91 000
TSSDI 2006	15/11/16	Indéterminée	54 750			54 750
TSDI 2013⁽¹⁾	23/04/19	Indéterminée	569 206			569 206
TSDI 2014	17/12/25	Indéterminée	768 405			768 405
TSR 2013	25/04/24	Déterminée	191 236			191 236
Total			1 735 827			1 735 827

(1) dont écart de change cumulé au 31/12/2016 pour 112 063 K€.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres émis en 2002 correspondent aux titres émis par la société Prima Épargne qui a été fusionnée dans La Mondiale en 2011. Ces titres, souscrits par AG2R Réunica Prévoyance, ont été émis au pair pour un montant total de 10 000 K€ en date du 9 décembre 2002. Ils ont bénéficié pendant 10 ans, d'un taux annuel fixé sur le taux de l'obligation d'état 4,463% augmenté de 2%, ce taux étant désormais variable indexé sur l'Euribor.

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2003 et 2004 se décomposaient ainsi à l'origine de leur émission :

- émission d'une première tranche de 175 000 K€ le 14 octobre 2003 ;
- émission d'une deuxième tranche de 25 000 K€ le 21 novembre 2003 ;
- émission d'une troisième tranche de 100 000 K€ en juin 2004 ;
- émission d'une quatrième tranche de 100 000 K€ en juillet 2004.

Le 25 avril 2013, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€ et rachetés à hauteur de 17 070 K€, portant ainsi le montant de cette dette à 51 230 K€.

Le taux d'intérêt applicable, fixé à 5,875 % jusqu'en 2013, est calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,70 % depuis.

Les titres émis en 2005 correspondent à des prêts super subordonnés à durée indéterminée d'un montant initial de 122 000 K€, diminué d'un remboursement par anticipation fin 2005 de 25% soit 31 000 K€, portant ainsi le montant de la dette à 91 000 K€.

Le taux d'intérêt applicable, antérieurement calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 1,05 %, est, depuis la date du premier call possible (non exercé), soit le 30 novembre 2015, calculé sur l'Euribor 3 mois majoré de 2,05 %.

Les titres émis en 2006 correspondent à un titre super subordonné à durée indéterminée d'un montant initial de 200 000 K€, diminué de remboursements successifs par anticipation fin 2006 et début 2007 de 20 % de cet emprunt, soit 40 000 K€ puis 5 % de cet emprunt, soit 10 000 K€ puis soumis à l'échange le 17 décembre 2014 contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 95 250 K€, portant ainsi le montant de la dette résiduelle en regard de l'opération initiale à 54 750 K€.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur

un taux fixe de 5,11 %, soit le niveau du swap 10 ans à l'émission majoré de 1,13 %.

Le rapport entre les revenus de placements affectés aux contrats et les revenus de placements dégagés dans l'exercice, tel que défini au chapitre 3 (h) (4) (iv) du prospectus de l'émission de l'emprunt de 200 000 K€ doit être au moins de 90 % pour que les intérêts liés à cet emprunt soient dus. Il ressort au titre de l'exercice 2016 à 91,60 %.

Les titres émis en 2013 correspondent à des titres subordonnés à durée indéterminée émis en Dollar US pour 600 000 K\$, soit 457 143 K€ en contrevalet euros au taux de conversion à la date de l'émission et 569 206 K€ au taux de conversion du 31 décembre 2016.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 7,625% par an pendant 6 ans (jusqu'au 23 avril 2019, 1^{ère} date de rachat possible). Si le call n'est pas exercé au bout de 6 ans, un nouveau taux est fixé pour les 6 années suivantes sur la base du taux de swap 6 ans en avril 2019 majoré du spread à l'émission. À partir de la 12^{ème} année, le taux est refixé sur les mêmes bases avec une majoration de 100 points de base. Les échéances sont payables en Dollar US. Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été mis en place le 23 avril 2013 afin de couvrir les écarts de change et de taux d'intérêt sur cet emprunt. Ces swaps sont comptabilisés en engagements hors bilan et ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 2016 sur la base du taux de change à cette date portant leur encours à 569 206 K€ au 31 décembre 2016.

Enfin, les titres émis en 2014 se sont inscrits dans le cadre d'une opération d'émissions nouvelles et d'échanges sur les dettes existantes.

En effet, en date du 17 décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour 768 405 K€ dont 500 000 K€ au titre de souscriptions nouvelles, 99 458 K€ issus de l'échange à hauteur de 95 250 K€ des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2006 et 168 947 K€ issus de l'échange à hauteur de 140 464 K€ des titres subordonnés remboursables émis en 2013.

Le taux d'intérêt applicable est fixé à 5,05 % par an pendant 11 ans (jusqu'au 17 décembre 2025, 1^{ère} date de rachat possible).

Titres subordonnés remboursables

Le 25 avril 2013 La Mondiale a procédé à l'émission de titres subordonnés remboursables à hauteur de 331 700 K€. Le taux d'intérêt applicable est de 6,75 % par an jusqu'au 25 avril 2024 (1^{ère} date de rachat possible), puis est calculé sur la base de l'Euribor 3 mois majoré de 604 points de base.

Le 17 décembre 2014, ces titres ont été échangés contre des titres subordonnés à durée indéterminée à hauteur de 140 464 K€, portant ainsi le montant de la dette sur l'émission de ces titres 2013 à 191 236K€.

4. 7. Provisions techniques

Provision pour participation aux excédents

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2016, une dotation à la provision pour participation aux excédents a été réalisée.

Cette dotation est égale à 89,60 % des revenus financiers nets des charges financières de l'exercice, cette somme étant diminuée de la quote-part des revenus financiers de l'exercice directement affectés à la rémunération des contrats (intérêts crédités et participations bénéficiaires) et de la quote-part des revenus financiers bruts affectés aux participations bénéficiaires des contrats réassurés.

Cette provision complémentaire sera également inscrite aux provisions mathématiques ou versée aux souscripteurs dans un délai de huit ans conformément à l'article A.132-16 du code des assurances.

Provision pour aléas financiers

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2016.

Provision pour risque d'exigibilité

La Mondiale n'a pas eu à doter cette provision au 31 décembre 2016.

Provision globale de gestion

Au terme des calculs décrits précédemment, la provision de gestion calculée au 31 décembre 2016 concerne principalement des contrats d'épargne et de retraite. Le montant de la provision de gestion constatée dans les comptes 2016 est de 40 866 K€.

4. 8. Autres informations sur le bilan

a) Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	Provisions à caractère juridique	Provisions à caractère social et fiscal	Provisions à caractère financier	Autres provisions pour risques et charges	Total
Valeur comptable au 01/01/2016	928	648	6 000	6 015	13 591
Dotations de l'exercice		5 005			5 005
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	45	567		8	619
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées			6 000		6 000
Autres mouvements de l'exercice					
Valeur comptable au 31/12/2016	883	5 086		6 007	11 977

Les provisions à caractère juridique reprennent les provisions pour litiges et contentieux.

Les provisions à caractère social et fiscal reprennent les provisions issues des contrôles fiscaux ou sociaux, ou les provisions pour charges envers les organismes fiscaux et sociaux.

L'année 2016 a vu la fin, par la signature de 4 protocoles, du contentieux sur l'immeuble situé rue de la Victoire à Paris, opposant depuis 2006 La Mondiale, ses constructeurs, ses assureurs et ses locataires suite à l'effondrement d'une partie du sous-sol de cet immeuble. Le 1^{er} protocole exonère La Mondiale de toute responsabilité, La Mondiale a ainsi perçu une indemnité de 35 118 K€ au titre des préjudices subis (pertes de revenus et travaux de reconstruction). Par ailleurs, les 3 autres protocoles mettent fin aux réclamations des locataires, prises en charge par les constructeurs du fait de la reconnaissance de leur responsabilité dans le sinistre. La provision pour risques et charges de 6 000 K€ constituée dans les comptes de La Mondiale en 2006 a donc été intégralement reprise en 2016.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent une provision pour risque de gestion pour 6 000 K€, cette provision a fait l'objet d'une réintégration fiscale en 2015, l'année de sa dotation.

comptes sociaux 2016

b) Comptes de régularisation

Le poste «comptes de régularisation passif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 419 965 K€ ainsi qu'à l'étalement des soultes de swaps pour 120 891 K€.

Le poste «autres comptes de régularisation actif» correspond essentiellement à l'amortissement de la différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement d'obligations pour 219 343 K€.

4. 9. Hors bilan

Parmi les engagements hors bilan, les engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation sont des engagements donnés et se décomposent ainsi :

- 28 531 878 K€ correspondant aux engagements donnés à La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES, La Mondiale Europartner et AG2R Réunica Prévoyance en garantie des passifs acceptés au titre de la réassurance des contrats adossés à des supports euros ;
- 167 149 K€ correspondant à un engagement donné à ARIAL CNP ASSURANCES en garantie de passifs réassurés.

Les principaux autres engagements correspondent aux swaps de taux d'intérêt (long terme et court terme) pour 1 884 277 K€, aux swaps sur l'emprunt émis en Dollar US pour 569 206 K€, aux achats forwards pour un montant de 868 049 K€ et aux engagements d'achats et ventes à terme de devises pour 2 165 187 K€.

Ces engagements figurent en engagements reçus et donnés pour un montant identique.

Les autres engagements reçus et donnés, en dehors des engagements passés avec les entreprises ayant un lien de participation et de ceux qui sont liés aux instruments financiers, incluent :

- engagements donnés :
 - une garantie de financement du programme pluriannuel de la fondation d'entreprise pour 1 500 K€ ;
 - un nantissement de titres en garantie de passifs réassurés pour 181 176 K€ ;
 - des engagements donnés divers pour 5 503 K€ ;
- engagements reçus :
 - les cautions des locataires pour 17 457 K€ ;
 - des nantissements reçus des réassureurs pour 37 606 K€.

4.9.1. Échanges de taux d'intérêts

Les instruments financiers présents dans les engagements hors bilan permettent de permuter la nature des intérêts perçus sur les actifs ou payés sur les passifs, taux fixe ou variable, afin de réduire le risque de taux existant dans l'engagement pris par La Mondiale dans le versement d'intérêts sur ses passifs.

Cette couverture est composée d'instruments négociés sur un marché de gré à gré.

4.9.1.1. Les swaps long terme

La Mondiale a souscrit des swaps adossés à des investissements obligataires permettant d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

L'adéquation de la stratégie annule en grande partie le risque de taux.

Les swaps sont qualifiés de long terme dès lors que leur échéance initiale est supérieure à un an.

4.9.1.1.1. Leur position au 31 décembre 2016 est la suivante :

Echéances (en milliers d'euros)	Nominal	Titres ou dettes couverts
27/02/17	10 700	MORGAN STANLEY CMS 10A 270217
05/06/17	10 000	CFF TV 050617
05/06/17	10 000	CFF TV 05/06/17
25/07/17	30 000	OAT INFLATION
14/02/18	30 000	SG CMS+93BP 14/02/2018
19/02/18	16 500	DEXMA TV 19/02/2018
20/03/18	30 000	BARCLAYS SUB CMS+80 20/3/18
07/05/18	28 000	CFCM TV 07/05/2018
12/02/19	19 500	SANTANDER TV 19/02/2019
25/07/19	119 500	OAT INFLATION
24/02/20	29 199	CDC 5.875% 24/02/2020
25/11/20	20 000	CFCM Taux variable
15/12/20	10 000	DEXMA CMS 10A -0.53% 15/12/2020
15/01/21	31 306	BNP 5% 15/01/2021
15/04/21	50 280	SG 5.20 15/04/2021
17/05/21	10 000	GE

Echéances (en milliers d'euros)	Nominal	Titres ou dettes couverts
02/06/21	36 467	BEI 02/06/2021
21/06/21	10 000	CAISSE FR DE FIN CAFFIL
07/12/21	10 000	JP MORGAN TV 2021
09/03/22	20 000	CITITGROUP TV 22
03/05/22	20 000	BANK OF AMERICA CMS10Y 03/05/22
15/06/22	10 000	INTESA TV 06/2022
21/06/22	22 000	BANK OF AMERICA TV 12-0622
28/06/22	15 000	METLIFE CMS COLLARED 2022
12/07/22	15 000	ING BANK TV 12/07/2027
26/04/23	11 037	AMERICAN INTERNATIONAL GROUPE
13/09/23	23 360	GECC 4.125% 13/09/2023
15/09/23	69 402	BTP INFLATION
12/01/24	10 435	INTESA SANPAOLO 4,8%
12/01/24	9 487	INTESA SANPAOLO 4,8%
12/01/24	14 230	INTESA SANPAOLO 4,8%
15/04/24	37 947	BPCE SA
20/05/24	35 039	HSBC 6 ½ 05/20/24
22/06/24	50 000	CAFFIL 2.05% 22/06/2024
25/07/24	50 000	CADES INFLATION
30/10/24	27 936	CREDIT AGRICOLE 2.125% 30/10/2024
30/11/24	100 000	ESPAGNE 1.80% INFLATION 30/11/2024
15/02/25	19 992	LEGRAND 2025
03/08/25	22 768	DAIMLER FIN 3.5%15-030825
12/04/26	18 974	STANDARD CHARTERED PLC
21/05/26	17 520	CITIGROUP 5.15 05/21/26
15/09/26	35 000	BUONI POLIENNALI DEL TES
26/01/27	5 840	CFF 5.50 26/01/2027
18/03/27	46 681	SNCF 5.375 18/03/2027
01/12/27	23 290	SUSA PARTNER 7.5%27
10/04/28	17 520	GS GROUP 100428
16/08/28	58 399	HSBC Holding
07/12/28	58 399	BEI6%98-2
07/12/28	23 360	RES FER FRANCE 5.25% 2028
09/03/29	10 572	CAFFIL 4.68% 9/03/2029
22/06/29	23 280	CONFEDERATION SUISSE
25/07/29	60 000	OAT INFLATION
12/09/29	24 281	WELL FARGO 3.5 12/09/2029
25/07/30	45 000	OAT 0.70% 2030
30/11/30	70 000	SPAIN 1%15-301130 T-NOTE
30/11/30	33 300	SPANIEN, KONIGREICH
30/11/30	8 465	EURIBOR 3 MOIS
01/06/31	23 717	CREDIT SUISSE AG
01/12/31	24 311	CREDIT SUISSE AG
25/07/32	30 000	OAT INFLATION
15/09/32	16 000	ITALIE TV0932 INDX ITALIE TV15-150932
18/01/33	28 363	Luxembourg STOCK EXCHANGE
03/11/35	9 487	MICROSOFT 4,2%
08/08/36	9 487	MICROSOFT 3,45%
15/12/38	37 947	SHELL INTERNATIONAL FINANCE
25/07/47	30 000	OAT 0.10% 2047
Total	1 884 278	

4.9.1.1.2. Principes et méthodes comptables

Le résultat net dégagé par l'opération de swap est comptabilisé dans un compte spécifique.

Si le swap comprend une soulte, elle est comptabilisée dans un compte de régularisation et amortie sur la durée du swap.

Le montant du compte de régularisation est créditeur de 120 891 K€ au titre des swaps actif.

La durée des amortissements des différentes soultes s'étale jusqu'en juillet 2047.

comptes sociaux 2016

4.9.1.2. Les swaps court terme

La Mondiale reçoit des dépôts en espèces en garantie de titres prêtés à des contreparties. Ces sommes sont productives d'intérêts à taux variable en faveur des contreparties. La Mondiale place ces ressources sur le marché dont une partie produit du taux fixe. Afin de couvrir ce risque de taux elle met donc en place des swaps court terme vendeur de taux fixe et acheteur de taux variable.

4.9.1.2.1. Au 31 décembre 2016 la position est nulle

4.9.1.2.2. Principes et méthodes comptables

Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés en pertes ou profits selon l'évolution des taux d'intérêts. Les durées étant courtes, les soultes sont non significatives.

4.9.1.3. Les forwards

Un contrat forward est un contrat à terme négocié avec une contrepartie permettant d'acheter ou de vendre un actif à un prix et une date future précisés dans le contrat sur un marché de gré à gré.

La stratégie définie est la réduction significative des aléas sur les placements futurs de La Mondiale dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arriveront à échéance, en adéquation avec ses engagements compte tenu du fait que la durée des actifs de La Mondiale est structurellement plus faible que celle de ses passifs.

4.9.1.3.1. Leur position au 31 décembre 2016 est la suivante :

ISIN	Libellé	Contrepartie	Notionnel (en milliers)	Engagement	Date départ	Date échéance	Taux achat fixé	Taux spot 31/12/2016	Montant à terme	Ecart entre valorisation 31/12/2016 et montant à terme (1)
FR0000187635	OAT5.75%25OCT32	JP MORGAN	50 000	66 000	06/07/15	06/07/20	2,664%	1,051%	66 000	7 259
FR0010070060	OAT4.75%25APR35	HSBC	50 000	62 053	06/07/15	06/07/20	2,746%	1,195%	62 053	7 903
FR0000187635	OAT 5.75%25OCT32	SG	50 000	63 100	17/09/15	21/09/22	2,742%	1,051%	63 100	4 169
FR0010371401	FORWARD OAT STRIP 25/10/2038 NATIXIS	NATIXIS	50 000	58 877	03/12/15	07/12/22	2,619%	1,354%	58 877	3 749
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	GOLDMAN SACHS	50 000	74540	27/10/16	29/10/21	0,0156	1,473%	74540	- 4 588
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	JP MORGAN	50 000	73 616	09/11/16	15/11/21	1,642%	1,473%	73 616	- 4 041
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	JP MORGAN	50 000	71 669	10/11/16	15/11/21	1,830%	1,473%	71 669	- 2 089
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	JP MORGAN	50 000	69 746	23/11/16	25/11/21	2,020%	1,473%	69 746	- 208
FR0010371401	OAT 4%06-25102038	NATIXIS	50 000	63 682	14/04/16	18/04/23	1,940%	1,354%	63 682	- 1 717
FR0010371401	OAT 4%06-25102038	SG	50 000	61 800	25/04/16	27/04/23	2,188%	1,354%	61 800	425
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	DB	50 000	72 549	12/09/16	14/09/23	1,553%	1,473%	72 549	- 4 586
FR0010773192	OAT 4.50% 25/04/41	DB	50 000	70 644	09/11/16	13/11/23	1,736%	1,473%	70 644	- 2 902
FR0010371401	OAT 4%06-25102038	DB	50 000	59 774	12/12/16	14/12/23	2,418%	1,354%	59 774	3 294
Total (en milliers d'euros)			650 000	868 049					868 049	6 668

(1) intégré à l'état détaillé des placements

4.9.1.3.2. Principes et méthodes comptables

Les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient des actifs acquis ou vendus. Aucun flux intermédiaire n'a été constaté sur ces opérations en 2016.

4.9.1.4. Les autres instruments

4.9.1.4.1. Au 31 décembre 2016, la position est nulle.

4.9.2. Maintien des taux d'intérêts

Néant.

4.9.3. Couverture du risque de change

Afin de couvrir le risque de change, il a été décidé de couvrir les positions à la fois relatives aux titres en devises mais également les positions issues de traités de réassurance en devises, ainsi que les dettes émises en dollars par La Mondiale.

4.9.3.1. Swaps en devises

Deux swaps de 300 000 K\$ chacun ont été souscrits afin de couvrir le risque de change sur l'emprunt de 600 000 K\$ émis figurant au passif (nominal et intérêts).

4.9.3.1.1. Leur position au 31 décembre 2016 est la suivante :

Echéance (en milliers d'euros)	Nominal en devises	Nominal converti au cours à terme	Nominal converti au cours de clôture
23/04/19	300 000 K\$	228 571 K€	284 603 K€
23/04/19	300 000 K\$	228 571 K€	284 603 K€
Total	600 000 K\$	457 142 K€	569 206 K€

4.9.3.1.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des swaps est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan.

L'écart de conversion portant sur les nominaux de swaps convertis au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

Les intérêts payés sur l'emprunt en cours d'année sont, quant à eux, convertis au taux défini dans le contrat d'échange et comptabilisés dans les charges.

4.9.3.2. Achats et ventes de devises à terme

Des achats et ventes de devises à terme sont conclus afin de couvrir le risque de change lié aux achats et ventes de titres en devises, ainsi qu'au traité de réassurance en devises mis en place avec la société La Mondiale Europartner.

4.9.3.2.1. Leur position au 31 décembre 2016 est la suivante :

Le montant total des engagements à terme s'élève à 2 165 187 K€.

4.9.3.2.2. Principes et méthodes comptables

Le nominal des achats et ventes à terme est enregistré dans un compte d'engagements hors bilan. L'écart de conversion portant sur les valeurs nominales converties au cours de clôture est enregistré en compte de résultat à la clôture par la contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

4.9.4. Opérations dénouées au cours de l'exercice

Les instruments financiers arrivés à terme en 2016 n'ont généré aucun produit ou charge supplémentaire liés à leur dénouement.

4.9.5. Déqualifications de stratégies

Néant.

comptes sociaux 2016

5. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Ventilation des produits et charges de placements

(en milliers d'euros)	Placements dans les entreprises liées	Placements dans les participations	Placements autres	Placements TOTAL
Revenus des participations	6 797	1 642	10	8 448
Revenus des placements immobiliers			155 488	155 488
Revenus des autres placements	20 378		1 614 797	1 635 175
Autres revenus financiers (1)			59 634	59 634
Profits provenant de la réalisation des placements (2)			380 327	380 327
Charges des participations				
Charges des placements immobiliers	- 5 099		- 22 724	- 27 824
Charges des autres placements	- 3 362		- 42 988	- 46 350
Autres frais financiers (3)			- 158 592	- 158 592
Pertes provenant de la réalisation des placements (4)			- 253 690	- 253 690
Total des produits nets	18 713	1 642	1 732 261	1 752 616
Intérêts sur emprunts subordonnés	- 268		- 89 644	- 89 912
Total des produits des placements nets de charges	18 446	1 642	1 642 617	1 662 704

(1) Dont reprises de provisions sur titres pour 9 275 K€.

(2) Dont reprises à la réserve de capitalisation pour 9 244 K€.

(3) Les «Autres frais financiers» intègrent notamment :

- des dotations aux amortissements sur différence de remboursement pour 101 076 K€ ;
- des dotations aux amortissements des immeubles pour 33 883 K€ ;
- des dotations aux provisions sur titres pour 21 076 K€.

(4) Dont la dotation à la réserve de capitalisation pour 138 490 K€.

5.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques

L'état est joint en annexe du présent document.

5.3. Charges de personnel, commissions et autres frais généraux

a) Charges de personnel, cotisations sociales _____ 23 K€

b) Commissions externes afférentes aux opérations d'assurance directe _____ 3 324 K€

c) Autres frais généraux _____ 362 847 K€

Les autres frais généraux se ventilent de la façon suivante :

- coûts directs : 85 833 K€
- coûts engagés par les GIE : 276 562 K€
- honoraires de commissaires aux comptes (y compris sur PERP) : 452 K€

Conformément à la méthode décrite dans le chapitre «Principes et méthodes comptables» les charges réparties par destination s'élèvent à 370 018 K€ après imputation, sur le poste «Frais d'acquisition», des frais d'acquisition reportés sur les exercices futurs nets de la charge de l'exercice au titre des frais d'acquisition antérieurement reportés pour un montant de 3 824 K€.

Les frais généraux correspondent à hauteur de 276 562 K€ aux coûts engagés par le GIE La Mondiale Groupe et les autres GIE du Groupe au profit de la Société.

Les autres frais correspondent à hauteur de 85 833 K€ aux coûts engagés directement par la Société. Parmi les commissions et les coûts directs, les commissions d'acceptation relatives à des traités avec des entreprises liées s'élèvent à 74 216 K€.

5. 4. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation comptable

Néant.

5. 5. Impôts sur les sociétés

5.5.1. Charge d'impôt sur les sociétés

En 2016, La Mondiale a enregistré dans ses comptes une charge d'impôts sur les sociétés égale à 72 648 K€. Par ailleurs, La Mondiale enregistre des crédits d'impôts à hauteur de 3 219 K€. Les régularisations d'impôts constatées en 2016 au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 181 K€ (charges).

La charge nette d'impôts sur les sociétés constatée dans les comptes 2016 de La Mondiale est donc de 70 610 K€.

5.5.2. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

En application de la Loi 2012-1510 du 29-12-2012 - article 66, le GIE La Mondiale Groupe a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2016 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6 %. Le montant du CICE de 2 633 K€ a été comptabilisé chez le GIE La Mondiale Groupe en déduction des charges du personnel et en contrepartie d'un compte de transfert de charges d'exploitation.

Notre entité, adhérente du GIE La Mondiale Groupe, a bénéficié de ce crédit d'impôt à hauteur de 2 215 K€ qui a été comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie du compte courant de la société tête du Groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE (au bilan). Ce produit d'impôt n'étant pas imposable, il a été déduit fiscalement pour le calcul du résultat fiscal.

Pour l'exercice 2015, ce crédit d'impôt a été utilisé essentiellement pour le financement de projets informatiques en progression nécessaires au développement des activités du Groupe ou ayant fait l'objet d'options innovantes. D'autres actions ont été engagées en matière d'emploi et d'investissement dans la politique "jeunes" et, également, en faveur du renforcement des actions de formation.

Pour le périmètre La Mondiale (GIE La Mondiale Groupe, GIE Editprint), le montant des dépenses engagées au titre

de l'utilisation du CICE pour l'exercice 2015 s'élevait à 2 656 K€ pour un montant de CICE comptabilisé de 2 706 K€.

Ces dépenses concernent principalement :

- des projets informatiques pour un coût total de 1 818 K€ permettant :
 - d'améliorer la relation entre le Groupe et ses clients,
 - de développer de nouveaux services pour améliorer et simplifier l'information et le parcours client,
 - et d'accompagner les collaborateurs en matière de formation, d'accès à l'information du Groupe, de gestion RH...
- des actions de développement de l'emploi et d'investissement dans la politique "jeunes" passant par une politique de formation en alternance dynamique mise en place par la groupe pour 529 K€ ;
- des actions de formation renforcées pour 309 K€.

À titre d'information, le CICE utilisé pour l'ensemble des deux GIE représentatifs du Groupe AG2R LA MONDIALE (La Mondiale Groupe et AG2R Réunion) au titre de l'exercice 2015 s'élevait à 7 333 K€ contre un montant comptabilisé de 6 635 K€.

5. 6. Primes par territoire, entrées et sorties de portefeuille, provisions techniques vie et participation bénéficiaire

a) Ventilation des primes brutes émises

Les primes émises se décomposent comme suit :

en France : _____ 5 126 514 K€
dans l'Espace économique européen (hors France) : _____ néant
hors Espace économique européen : _____ néant

Le chiffre d'affaires intègre les primes d'acceptation générées par les traités de réassurance signés avec La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES, La Mondiale Europartner et AG2R Réunion Prévoyance à hauteur respectivement de 1 445 796 K€, 730 003 K€, 1 347 727 K€ et 34 373 K€, aux termes desquels La Mondiale réassurance à 100 % les risques euros des contrats mono ou multi-supports. Par ailleurs, le chiffre d'affaires n'intègre pas les primes issues des transferts de contrats réalisés dans le cadre de "l'amendement Fourgous" à hauteur de 3 730 K€.

comptes sociaux 2016

b) Entrées et sorties de portefeuille

Entrées : néant

Sorties : néant.

c) Variation des provisions d'assurance vie adossées à l'actif général (dont Perp)

Détail de la variation entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture :

À l'ouverture :	45 744 182 K€
Provisions complémentaires acceptés du portefeuille ARIAL CNP ASSURANCES au 01/01/2016 :	617 K€
Charges de provisions d'assurance vie :	1 214 708 K€
Intérêts techniques :	436 544 K€
Participation directement incorporée :	150 635 K€
Prélèvement sur le fonds de participation pour incorporation aux provisions :	141 391 K€
Ecart de change :	268 K€
À la clôture :	47 688 363 K€

d) Variation des autres provisions techniques

Néant

e) Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)	EXERCICE				
	2012	2013	2014	2015	2016
A : Participation aux résultats totaux	1 592 099	1 330 208	1 489 878	2 094 426	1 399 645
A1 : participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 276 964	1 362 160	1 352 084	1 408 845	1 204 987
A2 : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	315 135	-31 952	137 794	685 581	194 658
B : Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10					
B1 : provisions mathématiques moyennes (1)	15 573 911	16 521 721	17 380 267	18 587 975	19 780 339
B2 : montant minimal de la participation aux résultats	443 601	435 389	410 886	653 708	477 370
B3 : montant effectif de la participation aux résultats	867 946	539 133	706 404	1 249 958	732 205
B3a : participation attribuée à des contrats (2) (y compris intérêts techniques)	552 573	571 274	568 759	564 473	537 596
B3b : dotation nette de reprise à la provision pour participation aux bénéfices	315 372	-32 141	137 645	685 484	194 609

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

5. 7. Résultat non technique

Il a été constaté dans les comptes 2016 de La Mondiale un produit non technique de 47 682 K€ et une charge non technique de 3 183 K€ correspondant à la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

5. 8. Intéressement

Le personnel appartient au GIE La Mondiale Groupe. L'intéressement est donc comptabilisé en charges chez le GIE et versé par celui-ci aux salariés. Il est compris dans les coûts réaffectés par le GIE et donc dans le poste frais généraux de La Mondiale.

6. AUTRES INFORMATIONS

a) Consolidation

La Mondiale est Société mère du périmètre de consolidation du Groupe La Mondiale, lui-même faisant partie du périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE, dont le siège social est situé au 104-110 boulevard Haussmann, 75 379 Paris cedex 08 (n° identification 502 858 418 RCS Paris). Elle établit des comptes consolidés conformément aux normes IFRS actuellement en vigueur et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

b) Solidarité financière

La convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE signée le 16 janvier 2008 ainsi que son avenant à effet du 1er janvier 2015 définit des liens de solidarité financière importants et durables entre les deux sociétés. Une convention d'affiliation

identique a été signée entre AG2R Réunica Prévoyance et SGAM AG2R LA MONDIALE. Cette convention d'affiliation prévoit le déclenchement de la solidarité financière si une entreprise affiliée, au niveau de ses comptes combinés ou consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles qui s'imposent à elles, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100% sa marge de solvabilité hors plus-values latentes, ou d'avoir, au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés.

La mise en œuvre de la solidarité financière peut être effectuée :

- par l'affectation à l'entreprise affiliée sous forme de prêt de tout ou partie du fonds d'établissement de la Sgam ;
- par la cession en réassurance des engagements déterminés par la Sgam de l'entreprise affiliée à une autre entreprise affiliée qui s'engage à accepter ces cessions ;
- par l'émission par la Sgam d'obligations, titres participatifs ou titres subordonnés.

Les mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire à ce que l'entreprise affiliée aidante ne respecte plus les obligations réglementaires qui s'imposent à elle et en particulier à ce que sa marge de solvabilité hors plus-values latentes passe en dessous de 100% au niveau de ses comptes combinés, consolidés ou sociaux ni à ce que, au niveau de ses comptes sociaux, ses actifs soient insuffisants en représentation de ses engagements réglementés.

Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme de réassurance, l'opération d'acceptation ne pourra pas avoir pour conséquence pour l'entreprise affiliée aidante une augmentation du besoin de marge de solvabilité ou une diminution des éléments constitutifs de celle-ci d'un montant de plus de 30% de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De même, dans le cadre de l'émission de titres, le montant des capitaux engagés par l'entreprise affiliée aidante ne pourra pas excéder un montant de plus de 30% de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De plus, ces deux mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30% des fonds propres consolidés ou combinés de l'entreprise affiliée aidante.

c) Informations sur le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'ensemble des moyens

humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe et La Mondiale Exécutive. L'effectif moyen du personnel en activité dans les GIE au cours de l'exercice 2016 est de 2 692 personnes. Il demeure une seule personne dans les effectifs de La Mondiale.

Le montant des engagements de La Mondiale en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2016 a été provisionné dans les comptes sociaux à hauteur de 7 K€. Au titre des engagements de retraite liés au personnel employé par les GIE, soit une provision est constituée directement dans les comptes de ces GIE soit ces engagements sont externalisés : dans les deux cas, la charge de l'exercice liée à ces engagements fait l'objet d'une réaffectation aux membres des GIE.

Le montant global des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration de La Mondiale et comptabilisées sur l'exercice 2016, net des reprises de provision, s'élève à 456 K€.

d) Evénements post-clôture

Avec la décision favorable du Collège de l'ACPR du 22 novembre 2016 de procéder à l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR), l'AGE mixte du 30 novembre 2016 de La Mondiale a autorisé l'émission de prêts ou emprunts subordonnés libellés en euros, dollars US, francs suisses ou livre sterling, dans un délai au maximum égal à 15 mois, pour un montant global de 500 M€ maximum, et d'une durée minimum de 30 ans, avec option de rachat au plus tôt à 5 ans, et éligibles en Tier 2 ou Tier 3 au regard des normes Solvabilité 2.

Le Conseil d'administration de La Mondiale a décidé, le 21 janvier 2017, de procéder à l'émission de titres subordonnés remboursables, souscrits pour 530 M\$, soit un nominal de 499 M€, à échéance 2047, éligible en Tier 2. Il a approuvé le programme de couverture de change proposé, pour un montant équivalent, sur une durée de 10 ans, visant à réaliser la couverture du risque de change induit par l'émission de la dette en dollars. Ces opérations n'ont pas d'incidence comptable sur les comptes de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration de La Mondiale du 12 octobre 2016 a approuvé la création d'une foncière commune ainsi que ses modalités pratiques de fonctionnement et la réalisation des apports. Le principal objectif poursuivi est de faciliter la détention d'actifs immobiliers et les arbitrages par les sociétés du Groupe, quelle que soit leur taille, selon leurs décisions d'allocations spécifiques entre catégories d'actifs

comptes sociaux 2016

et de regrouper les actifs immobiliers au sein d'une structure, mutualiser et diversifier les risques, uniformiser les process, les outils et les pratiques d'acquisition, de gestion et de vente, simplifier les structures de détention du patrimoine immobilier du Groupe.

La société foncière retenue est AGLM Immo, société par actions simplifiée (SAS) créée fin 2015, dont les titres sont détenus par La Mondiale, et intégrée dans le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE au 1er janvier 2016.

La Mondiale a apporté à la SAS AGLM Immo au 1er janvier 2017, cinq ensembles immobiliers d'une valeur totale de 895 M€. Ces apports ont été rémunérés par 300 000 parts émises par la SAS AGLM Immo après augmentation de capital.

Ces apports n'ont pas d'impact sur les comptes de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016.

7. INFORMATIONS RELATIVES AU PERP GÉRÉ

7.1. Tableau récapitulatif des plans gérés

Nom du produit (en milliers d'euros)	Perp Mondiale Solutions Retraite
GERP	Association Hélia
Nombre d'adhérents	18 260
Chiffre d'affaires de l'exercice 2016	59 539 K€
Encours gérés au 31 décembre 2016	
Actif général	314 019 K€
Unités de compte	70 116 K€

7.2. Informations détaillées relatives au PERP Mondiale Solutions Retraite

7.2.1. Tableau récapitulatif des actifs

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers			
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM			
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)			
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	3 969	3 969	3 969
Obligations et autres titres à revenus fixes	309 036	309 036	341 100
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	69 702	69 702	69 702
Total	382 707	382 707	414 771

7.2.2. Détail des engagements

	Perp Mondiale Solutions Retraite
Engagements en euros :	314 019 K€
dont engagements rentes en service :	34 913 K€
Engagements en unités de compte :	70 116 K€
Provision pour Participation aux Bénéfices :	860 K€
Réserve de capitalisation :	6 757 K€
Provision pour risque d'exigibilité :	0 K€

7.2.3. Analyse des nouvelles adhésions

Adhérents au 1 ^{er} janvier 2016		Nouvelles adhésions		Mouvements Sortants (Hors rentes)	Conversion en rentes	Adhérents au 31 décembre 2016	
Quantité	Montant primes comptabilisées en 2016	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2016	Quantité	Quantité	Quantité	Montant primes comptabilisées en 2016
15 583	38 490 K€	3 448	21 182 K€	232	539	18 260	59 539 K€

7.2.4. Etat récapitulatif des transferts internes sur les actifs

Néant

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers d'euros)	contrats de capitalisation		contrats individuels en euros ou devises	
	à primes uniques ou versements libres	d'assurance temporaire décès	d'assurance vie à primes uniques ou versements libres	d'assurance vie à primes périodiques
1. Primes		39 596	301 295	637 190
2. Charges des prestations	629	16 497	304 232	356 525
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 596	563	- 23 927	215 303
4. Ajustement Acav	-	-	-	-
A - Solde de souscription	- 32	22 535	20 990	65 361
5. Frais d'acquisition	-	9 037	25 502	96 688
6. Autres charges de gestion nettes	-	5 267	11 107	14 837
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	14 304	36 609	111 525
7. Produit net des placements	116	1 108	188 198	363 894
8. Participation aux résultats *	45	16	229 658	250 368
C - Solde financier	71	1 092	- 41 460	113 526
9. Primes cédées	-	12 816	-	208
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	3 237	-	224
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-	10
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
13. Commissions reçues des réassureurs	-	7 934	-	86
D - Solde de réassurance	-	-1 645	-	113
Résultat technique	39	7 678	- 57 078	67 475
Hors compte				
14. Montant des rachats	-	-	221 543	123 411
15. Int. techniques bruts de l'exercice	45	16	13 532	182 591
16. Prov. techniques brutes à la clôture	2 116	32 897	4 841 209	8 144 490
17. Prov. techniques brutes à l'ouverture	2 667	27 345	4 628 883	7 603 433

* Y compris dotation à la provision pour participation aux excédents, répartie forfaitairement au prorata de la participation affectée aux contrats dans l'année

contrats collectifs en euros ou devises		contrats en unités de compte		plans d'épargne retraite populaire	acceptations en réassurance			dommages corporels	Total général
d'assurance en cas de décès	d'assurance en cas de vie	à primes uniques ou versements libres	à primes périodiques	Perp	Vie	Non vie	contrats individuels	contrats collectifs	
12 109	192 499	27 317	230 697	59 539	3 573 157	-	41 577	11 540	5 126 514
8 576	333 577	19 886	35 005	8 502	2 494 353	-	21 151	8 250	3 607 182
258	- 148 556	20 141	284 986	52 086	1 184 151	-	3 605	- 1 363	1 586 652
-	1 204	15 693	105 784	5 084	128 444	-	-	-	256 209
3 275	8 683	2 983	16 490	4 034	23 097	-	16 821	4 652	188 889
5 647	12 656	3 423	45 686	-	20 238	-	7 451	5 647	231 976
968	- 2 662	- 943	- 9 326	- 2	56 913	-	2 664	1 937	80 762
6 616	9 994	2 480	36 360	- 2	77 151	-	10 115	7 584	312 738
402	334 930	-	-	9 019	737 963	-	3 674	2 254	1 641 558
-	252 118	-	-	7 447	659 985	-	8	-	1 399 645
402	82 812	-	-	1 572	77 977	-	3 666	2 254	241 913
283	38	-	850	-	999	-	12 375	259	27 828
125	-	-	3	-	1 308	-	10 437	124	15 456
- 44	- 59	-	542	-	-309	-	-	44	185
117	-	-	361	-	-	-	2 628	95	11 220
- 85	- 97	-	56	-	-	-	690	3	- 966
- 3 024	81 403	502	-19 815	5 608	23 923	-	11 062	-675	117 098
-	18 164	19 675	31 572	2 237	2 024 067	-	2	-	2 440 670
-	204 543	-	-	-	35 808	-	8	-	436 544
10 767	7 207 171	349 669	2 470 039	391 753	31 202 356	-	99 596	44 788	54 796 851
9 459	7 079 860	332 852	2 287 152	332 219	29 834 704	-	99 231	46 932	52 284 737

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Art. L233-1 et L233-2 du code du commerce)

(en milliers d'euros)	adresse	capital	capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice	quote-part de capital détenu (en%) par La Mondiale	
FILIALES					
ACTIVITÉS D'ASSURANCES					
ARIAL CNP ASSURANCES S.A.	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	10 848	89 798	60,05
La Mondiale Partenaire S.A.	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	73 413	649 052	100,00
La Mondiale Europartner S.A.	Atrium Business Park 23 - Z.A. Bourmicht	8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	173 182	26 637	100,00
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES					
SCEA Château Soutard	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	107 000	-1 563	0,01
SARL 68 Faubourg	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	64 290	2 649	100,00
SCI La Mondiale Actimmo	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	153 010	-11 762	100,00
SCI Balthazar	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	47 100	33	80,00
SAS 82-92 REAUMUR	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	16 885	12 284	100,00
SAS AGLM IMMO	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	300 010		100,00
SCI PACIFIQUE	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	28 300		100,00
ACTIVITÉS AUTRES QU'ASSURANCES ET IMMOBILIÈRES					
APREP Diffusion S.A.S.	26-30 rue de Montholon	75009 PARIS	375	3 078	100,00
GIE AG2R La Mondiale Cash	32, avenue Émile Zola	59370 MONS-EN-BAROEUL	76		49,00
La Mondiale Grands Crus S.A.S.	Lieu-dit Soutard	33330 SAINT ÉMILION	120 000	-10 408	100,00
AGICAM S.A.	14, Rue Auber	75009 PARIS	6 969	729	29,38
PRADO EPARGNE S.A.	485 Avenue du Prado	13008 MARSEILLE	9 266	132	7,87
AGECIM	104-110 bld Haussmann	75008 PARIS	40	1 634	99,72
PARTICIPATIONS					
DOM PLUS S.A.S.	3, rue Roland Garros	38320 EYBENS	737	4 664	15,72
COFINIMUR I S.A.	10, avenue Georges V	75008 PARIS	48 871	252	38,50
PRIMAVITA S.A.S.	37, boulevard Brune	75014 PARIS	43	111	5,88
S.A.S. Champagne Jean-Louis Malard	23 rue Jeanson	51160 AY	900	131	10,00
OPCI Multimarket S.P.I.C.A.V.	173, boulevard Haussmann	75008 PARIS	144 459	6 117	15,35

valeur nette des titres détenus par La Mondiale	prêts et avances consentis par La Mondiale et non remboursés	cautions, avals, nantissements donnés par La Mondiale au profit des sociétés	chiffre d'affaires hors taxe brut	bénéfice ou perte du dernier exercice clos	dividendes encaissés par La Mondiale au cours de l'exercice
65 124		6 792 530	741 178	2 621	
310 695		14 812 495	2 281 974	39 592	
151 010		6 924 479	2 068 254	12 926	
2			2 977	-1 140	
121 110			4 466	759	2 167
153 010			6 326	-471	
37 680			1 981	99	
112 772			4 881	2 278	
117 010				-4	
28 299				-104	
15 193			20 067	1 035	
37	930 280		8 313		
120 000			483	165	
9 917			82 659	10 833	2 273
556			9 708	-3 076	
51			7 888	1 270	2 357
1 490			13 000	966	
20 000			8 022	1 406	1 059
3			596	-100	
200	1 856		27 597	219	34
22 500			9 966	10 380	1 591

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS 2016

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
1 - Placements			
a) Terrains et constructions			
I. Terrains non construits			
II. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	28 299	28 299	26 320
III. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	1 836 717	1 667 184	2 155 712
IV. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation			
V. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	36 683	22 399	29 039
b) Terrains et constructions en cours			
I. Terrains affectés à une construction en cours			
II. Immeubles en cours	895 576	893 217	1 080 882
III. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
IV. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
V. Immeubles d'exploitation en cours			
Total des placements immobiliers	2 797 275	2 611 099	3 291 953
2 - Placements financiers			
2.1 Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées			
I. Actions et titres cotés			
II. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
III. Actions et parts d'autres OPCVM	5 944 779	5 925 427	6 374 254
IV. Actions et titres non cotés	589 357	589 125	608 726
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées			
I. Actions et titres cotés			
II. Actions et titres non cotés			
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
I. Actions et titres cotés			
II. Actions et titres non cotés	1 160 794	1 215 941	1 854 941
Sous-total des actions, parts et autres titres à revenu variable	7 694 930	7 730 492	8 837 921
2.2 Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	16 347 709	16 207 557	19 231 355
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	24 634 777	24 577 054	27 093 442
• Obligations et titres assimilés non cotés			

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées	856 261	852 514	867 436
* Titres de créance négociables et bons du Trésor			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
- Bons du Trésor			
• Autres			
II. Prêts			
• Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE			
• Prêts hypothécaires	552	552	552
• Autres prêts			
- Prêts garantis			
- Prêts non garantis	86 985	86 953	86 953
• Avances sur polices / sur bulletins d'adhésion à un règlement ou sur contrat	13 039	13 010	13 010
III. Dépôts auprès des établissements de crédit			
IV. Autres placements			
• Dépôts et cautionnements	125 319	125 319	125 319
• Créances représentatives de titres prêtés			
• Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces			
• Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme			
• Autres	2 899 974	2 899 974	2 899 974
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Autres titres de placement dans les entreprises liées			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
• Obligations non cotées			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées			
• Titres de créance négociables			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
• Autres			
II. Prêts			
III. Dépôts auprès des établissements de crédit			
IV. Autres placements			
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette (1)	Valeur de réalisation
c) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation			
I. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
• Obligations et titres assimilés cotés			
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
• Obligations non cotées			
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation			
- Autres obligations non cotées	550 000	550 000	550 000
• Titres de créance négociables			
- Titres de créance négociables d'un an au plus			
- Bons à moyen terme négociables			
- Autres titres de créance négociables			
• Autres			
II. Prêts			
III. Dépôts auprès des établissements de crédit			
IV. Autres placements			
V. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
VI. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
Sous-total autres titres de placement	45 514 616	45 312 933	50 868 041
Total des placements financiers	53 209 546	53 043 425	59 705 963
3 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte			
a) Placements immobiliers			
b) Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
c) Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	2 468 704	2 468 704	2 468 704
d) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
e) Parts d'autres OPCVM	2 907 472	2 907 472	2 907 472
Total des placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	5 376 176	5 376 176	5 376 176
TOTAL GÉNÉRAL	61 382 997	61 030 699	68 374 091

(1) la valeur nette des actifs issus des fusions est augmentée des mali techniques.

RAPPORT DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES COMPTES **ANNUELS**

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.1 de l'annexes aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2015-06 relatif notamment au traitement comptable du mali de fusion.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont

relatées dans la note 3.1.7 de l'annexe aux comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation des actifs financiers sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.1.2.2 figurant dans l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier examiné les modalités de recensement des expositions de la société, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R.343-10 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et nous avons examiné, en tant que besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.343-9 du code des assurances.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mai 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Courbevoie, le 5 mai 2017
MAZARS

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES SUR LES **CONVENTIONS** ET ENGAGEMENTS **RÉGLEMENTÉS**

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

Mesdames, Messieurs les délégués des sociétaires,

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes des articles R.225-31 du Code de commerce et R.322-57 du Code des Assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de Commerce et R.322-57 du code des Assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce et R.322-57 du Code des Assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Souscription par La Mondiale de titres subordonnés remboursables émis par La Mondiale Partenaire pour un montant total de 100 000 000 €

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Alain Gajan, Philippe Dabat et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé la souscription par La Mondiale de titres subordonnés remboursables émis par La Mondiale Partenaire pour un montant de 100 000 000 €.

Modalités :

- L'émission porte sur des titres subordonnés remboursables de 100 000 000 €, représentés par 1 000 obligations de 100 000 euros chacune.
- Le taux d'intérêt fixe est de 5% payable annuellement.
- Ces titres sont émis pour une durée de 30 ans.
- L'émetteur dispose d'une faculté de rembourser tout ou partie de l'emprunt sur une durée de 5 ans après l'émission des titres, à condition d'en avoir informé préalablement l'ACPR.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s'élève à 219 178,08 € en 2016.

2. Souscription par La Mondiale de titres subordonnés remboursables émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 50 000 000 €

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Philippe Dabat et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé la souscription par La Mondiale de titres subordonnés remboursables émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 50 000 000 €.

Modalités :

- L'émission porte sur des titres subordonnés remboursables de 50 000 000 €, représentés par 500 obligations de 100 000 euros chacune.
- Le taux d'intérêt fixe est de 5%, payable annuellement.
- Ces titres sont émis pour une durée de 30 ans.

- L'émetteur dispose d'une faculté de rembourser tout ou partie de l'emprunt sur une durée de 5 ans après l'émission des titres, à condition d'en avoir informé préalablement l'ACPR.

Le montant total des intérêts comptabilisés sur les titres subordonnés remboursables s'élève à 109 589,04 € en 2016.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L.823-12 du Code de Commerce R.322-57 du Code des Assurances, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de prêt sous forme d'avance de trésorerie conclue entre ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance), La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance, et remboursement des TSDI

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Jean Castagné, Yvon Breton et Sylvain de Forges, et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Le 18 février 2016, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une avance en trésorerie entre Arial Assurances, prêteur, et AG2R Réunica Prévoyance et La Mondiale, bénéficiaires d'un montant équivalent aux TSDI à rembourser. Ces TSDI ont été émis par ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurances) et souscrits à parts égales par La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance en 2004, 2005, 2006 et 2009.

Modalités :

Cette convention, à effet au 11 janvier 2016, prévoit notamment :

- Un montant total de 55 037 121,94 € comprenant le principal des émissions de TSDI et des intérêts qui seront remboursés et annulés.
- Une date de versement au 11 janvier 2016.
- Des intérêts remboursés au taux Euribor 3 mois + 234 points de base.
- Un remboursement par compensation, avec une date de remboursement pour le 30 juin 2016 au plus tard.

Cette avance sur trésorerie a été entièrement remboursée au cours de l'année 2016.

Le montant total des intérêts versés par La Mondiale au titre de cette convention s'élèvent à 136 712,21 €.

2. Avenant au traité de réassurance du stock entre ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Pierre Geirnaert, Sylvain de Forges, et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Le 20 avril 2017, le conseil d'administration a autorisé la modification à titre exceptionnel pour l'exercice 2016 de la commission de réassurance initialement prévue sur les affaires en stock d'ARIAL CNP ASSURANCES réassurés par La Mondiale.

Modalités :

Cet avenant prévoit d'annuler et de remplacer, à compter du 1er janvier 2016, l'article 10 du traité de réassurance relatif à la commission de réassurance afin de prévoir que cette dernière sera nulle pour l'année 2016.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avenant du contrat cadre de partenariat entre CNP Assurances, La Mondiale, ARIAL CNP ASSURANCES et AG2R Réunica Prévoyance

Personnes concernées :

La Mondiale, CNP Assurances, André Renaudin, Frédéric Lavenir, Pierre Geirnaert et Sylvain de Forges.

Nature et objet :

Le conseil d'administration du 20 avril 2017 a autorisé l'avenant du contrat cadre entre AG2R Réunica Prévoyance, CNP Assurances, La Mondiale et ARIAL CNP ASSURANCES.

Modalités :

Cet avenant prévoit notamment en fonction du calendrier de réalisation de l'apport des portefeuilles CNP Assurances et La Mondiale, les aménagements suivants au contrat cadre :

- suppression de l'obtention d'agrément de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- suppression de l'obtention de l'autorisation au titre de la privatisation partielle résultant de l'apport CNP en application de l'ordonnance du 20 août 2014 ;
- modification de l'année des comptes de référence des apports pour la porter au 31 décembre 2016 ;
- modification de la date butoir de réalisation des apports pour la porter au 31 décembre 2017.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale.

1. Traité de réassurance New Business en quote-part entre ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance) et La Mondiale et CNP Assurances

Personnes concernées :

- CNP Assurances, en qualité d'actionnaire à compter du 1er avril 2016 et La Mondiale en qualité d'actionnaire ;
- Messieurs André Renaudin, Jean Castagné, Yvon Breton et Sylvain de Forges.

Nature et objet :

Le 18 février 2016, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place du traité de réassurance des affaires nouvelles souscrites par ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance).

Modalités :

- Ce traité, à effet du 01 avril 2016, prévoit notamment :
- Une quote-part de réassurance égale à 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour La Mondiale ;
 - L'absence de commissions de réassurance pour la première année (montant révisable annuellement).

Le montant total de la rémunération financière au titre du traité New Business entre ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale s'élève à 18 755,75 € en 2016.

2. Traité de réassurance du stock en quote-part entre ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance) et La Mondiale

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Jean Castagné, Yvon Breton et Sylvain de Forges et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Le 18 février 2016, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place du traité de réassurance des affaires en stock d'ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance) par La Mondiale. Ce traité remplace et annule le traité FG020053 conclu auparavant entre La Mondiale et Arial Assurance.

Modalités :

Ce traité, à effet au 1er janvier 2016, prévoit notamment :

- que les contrats concernés sont les contrats d'assurance en euros et en UC de ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance) souscrits avant le 1er avril 2016, et des contrats La Mondiale souscrits auprès de ou transférés à ARIAL CNP ASSURANCES (anciennement Arial Assurance) à la date d'effet du traité.
- que le montant des commissions de réassurance est fixé à 1 200 000 € (révisable annuellement).

Le montant total de la rémunération financière au titre du traité Stock s'élève à 178 624 672,71 € en 2016.

3. Emission par La Mondiale de certificats mutualistes souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE**Personnes concernées :**

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Jean Marc Robinet, Jean-François Dutilleul, André Paul Bahuon, Serge Fautré, Pierre Geirnaert, Gilles Guitton, Thierry Jeantet, Philippe Lamblin, Guy Roulet, ainsi que Mesdames Sylvie Reulet et Odette Jariel.

Nature et objet :

Le conseil d'administration du 12 octobre 2016 et l'assemblée générale du 30 novembre 2016 ont autorisé et approuvé l'émission par La Mondiale de certificats mutualistes souscrits par SGAM AG2R LA MONDIALE, pour un montant total minimum de 500 € et un maximum de 100 000 000 €.

Modalités :

Le contrat de souscription prévoit notamment :

- L'engagement de SGAM AG2R LA MONDIALE à souscrire l'ensemble des Certificats Mutualistes à émettre au prix de 10 € par titre dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros, étant précisé que le montant minimum de souscription est fixé à 500 euros.
- La période de souscription est fixée du 1er décembre 2016 au 6 septembre 2018 (inclus).
- La rémunération est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire de La Mondiale dans la limite du plafond fixé par l'article R.332-80-2 du Code des Assurances.
- La mise en place d'un programme de rachat au titre des années 2016 et 2017.
- Pour les années suivantes, les rachats de Certificats Mutualistes pourront être effectués à condition que l'Assemblée Générale de l'émetteur autorise un

programme de rachat, préalablement approuvé par l'ACPR.

Le montant des certificats mutualistes émis au cours de l'exercice 2016 s'élève à 11 672 610 € et a été comptabilisé en fonds propres dans les comptes de La Mondiale.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce et R.322-57 du Code des Assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Mandat de gestion conclu le 15 avril 2015 entre La Mondiale (mandant) et Agicam (mandataire)**Personnes concernées :**

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Yvon Breton, et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Le 9 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un mandat de gestion des actions du portefeuille La Mondiale, afin d'actualiser les engagements réciproques des parties et de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Modalités :

Ce mandat, à effet du 1er janvier 2015, prévoit notamment :

- Les orientations de gestion (composition et gestion du portefeuille, actifs éligibles, opérations autorisées, etc...);
- Une commission annuelle versée à Agicam de 0,01 % hors taxes pour les actions et OPC (hors fonds gérés par cette dernière).

Le montant de la commission versée à Agicam s'élève à 531 121,22 € au titre de l'exercice 2016.

2. Mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général AG2R Prévoyance « n° FG140057 » entre AG2R Prévoyance et La Mondiale, et son avenant « n°01.16 »**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Un traité de réassurance a été conclu le 20 février 2014, à effet du 31 décembre 2013, entre AG2R Prévoyance, en qualité de cédante, et La Mondiale SAM, en qualité de réassureur. Ce traité a été modifié par avenant par autorisation du conseil d'administration du 29 septembre 2015.

Modalités :

Ce traité et son avenant « n°01.16 », à effet du 1er janvier 2016 prévoient notamment :

- La réassurance sur la partie en « Fonds Général » des contrats composant le portefeuille réassuré.
- L'engagement de La Mondiale à hauteur de 100 % du portefeuille.
- Le versement à AG2R Prévoyance par La Mondiale, d'une part, d'une commission égale à 0,15 % du passif moyen réassuré ainsi que, d'autre part, d'une participation bénéficiaire.
- Une garantie de taux de 0,5 % portée par La Mondiale (avenant n° 01.16).

3. Mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général de Isica Prévoyance n° FG14005N entre Isica Prévoyance (désormais AG2R Réunica Prévoyance) et La Mondiale, et son avenant

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin.

Nature et objet :

Le 16 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé la mise en place du traité de Réassurance du Fonds Général, à effet du 1er janvier 2014, entre Isica Prévoyance en qualité de cédante, et La Mondiale en qualité de réassureur. Il a fait l'objet d'un avenant le 9 septembre 2014 modifiant la commission de réassurance.

Modalités :

Ce traité et son avenant prévoient notamment :

- La réassurance sur la partie en « Fonds Général » des contrats composant le portefeuille réassuré ;
- L'engagement de La Mondiale à hauteur de 100% du portefeuille ;
- Le versement à Isica Prévoyance par La Mondiale, d'une part, d'une commission égale à 0,15% du passif moyen réassuré ainsi que d'autre part, d'une participation bénéficiaire.

Suite à la fusion / absorption d'Isica Prévoyance par AG2R Prévoyance à effet du 1er janvier 2014, AG2R Réunica Prévoyance se trouve subrogée dans les droits et obligations de cette dernière.

Au titre de ces deux traités, La Mondiale a enregistré une charge de 3 985 891,74 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 223 090,96 € au titre de l'exercice 2016.

4. Traité de réassurance « FG11005A » en quote part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Partenaire (cédante) auprès de La Mondiale (réassureur), et ses avenants « 01.16 et 02.16 »

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Alain Gajan et Philippe Dabat.

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé la mise en place du traité « FG11005A », en remplacement des deux traités de réassurance « PAR200053 » et « ANJ200153 », à compter du 1er janvier 2011. Il a été modifié par avenant suite à l'autorisation du conseil d'administration du 29 septembre 2015 (avenants « 01.16 » et « 02.16 »).

Modalités :

Ce traité de réassurance, à effet du 1er janvier 2011, ainsi que ses deux avenants à effet du 1er janvier 2016, prévoient notamment :

- Le versement d'une participation bénéficiaire ;
- L'insertion d'une garantie de taux de 0,5 % portée par La Mondiale et la modification des modalités de calcul de la participation bénéficiaire (avenant « n°01.16 ») ;
- Le versement d'une commission à La Mondiale Partenaire par La Mondiale de 0,15 % du passif réassuré (avenants « n°01.16 » et « n°02.16 ») ;
- Le reversement intégral à la Mondiale Partenaire des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques (avenant « n°02.16 »).

La Mondiale a enregistré une charge de 328 886 651,69 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 22 202 241 € au titre de l'exercice 2016.

5. Avenants au traité de réassurance « FG200054 » en quote-part à 100% du portefeuille « Fonds Général » de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé la révision du périmètre réassuré de La Mondiale Europartner auprès de La Mondiale.

Modalités :

- En 2008, l'avenant prévoit d'intégrer les affaires souscrites antérieurement au 1er janvier 2005 pour la partie Fonds Euro et toujours en cours au 11 décembre 2008.
- En 2010, l'avenant prévoit d'intégrer le portefeuille Epargne-Retraite accepté en réassurance par la cédante pour sa partie « euros ».

- En 2011, les deux avenants suivants ont été autorisés :
 - Le premier avenant (Avenant 01.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit :
 - l'intégration du portefeuille Épargne-Retraite en GBP et en USD dans le cadre de la réassurance.
 - Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général et les versements de produits financiers en fonction de ce taux moins 0,40 points et appliqué au passif moyen réassuré. Les provisions techniques sont représentées à 100%.
 - La commission de réassurance s'élève à 0,15% du passif moyen réassuré.

- Le deuxième avenant (Avenant 02.11 - Avenant 03.11 au traité de réassurance FG200054) prévoit :
 - d'intégrer les portefeuilles Epargne - Retraite Eurothématiques et les Fonds Club 2, 3 et 4 dans le cadre de la réassurance.
 - que les provisions techniques sont représentées à 100%.
 - la commission de réassurance s'élève à 0,25% du passif moyen réassuré et à 0,715% des encours moyens pour les Fonds Clubs. Pour les Eurothématiques, le taux sera précisé annuellement par le réassureur.
 - Le taux de la participation bénéficiaire est fixé en fonction des résultats financiers du Fonds Général. Les produits financiers correspondent au passif moyen réassuré multiplié par ce taux minoré de 0,30 points pour les fonds Clubs et 0,15 points pour les Eurothématiques, auxquels s'ajoute le reversement des variations de valeur des actifs investis en couverture des engagements sur les Fonds Clubs et les Eurothématiques (minorés des 0,30 et 0,15 points).

6. Avenant au traité de réassurance n°RDP120054 entre La Mondiale Europartner (cédante) et La Mondiale (réassureur)**Personnes concernées :**

Messieurs André Renaudin, Sylvain Forges, et La Mondiale en qualité d'actionnaire.

Nature et objet :

Ce traité de réassurance en quote-part pure mis en place en 2012 a fait l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2015 à effet au 1er janvier 2016.

Modalités :

Cet avenant à effet du 1er janvier 2016 a pour objet de modifier la commission de réassurance, le calcul de la participation bénéficiaire et les frais du réassureur :

- La commission versée par le Réassureur est fixée à 0,25% du passif réassuré.
- Produits financiers : Le réassureur versera à la Cédante des produits financiers correspondant à ce taux :
 - Diminué de 0,45 point et appliqué au passif réassuré ;
 - Diminué ou majoré du résultat technique de mortalité constatée sur le portefeuille de retraite de même nature avec lequel le présent contrat est mutualisé.

7. Avenants « n°01.16 » « n°02.16 » et « n°01.13 » au traité de réassurance « FG050054 » conclu entre La Mondiale Europartner et La Mondiale**Personnes concernées :**

Messieurs André Renaudin et Sylvain de Forges, et La Mondiale, actionnaire.

Nature et objet :

- L'avenant « 01.13 » a été autorisé par le conseil d'administration du 25 septembre 2013, à effet 1er octobre 2013. Il vient préciser le mécanisme de fonctionnement des fonds réassurés en devises.
- L'avenant « 01.16 », autorisé par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 et à effet du 1er janvier 2016, introduit une garantie de taux et modifie la commission de réassurance ainsi que les frais du réassureur.
- L'avenant « 02.16 », autorisé par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 et à effet du 1er janvier 2016, précise le traitement des rétrocessions de commissions des fonds de la poche active des Eurothématiques.

Modalités :

- L'avenant n°01.13, autorisé par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 et à effet du 1er octobre 2013, prévoit le versement d'une participation bénéficiaire calculée en fonction des résultats financiers de l'année du Fond Général en euros ;
- Les avenants n°01.16 et 02.16, autorisés par le conseil d'administration du 29 septembre 2015 et à effet du 1er janvier 2016, prévoit l'insertion d'une garantie de taux de 0,5 % portée par La Mondiale, la modification des modalités

de calcul de la participation bénéficiaire, et le reversement intégral à La Mondiale Europartner des rétrocessions de commissions perçues par La Mondiale au titre des fonds de la poche active des Eurothématiques.

La Mondiale a enregistré, au titre des traités de réassurance entre La Mondiale Europartner et La Mondiale, une charge de 141 836 226,30 € au titre de la rémunération financière, ainsi qu'une commission de réassurance de 16 894 825,15 € au titre de l'exercice 2016.

8. Souscription par La Mondiale à deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 30.000.000 €

Personne concernée :
Monsieur Sylvain de Forges.

Nature et objet :
Le Conseil d'administration de votre société a approuvé, en dates du 3 juillet 2013 et 18 décembre 2013, la proposition faite par l'Assemblée générale de La Mondiale Europartner de souscrire en totalité à l'émission d'une première et d'une deuxième tranche de titres subordonnés à durée indéterminée pour les montants respectivement de 10 000 000 € et 20 000 000 €.

Modalités :

- Première tranche de 10 000 000 € : 1 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence Euribor 3M et une marge de 500 points de base.
- Deuxième tranche de 20 000 000 € : 2 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence Euribor 3M et une marge de 500 points de base.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des deux tranches de TSDI s'élève à 1 427 635,48 € au titre de l'exercice 2016.

9. Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnés remboursables émis par AG2R Prévoyance pour un montant total de 100.000.000 €

Personne concernée :
Monsieur André Renaudin.

Nature et objet :
Le Conseil d'administration de votre société a, par décision du 30 octobre 2013, autorisé la souscription à l'émission, décidée par le Conseil d'administration d'AG2R Prévoyance réuni le 26 septembre 2013, d'un montant nominal maximum de 100 000 000 €, représentés par des titres subordonnés remboursables, réalisée en deux tranches

dont la première est de 60 000 000 € et la seconde de 40 000 000 €.

Modalités :

- Première tranche de 60 000 000 €, souscrite le 05 novembre 2013 : 6 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence de 6,75 % les dix premières années puis un taux variable (Euribor 3M + une marge de 6,04 %).
- Deuxième tranche de 40 000 000 €, souscrite le 23 décembre 2013 : 4 000 titres de 10 000 € de nominal chacun, un taux de référence de 6,75 % les dix premières années puis un taux variable (Euribor 3M + une marge de 6,04 %).

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des deux tranches de TSDI s'élève à 6 750 000 € au titre de l'exercice 2016.

10. Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 20.000.000 €

Personne concernée :
Monsieur Sylvain de Forges.

Nature et objet :
Par délibération du 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner pour un montant total de 20.000.000 € (soit 2 000 titres de 10 000 € de nominal chacun).

Modalités :
La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base. Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de la tranche s'élève à 951 756,99 € au titre de l'exercice 2016.

11. Souscription par La Mondiale à une tranche de TSDI émis par La Mondiale Europartner pour un montant de 10.000.000 €

Personnes concernées :
Messieurs André Renaudin et Sylvain de Forges.

Nature et objet :
Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale d'une première tranche de 10 000 000 € correspondant à la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2011.

Modalités :

Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, sont portés intégralement par La Mondiale.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre de la tranche s'élève à 475 878,49 € au titre de l'exercice 2016.

12. Souscription par La Mondiale à la moitié des TSDI émis par Arial assurance en 2009 pour un montant total de 5.000.000 €**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial Assurance en date du 30 décembre 2009.

Modalités :

- Les 1 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant total de 10 000 000 €, ont été portés à parts égales par AG2R Prévoyance et La Mondiale soit 5 000 000 € pour La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Ces titres ont été intégralement remboursés en 2016.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre du TSDI s'élève à 61 168,09 € au titre de l'exercice 2016.

13. Souscription par La Mondiale à la moitié des trois tranches de TSDI émis par Arial Assurance de 2004 à 2006 pour un montant total de 22.500.000 €**Personne concernée :**

Monsieur André Renaudin

Première tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004 :**Nature et objet :**

Le 20 octobre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial Assurance en date du 28 décembre 2004.

Modalités :

- Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant de 15 000 000 € dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

Deuxième tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2005 :**Nature et objet :**

Le 6 décembre 2005, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial Assurance en date du 30 décembre 2005.

Modalités :

- Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

Troisième tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 30 décembre 2006 :**Nature et objet :**

Le 11 octobre 2006, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la moitié des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Arial Assurance en date du 30 décembre 2006.

Modalités :

- Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 15 000 000 €, dont 7 500 000 € ont été souscrits par La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2016 sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 91 450,40 €.

Ces trois tranches ont été intégralement remboursées en 2016.

14. Souscription par La Mondiale à l'intégralité des deux tranches de TSDI émis par La Mondiale Partenaire de 2004 à 2007 pour un montant total de 210.000.000 €

Personnes concernées :

Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges et Patrick Peugeot.

Première tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 28 décembre 2004:

Nature et objet :

Le 6 décembre 2004, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription intégrale par La Mondiale des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 28 décembre 2004.

Modalités :

- Les 11 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 110 000 000 € souscrits intégralement par La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

Deuxième tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 31 octobre 2007 :

Nature et objet :

Le 8 octobre 2007, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de l'intégralité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Partenaire en date du 31 octobre 2007.

Modalités :

- Les 10 000 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 € ont été émis au pair, soit pour un montant total de 100 000 000 €.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents majorée de 175 points de base.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2016 sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 3 168 448,35 €.

15. Souscription par La Mondiale à deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner de 2009 à 2010 pour un montant total de 30.000.000 €

Personne concernée :

Monsieur Sylvain de Forges.

Première tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2009:

Nature et objet :

Le 21 octobre 2009, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2009.

Modalités :

- Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000 €, ont été portés intégralement par La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Deuxième tranche : Emission de titres subordonnés à durée indéterminée du 29 décembre 2010:

Nature et objet :

Le 18 novembre 2010, le conseil d'administration de votre société a autorisé la souscription par La Mondiale de la totalité des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Mondiale Europartner en date du 29 décembre 2010.

Modalités :

- Les 1 500 titres subordonnés à durée indéterminée d'une valeur nominale de 10 000 €, soit pour un montant de 15 000 000 €, ont été portés intégralement par La Mondiale.
- La rémunération des titres est fixée annuellement sur la base de la moyenne des quatre taux d'émission Euribor 3 mois du dernier jour ouvré des quatre trimestres précédents, majorée de 500 points de base.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2016 sur l'ensemble des tranches s'élèvent à 1 427 635,48 €.

16. Souscription par La Mondiale à des obligations remboursables en actions émises par COFINIMUR

Personne concernée :

Monsieur Serge Fautré.

Nature et objet :

Le 17 novembre 2011, le conseil d'administration de La Mondiale a décidé de souscrire à des obligations remboursables en actions à échéance du 22 décembre 2023 émises par COFINIMUR. Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52 000 000 €.

Modalités :

- Les obligations ont été émises au pair avec un prix de souscription global représentant un emprunt obligataire de 52.000.000 €.
- La rémunération des titres se fait sur la base d'un taux de 5,5%.

Le montant total des intérêts comptabilisés au titre des obligations remboursables s'élève à 1 058 644,13 € au titre de l'exercice 2016.

17. Convention cadre de cession et de gestion de créances d'AG2R Prévoyance à La Mondiale, et contrats trimestriels de cession de créances conclus en application de cette convention cadre

Personne concernée :

Monsieur André Renaudin

Nature et objet :

Le 19 décembre 2012, le conseil d'administration a approuvé la convention cadre de cession et de gestion de créances d'AG2R Prévoyance à La Mondiale, et les contrats trimestriels de cession de créances conclus en application de cette convention cadre.

Modalités :

La convention cadre précise notamment

- les conditions dans lesquelles le cessionnaire pourra acquérir le portefeuille de créances initiales et les conditions dans lesquelles le cédant pourra lui céder ;
- les critères d'éligibilité des créances qui pourront être cédées ;
- les modalités de la gestion, du recouvrement et de l'encaissement des créances.

L'encours total des créances cédées ne pourra, sauf accord contraire, excéder 100 000 000 €. Le prix de cession des créances cédées est égal à 99,5 % de la valeur nominale de celles-ci, diminué d'un escompte correspondant à l'avance de trésorerie consentie par La Mondiale à AG2R Prévoyance calculé au taux EONIA +1% de la valeur résiduelle estimée.

La convention cadre a pris fin en 2016

Le montant total des produits financiers comptabilisés s'élève à 80 411,69 € en 2016.

18. Prorogation en 2013 et pour 6 ans des statuts de la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale, engagement de subvention de 500 000€ par an pendant 6 ans et établissement d'une caution solidaire par La Mondiale au profit de la dite Fondation

Personnes concernées :

Messieurs Pierre Geirnaert, André Renaudin, Jean François Dutilleul, Henri Capdeville, Thierry Jeantet, Yvon Breton, et Mesdames Laurence Beulin et Odette Jariel.

Nature et objet :

Le 25 septembre 2013, le conseil d'administration de votre société d'assurance mutuelle a approuvé les statuts de la Fondation AG2R LA MONDIALE ainsi que la mise en œuvre des formalités nécessaires à l'établissement d'une caution solidaire.

La Mondiale s'est engagée à verser 3 000 000 € au titre du programme d'action pluriannuel à réaliser par la Fondation. Ce versement est assorti d'une garantie de paiement à première demande souscrite auprès de BNP Paribas

Modalités :

Cet engagement garantit le paiement à première demande, au profit de la Fondation AG2R LA MONDIALE, de la somme de 3 000 000 € sur 6 ans, soit 500 000 € par an.

Le montant total de la subvention comptabilisée s'élève à 500 000 € lors de l'exercice 2016. La Mondiale comptabilise également un engagement hors bilan de 1 500 000 € ;

Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mai 2017
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département
de KPMG S.A.

Mazars

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

prévu par l'article R.322-57-IV-2°
du Code des assurances sur les
contrats d'assurance de toute
nature souscrits auprès de la
société par ses administrateurs, ses
dirigeants salariés et leurs conjoints,
ascendants et descendants.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons, en application de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants dont nous avons été avisés.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles par rapport à celles appliquées aux autres sociétaires.

Fait à Paris La Défense, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

MAZARS

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

RAPPORT DE L'UN DES **COMMISSAIRES** AUX COMPTES, DÉSIGNÉ **ORGANISME TIERS INDÉPENDANT,** SUR LES **INFORMATIONS SOCIALES,** **ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES** CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société La Mondiale, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Notice méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens au siège social de la société pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. Nos travaux ont porté sur 100% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, sur 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques⁴ du volet environnemental, et sur 100% des données sociétales considérées comme grandeurs caractéristiques⁵ du volet sociétal.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 20 avril 2017

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Régis Tribout
Associé

³ Indicateurs sociaux : Effectif total et répartition des salariés par contrat, région et sexe ; Part des femmes dans l'effectif ; Part des alternants dans l'effectif ; Nombre d'embauches par sexe et par âge ; Nombre de licenciements ; Nombre d'accords sociaux signés ; Nombre d'heures de formation par salarié.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau ; Consommation d'énergie.

Indicateurs sociétaux : Investissements fléchés pour l'emploi en France ou pour l'environnement.

Informations qualitatives matérielles : Les conditions de santé et de sécurité au travail ; La politique de lutte contre les discriminations ; Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit ; Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ; Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ; L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ; Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

⁴ Voir la liste des indicateurs environnementaux présentés en note n°3 de bas de page du présent rapport.

⁵ Voir la liste des indicateurs sociétaux présentés en note n°3 de bas de page du présent rapport.

LA MONDIALE

32, avenue Emile Zola
59370 Mons-en-Baroeul
Tél. : 03 20 67 37 00
www.ag2rlamondiale.fr